

CAHIERS DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

79F

Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest

Hamidou Ba

avec la collaboration de

Babacar Ndione



Ce rapport fait partie d'une série spéciale publiée en tant que produit du projet « Gérer les migrations de main d'œuvre en tant qu'instrument de développement », mis en œuvre par le BIT avec le soutien financier de l'Union Européenne. Les fonds pour la recherche et les autres activités du projet ont été octroyés par la Direction Générale de la CE Justice, Liberté et Sécurité, dans le cadre de l'accord 2002/HLWG/41.

PROGRAMME DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL GENEVE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2006
Première édition 2006

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée à l'adresse suivante : Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Hamidou B.
Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest
Genève, Bureau international du Travail, 2006

ISBN (version imprimée) 92-2-218915-9 & 978-92-2-218915-1
ISBN (web pdf) 92-2-218916-7 & 978-92-2-218916-8

Egalement disponible en (anglais): *Labour migration statistics in West Africa* (ISBN 92-2-118915-5 & 978-92-2-118915-2 (print) 92-2-118916-3 & 978-92-2-118916-9 (web pdf)), (Genève, 2006)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par email: pubvente@ilo.org ou par notre site web: www.ilo.org/publns

Imprimé en Suisse

Table des matières

Avant-propos	viii
Remerciements	x
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectifs de l'étude	4
1.3 Approche méthodologique	5
2. Revue des sources statistiques sur les migrations internationales.....	5
2.1. Les relevés administratifs.....	6
2.2. Les recensements généraux de population	9
2.3. Les enquêtes nationales	12
2.4. Les études locales.....	16
2.5. Les autres sources répertoriées par les études nationales.....	20
3. Concepts et définitions utilisés par les statistiques sur les migrants	22
3.1. Critères d'espace (lieu) et de temps (durée).....	22
3.2. Catégories de migrants et indicateurs de la migration	23
3.3. Typologie sur la base du critère temps.....	24
3.4. Typologie sur la base du critère espace.....	24
4. Rôles, capacités et contraintes des institutions de collecte	24
4.1. Rôles des institutions de collecte	25
a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte.....	25
b) Les services d'immigration	25
c) Les institutions chargées des nationaux expatriés.....	25
4.2. Capacités des structures productrices de statistiques	26
a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte.....	26
b) Les services d'immigration et les institutions chargées des nationaux expatriés	26
4.3. Contraintes des organes producteurs de données	26
a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte.....	27
b) Les services d'immigration et les institutions chargées des nationaux expatriés	27
5. Décalages et faiblesses dans le système d'information actuel	27
5.1. Fiabilité des sources de données statistiques sur les migrations	27
a) Les services administratifs d'immigration et de gestion des nationaux expatriés ...	27
b) Les organes centraux de collecte spécialisés.....	28
5.2. Représentativité des données collectées sur les migrants	30
5.3. Cohérence des informations sur les migrations.....	31
5.4. Régularité et consistance des données sur les migrants	31
5.5. Comparabilité des statistiques sur les migrants.....	32
5.6. Accessibilité des informations sur les migrants	33
6. Coordination et utilisation de données pour la prise de décision	33
6.1. Des données anciennes, partielles et parcellaires.....	33

6.2. Absence d'échanges et de cadres de concertation entre producteurs et utilisateurs de données	34
7. Conclusion.....	34
8. Recommandations	36
8.1. Recommandations pour la prise en compte des questions de migration au niveau national	36
8.2. Recommandations en vue de l'intégration de la variable migration dans le processus de coopération régionale entre les pays de l'Afrique de l'Ouest	37
Références bibliographiques sur les migrations ouest-africaines.....	39
Annexes statistiques – Séries de données récentes sur la migration internationale	51
Tableau 1 : Statistiques migratoires issues de sources administratives par pays	6
Tableau 2 : Trois derniers recensements par pays, année et selon les variables relatives à la migration.....	11
Tableau 3 : Trois dernières enquêtes par pays, année et selon les variables relatives à la migration	15
Tableau 4 : Matrice des migrations entre les pays du Réseau pour la période 1988-92.	51
Tableau 5 : Indices d'intensité migratoire relative entre les pays du Réseau pour la période 1988-92	51
Tableau 6 : Taux de migration nette selon le type de flux. Période 1988-92.	51
Tableau 7 : Répartition des migrations internes et internationales. Période 1988-92.....	52
Tableau 8 : Burkina Faso : Provenance des immigrés en 1996	52
Tableau 9 : Répartition des étrangers vivant au Burkina Faso en 1996.....	52
Tableau 10 : Burkina Faso : Structure par âge et sexe des migrants au cours de l'année 1999.....	53
Tableau 11 : Burkina Faso : Répartition des émigrés en 1999 par destination.....	53
Tableau 12 : Burkina Faso : Répartition des immigrés en 1999 selon le pays de provenance	53
Tableau 13 : Burkina Faso : Population étrangère par âge et sexe en 2000.....	54
Tableau 14 : Cap-Vert : Répartition des immigrants selon la nationalité et le sexe en 2000	54
Tableau 15 : Cap-Vert : Population résidente par sexe selon la nationalité (2000).....	54
Tableau 16 : Cap-Vert : Population de 10 ans et plus occupée selon la nationalité et le sexe	55
Tableau 17 : Cap-Vert : Population de 10 ans et plus occupée selon la nationalité et le secteur économique (2000)	56
Tableau 18 : Cap-Vert : Population de 15 ans et plus occupée selon la nationalité et le groupe de profession (2000)	57
Tableau 19 : Cap-Vert : Population de 15 ans et plus occupée selon la nationalité et la situation dans l'occupation (2000)	58
Tableau 20 : Cap-Vert : Distribution des boursiers à l'étranger selon le domaine de formation.....	58
Tableau 21 : Cap-Vert : Distribution des boursiers en formation à l'étranger selon le sexe	59
Tableau 22 : Cap-Vert : Estimation du nombre de Capverdiens par pays d'accueil	59
Tableau 23 : Cap-Vert : Transferts des émigrants par pays d'origine et année	60
Tableau 24 : Mali : Répartition des migrants internationaux de retour selon la région de résidence au recensement de 1998 et le dernier pays de destination	60
Tableau 25 : Mali : Migrants de retour selon la région de résidence et la dernière destination extra-régionale (1998).....	61
Tableau 26 : Mali : Répartition des universitaires maliens expatriés par pays (2003)	61
Tableau 27 : Mali : Les transferts de fonds des migrants par rapport aux PIB de 2000 à 2002	62
Tableau 28 : Mauritanie : Nationaux à l'étranger par pays d'accueil (2004)	62
Tableau 29 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par sexe et citoyenneté	62
Tableau 30 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par branche d'activité, nationaux et travailleurs migrants (1988).....	63

Tableau 31 : Mauritanie : Population par sexe et citoyenneté en 1988	64
Tableau 32 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par situation dans la profession, nationaux et étrangers (1988)	65
Tableau 33 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge au départ.....	66
Tableau 34 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence, l'ethnie ou la nationalité.....	67
Tableau 35 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la situation matrimoniale au départ.....	67
Tableau 36 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la région	67
Tableau 37 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la destination.....	68
Tableau 38 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et l'occupation principale au départ.....	68
Grille d'entretien.....	69

Avant-propos

Ce rapport fait partie de la série des documents de travail de l'OIT *Cahiers des Migrations Internationales*, dont le but est de diffuser les résultats des recherches récentes portant sur les tendances mondiales en matière de migration et de chercher à stimuler le dialogue et l'élaboration de politiques de régulation la migration de main d'œuvre.

Face à l'importance et l'urgence d'une régulation plus efficace de la migration de travail en Afrique, en 2002, l'OIT a reconnu la pertinence de mettre en place une Initiative pour les Migrations de Main-d'oeuvre en Afrique. Le point de départ essentiel pour cette initiative consistait à étendre la base de connaissance, fondement indispensable pour la formulation de programmes de coopération technique et d'activités pratiques efficaces. En ce sens, ce rapport fait partie d'une série spéciale de 31 études régionales et nationales menées en Afrique de l'Ouest, de l'Est et au Maghreb, publiée en 2006 dans le cadre de la série des Cahiers des Migrations Internationales, à partir du numéro 76, ou disponibles sur le site internet de projet¹.

La migration est devenue une question prioritaire de l'agenda politique et social en Afrique. Ces dernières années, des progrès substantiels ont été réalisés dans le développement de nouveaux cadres, de législation et de mécanismes visant l'intégration régionale économique et sociale plus poussée entre les Etats concernés. L'Union Africaine et la Commission Economique pour l'Afrique ont toutes deux exprimé leur fort soutien à une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région.

L'Afrique de l'Ouest a toujours été caractérisée par une forte dynamique migratoire due aux conditions démographiques, du marché du travail et politiques. En Afrique, cette région est à la fois celle qui compte la plus forte concentration de migrants intra régionaux et celle de première émigration vers l'Europe.

En outre, les questions touchant à l'intégration du marché du travail et à la libre circulation des travailleurs à travers les Etats Membres ont été explicitement abordées dans le contexte du processus d'intégration régionale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), et plus spécifiquement de la Communauté Economique des Etats Africains Occidentaux (CEDEAO). Durant ces deux dernières décennies, la CEDEAO a formulé des Protocoles relatifs à la Libre Circulation des Personnes et au Droit de Séjour et d'Etablissement. Cependant, la non-application des protocoles est généralement constatée. Les données précises permettant de formuler une politique claire sont inexistantes ou non-adaptées. Les législations nationales des Etats membres de la CEDEAO n'ont pas intégré de manière appropriée les clauses des protocoles régionaux et des normes internationales. Les politiques existantes et les pratiques courantes sont rarement ou non adaptées aux conditions réelles des migrations de main d'œuvre et au marché du travail. De plus, l'engagement et la capacité des Ministères du Travail, des organisations de travailleurs et d'employeurs pour aborder la question des migrations de main d'œuvre nécessitent d'être renforcés grâce à de nouveaux mécanismes favorisant le dialogue social institutionnalisé et la création de comités tripartites efficaces.

¹ Projet OIT-UE "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique" site internet: <http://migration-africa.itcilo.org>

Ce rapport est le produit d'un processus lancé par l'OIT et soutenu par la Commission européenne. Il se base sur les recommandations et requêtes des mandants, souhaitant plus d'implication de la part du BIT. A travers des consultations avec les mandants de l'OIT représentant les gouvernements et les partenaires sociaux dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, le projet dans cette région a été actif durant les trois dernières années. Une phase pilote étaient lancée en 2003, suivi en 2004 par le projet "Gérer les migrations de main d'œuvre pour l'intégration et le développement dans la région Euromed, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest", financé par la ligne budgétaire de la Commission européenne pour la coopération avec les pays tiers administrée par la DG pour la justice, liberté et sécurité. Les objectifs centraux de ce projet sont :

- Renforcer les capacités des mandants tripartites de l'OIT pour la gestion des migrations de main d'œuvre comme instrument de développement,
- Promouvoir le dialogue social et sensibiliser les décideurs politiques sur les questions relatives aux migrations de main d'œuvre
- Acquérir les connaissances et les données cruciales pour les gouvernements et les partenaires sociaux afin qu'ils puissent formuler des politiques efficaces et gérer les migrations de main d'œuvre.
- Faciliter la coopération entre l'Afrique de l'Est, de l'Ouest, du Nord et de l'Europe sur les questions de migration de main d'œuvre.

Ce rapport fait partie d'une série de trois études complémentaires menées en Afrique de l'Ouest ayant pour but d'assister les gouvernements et les partenaires sociaux dans la formulation des fondements pour une politique et des procédures efficaces. Etant donné qu'une bonne politique dépend de données fiables, cette première étude évalue l'état actuel des mécanismes de collecte des données statistique sur la migration de travail. Cette étude suggère également des mesures spécifiques visant à améliorer et harmoniser la collecte et l'analyse de ces données ainsi que leur meilleure utilisation dans l'élaboration des politiques et de leur application. Une deuxième étude analyse les législations nationales existantes sur la migration de main d'œuvre - référence légale pour orienter l'action de l'Etat en matière de migration. Elle souligne en particulier l'importance d'intégrer les normes internationales pertinentes et de les harmoniser autant que possible avec leurs pays voisins. Une troisième étude régionale examine un nombre de liens clés entre la migration et le développement de manière à identifier quelles actions et quels outils politiques peuvent contribuer à assurer que la migration est effectivement une source de développement.

Ce rapport synthétise les résultats des trois études spécifiques nationales conduites sous les auspices du projet au Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie et du Sénégal, réalisée respectivement par Bonayi Dabiré et François Ilboudo, Jacques Angelo Santos, Seikou JK Trawally, Sékouba Diarra et Mobido Koly Keita, Mohamed Laghdaf Ould Cheikh Malainine, Abdourahmane Barry, Hamidou Ba et Salif Ndiaye. Cette synthèse expose dans ses grandes lignes les défis universels associés à la production d'information et de statistiques fiables et détaillées sur la migration de la main d'œuvre, et elle passe en revue les définitions existantes et les caractéristiques des différents systèmes d'informations. L'étude offre aussi un examen systématique des sources de données existantes, y compris les informations fournies par les recensements, les archives administratives et également sur les nationaux habitant à l'étranger. Basé sur ce compte rendu, l'étude identifie les lacunes en matière d'information disponibles et les faiblesses en terme de données sur le recensement des migrants mais également sur la coordination parmi les producteurs et les utilisateurs de données. Avec ces éléments, l'étude conclut avec des recommandations spécifiques

permettant d'améliorer la collecte et l'utilisation des données statistiques pour la gestion de la migration de main d'œuvre dans les pays d'Afrique de l'Ouest. Les auteurs préconisent des voies qui permettront de réviser en profondeur les systèmes d'information existants et l'implication plus grande des mandants du BIT dans la production et la validation des données.

Comme les recherches effectuées par l'équipe du projet le démontrent, de nombreuses difficultés viennent faire obstacle à une gestion effective des migrations de main d'œuvre intra-régionales ou en provenance de l'Afrique de l'Ouest. Disposer de données pertinentes nécessaires à un choix de politiques éclairé, traduire les normes internationales au niveau national et mettre en place ou améliorer les structures institutionnelles et les mécanismes de régulation de ce type de migration, constituent autant de défis à surmonter. Les orientations proposées ici supposent un intérêt commun, tant pour les pays d'accueil que pour les pays d'origine, pour l'optimisation des bénéfices potentiels. Ceci est réalisable si l'on s'appuie sur une gestion administrative effective de la migration de main d'œuvre. Nous espérons que ce rapport servira de tremplin aux membres du gouvernement et partenaires sociaux afin qu'ils puissent faire face aux défis que posent les migrations. Nous espérons aussi que la diffusion des résultats obtenus renforcera le dialogue et la coopération en matière de politiques régionales relatives à la migration de main-d'œuvre.

Nous souhaiterions remercier les chercheurs pour leur travail significatif qui a permis la réalisation des études nationales, et particulièrement Prof. Hamidou Ba pour la synthèse des trois études nationales offrant ainsi une vue régionale de la situation en Afrique de l'Ouest. D'autre part, nous voudrions remercier les différents gouvernements du Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Mali, Mauritanie et du Sénégal, ainsi que du Ghana et Nigeria, pour avoir fait part de leurs points de vue, leurs préoccupations et échanger leurs informations. Ce rapport n'aurait pu aboutir sans leur coopération.

Nous adressons aussi nos remerciements à l'équipe de projet de l'OIT pour l'Afrique de l'Ouest basée à Dakar : Prof. Hamidou Ba, Carole Brunet et Racky Sow pour leurs efforts de coordination et d'édition, ainsi que le Directeur du Bureau sous-régional de l'OIT à Dakar, Mr. Mohamed Ould Sidi, et Tharcisse Nkanagu pour leur travail éditorial et de liaison avec les gouvernements et les partenaires sociaux.

Jason Schachter du département de l'OIT pour les statistiques (STAT) a passé en revue ce rapport pour en assurer la cohérence technique. Enfin, nous tenons à souligner l'attention dédiée portée par David Nii Addy, Responsable régional du projet, sans lequel n'aurait pu aboutir le processus complet de recherche, rédaction et révision, et Céline Peyron pour le travail éditorial et la publication de ces études.

Genève, juin 2006.

Patrick A Taran
Senior Migration Specialist
Coordinator, ILO Africa Labour
Migration initiative

Remerciements

Ce rapport est un produit fondé sur des études nationales réalisées par des consultants du Bureau de l'OIT à Dakar. Les membres de l'équipe du projet Migration Dakar, Carole Brunet, Racky Sow, ont apporté, chacune à sa manière, une contribution appréciable à la réalisation de ce rapport. De même, nous devons souligner l'appui constant de David Nii Addy et de Patrick Taran du département Migrant de l'OIT à Genève. Nous aimerions aussi citer le Directeur du Bureau de l'OIT à Dakar, Mohamed A. O. Sidi et M.Tharcisse Nkanagu, Point focal du Projet auprès du Bureau pour leur contribution à la réalisation des études. Enfin, nos remerciements vont à tous les membres des partenaires tripartites (gouvernement, organisations des employeurs, syndicats de travailleurs) des pays couverts par le Projet qui ont été associés, de près ou de loin, à la validation des études.

1. Introduction

Le présent document fait la synthèse des rapports nationaux sur les statistiques des migrants réalisés dans les six pays de la sous région ouest africaine qui sont couverts par le Projet « Migration de main d'œuvre pour l'Intégration et le Développement en EuroMed, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest ». Il s'agit plus spécifiquement du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la Gambie, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

Globalement, il est admis que les statistiques existantes dans la sous région concernant les migrations internationales de main d'œuvre sont à la fois éparses, peu fiables et sujettes à des problèmes de comparabilité et de disponibilité. De plus, étant difficilement accessibles et répondant mal aux besoins des utilisateurs, ces statistiques, mal utilisées de surcroît, ne répondent pas de manière satisfaisante aux besoins de gestion et de politiques. Entre autres, ces difficultés résultent en grande partie de la diversité des systèmes migratoires, des législations et des sources d'informations.

La réalisation de ces rapports est une émanation de la volonté des mandants de l'OIT qui, reconnaissant l'importance capitale des statistiques, ont recommandé le diagnostic des systèmes statistiques pour déterminer leur capacité de collecte, de traitement et de diffusion d'informations pertinentes sur les mouvements migratoires et la situation des travailleurs et travailleuses migrants dans la sous région Africaine. En effet, l'obtention de telles données, outre l'appréciation de la situation actuelle, devrait permettre également :

- de suivre les tendances des migrations internationales au niveau national et international;
- d'évaluer l'efficacité des politiques migratoires ;
- d'évaluer l'impact des migrations sur les sociétés d'accueil et les sociétés d'origine ;
- de guider le débat politique sur les contrôles migratoires, la migration et le développement et la migration irrégulière ;
- de gérer les conditions de travail des travailleurs migrants et assurer leur protection ;
- de rendre plus adéquates les prises de décision concernant les migrations de main d'œuvre donc une meilleure gestion des migrations ;
- d'élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et plans d'actions sur les migrations ;
- de développer des échanges entre Etats ;
- et enfin de gérer la mise en pratique des instruments internationaux relatifs aux travailleurs migrants.

1.1 Contexte

Les migrations internationales qui concerneraient actuellement près de 150 millions d'individus² à l'échelle mondiale, sont caractérisées par une combinaison de forces parmi lesquelles une forte pression à l'émigration et une réduction des opportunités de migrer. Du fait de la mondialisation, elles sont entrain de connaître de profondes mutations qui rendent plus complexe leur maîtrise : diversification des origines géographiques des migrants et des circuits empruntés, variations au niveau des flux, etc. Les processus migratoires engendrent ainsi de nouvelles modalités de circulation et participent à la restructuration des espaces

² Nations Unies, *World Population prospects*, The 2000 revision, New York, 2001.

migratoires régionaux et à la construction de nouveaux territoires intercontinentaux de migration.

L'Afrique de l'Ouest, à l'instar des autres régions du monde, est soumise aux contraintes de la mondialisation dont une des principales caractéristiques est la forte dynamique migratoire. Cette région est, en Afrique subsaharienne, à la fois celle qui compte la plus forte concentration de migrants intra régionaux et celle de première émigration vers l'Europe (Stalker, 1995 ; Robin, 1996). Les mouvements intra régionaux, y compris ceux des réfugiés, demeurent les plus importants (Grégory et Piché, 1985 ; Russell et col., 1990 ; Adepoju, 1990 ; Cordell et col., 1996). Selon les résultats des enquêtes REMUAO³, pas moins de 1.556.000 migrations ont été effectuées au cours de la période 1988-1992 entre les sept pays de la sous-région étudiés⁴ (Bocquier et Traoré, 1996). Ces échanges migratoires se caractérisent par une polarisation par la Côte d'Ivoire des flux en provenance du Burkina Faso (92% du total des émigrations de ce pays vers les autres pays du REMUAO), du Mali (74%) et du Niger (71%). Les émigrations de Mauritanie ont pour principale destination le Sénégal (68%) ; celles du Sénégal sont essentiellement dirigées vers la Guinée (36%) et la Mauritanie (30%)⁵. L'Enquête sur les Migrations, l'Insertion urbaine et l'Environnement au Burkina Faso (EMIE, 2000) confirme la prépondérance des mouvements migratoires internationaux burkinabé vers la Côte d'Ivoire (93% du total des émigrés recensés). Au Cap-Vert, une estimation de l'Institut d'Appui à l'Émigrant (IAPE, 1998) révèle qu'en Afrique de l'Ouest, les ressortissants capverdiens immigrent principalement au Sénégal où ils seraient au nombre de 25.000.

Ces mouvements migratoires intra régionaux s'articulent fortement avec les autres systèmes migratoires orientés vers l'Afrique Centrale et Australe et vers les pays du Nord (notamment de l'Union Européenne). Selon les données d'Eurostat⁶, la population ouest africaine en Union européenne réunissait 414.942 individus en 1993, à part égale avec celle de l'Afrique centrale, derrière celles de l'Afrique du nord (2.076.071) et des autres régions africaines (430.076) (Robin, 1996). Dans ce contingent, le Sénégal comptait 77.000 individus, constituant en 1993 le premier groupe ouest africain résidant en Union européenne devant le Nigeria (72.000) et le Cap-Vert (43.000). Cette immigration sénégalaise en Union européenne a cependant connu des évolutions au cours des années quatre-vingt-dix, marquées par l'apparition de nouvelles destinations : longtemps considéré comme un foyer d'émigration vers la France, le Sénégal oriente de plus en plus ses flux de départ vers l'Italie et l'Espagne (Robin et col., 1999 ; Ndione et col., 2005)⁷. En Italie, les Sénégalais sont passés de 27.500 individus en 1993 à près de 40.000 en 1999 selon les chiffres fournis par le gouvernement italien. En Espagne, il avait été recensé 3190 Sénégalais en 1993 ; ils sont au nombre de 11.051 en 2000⁸. Les Capverdiens s'établissent particulièrement au Portugal (31.000 en 1993) et dans une moindre mesure en Italie (5400), au Pays-Bas (3000) et en Espagne (2000). Les Maliens (39.000 en 1993) sont essentiellement installés en France

³ Réseau sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest, coordonné par le CERPOD.

⁴ Les sept pays concernés ici sont : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et Sénégal.

⁵ Cf. Bocquier et Traoré, 1996, op.cit.

⁶ Population par nationalité en UE en 1993, Eurostat, 1995.

⁷ Selon les données de l'enquête DEmIS de 1997/98 qui prennent en compte les ménages résidants à Dakar et à Touba dont au moins un membre est allé vivre à l'étranger au cours des dix dernières années, l'Italie constitue le premier pays d'accueil des Sénégalais (45% des ménages migrants) ; moins de 10% s'orientent vers la France ; l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce réunissent 50% de cette migration récente.

⁸ Selon l'Instituto Nacional de Estadística

(37.693, soit 97%), de même que les Mauritaniens (8.000 dont plus de 6.000 en France : 75%). Ils sont majoritairement originaires de la vallée du fleuve Sénégal (région de Kayes pour le Mali et région de Guidimakha pour la Mauritanie). Les Gambiens (11.000) se répartissent principalement entre le Royaume-Uni (3000), l'Espagne (2900) et l'Allemagne (2600)⁹. En Afrique centrale, le Gabon et la République Démocratique du Congo constituaient les principales destinations des migrants ouest africains (Ba, 1996 ; Ndione et Lombard, 2004). Mais depuis la fin de l'apartheid, les flux sont orientés vers l'Afrique du sud perçu par les migrants ouest africains comme un nouvel eldorado (Bredeloup, 1993 ; Bouillon, 1996), même si cette nouvelle dynamique migratoire a été très vite atténuée par la mise en place de barrières administratives¹⁰.

Ces mouvements migratoires internationaux s'inscrivent dans un contexte économique, politique et social en pleine mutation. D'une part l'instabilité politique, la faiblesse des performances économiques et la dégradation de l'environnement augmentent le potentiel migratoire des pays de départ. Des régions qui jadis n'étaient pas affectées, sont progressivement devenues des zones de difficultés économiques et de pauvreté croissante. Cette extension de la crise a favorisé le développement de nouveaux courants migratoires dans la plupart des pays ouest africains. D'autre part, au Nord comme au Sud, les pays d'accueil se ferment, parfois expulsent et durcissent les lois concernant l'entrée des étrangers. Aujourd'hui, plus de la moitié des pays développés ont mis en place des mesures visant à restreindre l'immigration. Un peu plus de 25% des pays en développement tentent également de contrôler l'entrée des migrants internationaux. En Afrique subsaharienne, notamment en Afrique de l'Ouest, les principaux pays d'immigration ont multiplié, à partir des années quatre-vingts, les mesures dissuasives et les contraintes à l'égard des migrants (instauration de carte d'identité pour les étrangers de nationalité, augmentation importante des coûts des visas et des permis de séjour, politique de nationalisation de l'emploi, expulsion d'étrangers...). Dans ce contexte, les réseaux migratoires se développent et participent au renforcement des systèmes migratoires et à la diversification des espaces migratoires et des territoires circulatoires. S'érigeant en stratégies de contournement des politiques migratoires, ces réseaux favorisent la migration clandestine et augmentent le nombre de migrants illégaux, en situation irrégulière, en asile politique, en plus des réfugiés et des migrants régulièrement établis.

Si, en Afrique de l'Ouest, les mouvements migratoires sont régis par des accords bilatéraux et par des traités des communautés économiques, le phénomène de la migration n'en demeure pas moins complexe et difficile à gérer. Il constitue un enjeu majeur et pose de réels défis aux gouvernements des pays de la région et aux institutions régionales et sous-régionales. Les défis opérationnels soulevés par les migrations nécessitent l'élaboration d'un cadre politique global au niveau régional. Ce cadre devrait intégrer les différents aspects suscités par les questions relatives aux déplacements et à l'établissement des travailleurs migrants et apporter des solutions durables à ces questions. Une des composantes d'une politique de gestion concertée des flux migratoires est la disposition de l'information sur le phénomène migratoire sous ses différentes formes. En effet, les tendances actuelles de la migration internationale font ressortir, si besoin était, la place et l'importance de l'information comme source essentielle pour les gouvernements qui souhaitent se doter d'une politique migratoire, pour les institutions internationales et régionales et pour les autres

⁹ Robin, 1996, op.cit. p. 95

¹⁰ Percevant la présence étrangère croissante comme une menace, le gouvernement de Pretoria a durci les lois en instaurant, en 1999, un visa d'entrée aux ressortissants ouest-africains.

structures intéressées par la migration. En tant qu'outil de gestion, la mise en place d'un système d'information sur les migrations permettrait une bonne compréhension des questions théoriques et pratiques soulevées par les migrations internationales tout en aidant à la prise de décision.

Cependant, compte tenu de l'insuffisance et de la fiabilité des sources statistiques existantes, il est difficile d'observer l'évolution du phénomène migratoire dans le temps et dans l'espace. Les données disponibles sont parcellaires et n'offrent pas de possibilités d'analyse à la fois complète, fine et détaillée. C'est pour pallier cette insuffisance que de nombreux pays de la région ont fait appel à l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en vue de l'élaboration de politiques efficaces et d'approches pratiques en matière de gestion des migrations. Dans cette perspective, le Programme des Migrations internationales de l'OIT a mis en œuvre un projet intitulé « Migration de travail pour l'intégration et le développement dans la région EuroMed, en Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest », avec le soutien financier de l'Union européenne. Ce projet s'appuie sur l'expérience de l'OIT dans tous les aspects de la migration et constitue ainsi une réponse aux préoccupations exprimées par ses mandants tripartites en Afrique de l'Ouest sur la mise en place d'une coopération technique dans la gestion des travailleurs migrants. Le projet plus large cible trois sous-régions du continent : le Maghreb, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est. Ces espaces sont traversés par des initiatives d'intégration régionale (Union du Maghreb Arabe, Processus Euro-Med, Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Communauté de l'Afrique de l'Est).

Dans le cadre sous-régional de l'Afrique de l'Ouest, le projet outre sa composante renforcement des capacités comprend le dialogue social, l'assistance technique et la conduite d'études notamment sur les statistiques et sur la législation en matière de migration. C'est ainsi que des études nationales sur les législations en vigueur et sur les sources de données statistiques disponibles ont été réalisées dans six pays de la sous-région : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Mali, Mauritanie et Sénégal. Le présent document fait la synthèse des études sur les statistiques en matière de migration internationale menées dans ces pays. Il s'appuie donc sur les rapports élaborés par les consultants chargés des études nationales.

Après avoir exposé brièvement les objectifs de l'étude et l'approche méthodologique adoptée, nous tenterons, dans un premier temps, de faire une revue des sources de données statistiques disponibles sur les migrations internationales, sur la base des études nationales réalisées, afin de dégager la nature des variables saisies sur les migrations, dans une perspective de comparaison au niveau régional. Dans un deuxième temps, nous procéderons à une revue critique des concepts et définitions utilisés par les différentes sources, dans un souci d'harmonisation, tout en identifiant les décalages et faiblesses dans le système d'information actuel et des bases de données. Nous tenterons ensuite d'appréhender les capacités et les contraintes des institutions chargées de la collecte d'informations sur les migrants internationaux, ainsi que les niveaux de coordination et d'utilisation des données statistiques sur les migrations pour la prise de décision. Nous proposerons enfin des conclusions et recommandations pour l'amélioration du système d'information statistique sur les migrations internationales à l'échelle nationale et sous-régionale.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif global de cette étude vise l'amélioration des capacités des gouvernements et des partenaires sociaux pour une gestion efficace de la migration internationale en tant qu'instrument pour le développement. De manière spécifique, les objectifs assignés à l'étude, conformément aux termes de référence, se résument comme suit :

- Entreprendre un état des lieux (listage et analyse) du système d'information, des sources et des bases de données statistiques par rapport à la migration ;
- Évaluer la nature, les définitions, la qualité et la représentativité des données existantes, avec la liste des institutions qui produisent et/ou utilisent ces données ;
- Identifier les décalages entre les données, les faiblesses des bases de données et les contraintes institutionnelles pour la production d'une information fiable devant servir d'aide à la décision aux niveaux national et régional ;
- Proposer des mesures prioritaires destinées à l'amélioration du système d'information sur la migration de main-d'œuvre.

1.3 Approche méthodologique

Les études nationales menées dans les six pays reposent sur une recherche documentaire et statistique portant sur les différentes sources d'information existantes sur les migrations internationales. L'approche méthodologique adoptée par le projet s'appuie sur une grille d'entretien conçue pour répertorier les sources de données sur les migrations et disposer d'informations sur la nature des données collectées, relever les statistiques disponibles, analyser leur mode d'exploitation et identifier les principaux utilisateurs de ces données. De manière générale, la grille d'entretien s'articule autour de quatre thèmes principaux :

- l'évaluation globale du système d'information statistique sur les migrants, en termes de disponibilité, de régularité, de fiabilité et de représentativité des données produites, de robustesse des méthodologies utilisées, de disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières pour la pérennisation du dispositif de collecte, de traitement et d'analyse des données, et de diffusion de l'information ;
- les interactions entre producteurs et utilisateurs de données sur les migrants sous plusieurs aspects (existence et opérationnalité d'un cadre formel de concertation entre structures productrices et utilisatrices de données sur la migration, implication des structures utilisatrices par les structures productrices dans la conception des enquêtes spécifiques sur la migration ou traitant de modules liés au phénomène migratoire) ;
- l'utilisation des données sur la migration dans les politiques (identifications des données pertinentes pour l'élaboration et la formulation de politique migratoire, adéquation entre les besoins réels exprimés par les utilisateurs et décideurs, et les données statistiques disponibles sur la migration) ;
- les recommandations visant l'amélioration du système d'information statistique sur la migration (identification des domaines spécifiques sur lesquels devrait porter l'amélioration, actions à entreprendre pour renforcer les liens entre producteurs et utilisateurs de données sur la migration, propositions pour combler le déficit statistique, etc.).

Pour de plus amples informations sur le contenu de la grille d'entretien, le lecteur pourra se référer à la partie annexe du rapport.

2. Revue des sources statistiques sur les migrations internationales

Dans cette partie, nous passons en revue les différentes sources d'information statistique en matière de migration internationale répertoriées dans les six pays, tout en procédant à une analyse critique de la nature des données recueillies, sur la base des variables saisies sur les migrations, afin de voir dans quelle mesure les informations collectées par source et par pays autorisent des possibilités de comparaison aux niveaux national et régional en Afrique de l'Ouest. Dans un souci de clarté, nous procédons à une classification des sources par catégorie et selon la nature des données collectées sur les migrations internationales. A cet égard, nous distinguons quatre types de sources telles qu'elles apparaissent dans les rapports des études nationales menées dans les six pays : les registres administratifs, les recensements généraux de la population, les enquêtes nationales et les études locales.

2.1. Les relevés administratifs

On entend ici par sources administratives, les services étatiques qui collectent des données destinées à l'utilisation de l'institution publique et pas nécessairement à des fins de diffusion. L'analyse des rapports nationaux montre que le nombre de sources administratives et de types de données recueillies varient légèrement d'un pays à un autre (tableau 1).

Tableau 1 : Statistiques migratoires issues de sources administratives par pays

Statistiques migratoires	Flux d'entrée et de sortie du territoire national	Étrangers vivant dans le pays	Nationaux vivant à l'étranger	Travailleurs migrants
Burkina Faso	Direction des études et de la planification (Ministère de l'intérieur et de la sécurité)	Direction des études et de la planification (Ministère de l'intérieur et de la sécurité)	Direction des études et de la planification (Ministère des affaires étrangères)	Agence nationale pour la promotion de l'emploi Caisse nationale de sécurité sociale
Cap-Vert	Direction des migrations et frontières	Direction des migrations et frontières	Institut des communautés	-
Gambie	Immigration department	Immigration department	Office for the expatriate quota and naturalisation	-
Mali	Direction des services de police (Ministère de la Sécurité Intérieure de la Protection Civile)	Direction des services de police (Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile)	Délégation des Maliens de l'extérieur (Ministère des Maliens de l'extérieur)	-
Mauritanie	Direction de la surveillance du territoire	Direction de la surveillance du territoire	Ministère des affaires étrangères et de la coopération	Caisse nationale de la sécurité sociale Direction de l'emploi
Sénégal	Direction de la police des étrangers et titres de voyage (Ministère de l'intérieur)	Direction de la police des étrangers et titres de voyage (Ministère de l'intérieur)	Direction des Sénégalais de l'extérieur (Ministère des Sénégalais de l'extérieur)	Direction du travail et de la sécurité sociale Direction de l'emploi

De manière globale, les relevés administratifs les plus courants comprennent les registres administratifs des polices des frontières, les fichiers des étrangers résidant dans chaque pays

et les fiches d'immatriculation des émigrés auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires établies à l'étranger.

Les informations recueillies par les polices des frontières concernent les entrées et les sorties de passagers dans/du territoire national de chaque pays. Elles sont obtenues à partir des fiches quotidiennes d'embarquement et de débarquement des aéroports internationaux et des ports, ainsi qu'à partir des notices des postes de frontières terrestres. Ces formulaires renseignent généralement sur :

- l'identité de la personne et sa date d'entrée/de sortie dans/du territoire,
- le pays de provenance/de destination et la nationalité,
- lieu de destination dans le pays d'accueil,
- la durée de séjour projetée et le motif du voyage.

Ces documents constituent une mine importante d'information dont la combinaison pourrait servir à élaborer des séries chronologiques permettant de dégager le profil temporel des flux migratoires et d'apprécier en temps réel le solde migratoire international de chaque pays.

Les fichiers des étrangers sont constitués à partir des visas accordés et des cartes d'identité (titre de séjour) délivrées aux étrangers installés dans chaque pays. Ces fichiers fournissent généralement des informations sur :

- le pays de nationalité et le pays de naissance,
- l'âge, le sexe, la situation de famille et le niveau d'instruction,
- le type de visa ou de permis de séjour ; la durée de validité du visa ou permis de séjour,
- la date d'entrée dans le territoire,
- l'emploi occupé, la branche d'activité et la situation professionnelle.

Cette source administrative permet de calculer la population étrangère résidente ainsi que le nombre de travailleurs migrants établis dans chaque pays.

Quant aux fiches d'immatriculation des nationaux vivant à l'étranger, elles permettent de recueillir des informations sur la situation démographique et professionnelle de la personne enregistrée et sa famille (femme(s) et enfant(s)) ainsi que son adresse dans le pays d'accueil et son adresse de référence dans le pays d'origine. Ainsi, cette source permet d'estimer le nombre de ressortissants résidant de manière légale à l'étranger.

En plus de ces trois sources, les rapports sur la Mauritanie, le Sénégal et le Burkina Faso font ressortir d'autres types de données administratives sur les migrations internationales. Il s'agit :

Pour la **Mauritanie** de :

- la Caisse nationale de la sécurité sociale (CNSS), chargée de la gestion des pensions sociales pour l'ensemble des travailleurs et notamment les étrangers résidant dans le pays. Pour chaque personne assurée, la base de données de la CNSS collecte les caractéristiques suivantes : le nom de l'employé, sa nationalité, son âge, son sexe, le nom et l'adresse de l'employeur, l'année d'inscription. La base de données de la CNSS est informatisée.
- la Direction de l'emploi qui délivre les permis de travail aux étrangers pour l'exercice d'un emploi formel. Cette structure dispose de statistiques sur les étrangers ayant une

autorisation d'exercer une activité économique. Pour chaque permis délivré, les informations suivantes sont renseignées : le numéro de série, le nom de l'employé, la nationalité de l'employé, le poste occupé, les nom et adresse de l'employeur, la durée de validité du permis. Les données sont saisies dans un fichier excel.

Pour le **Sénégal** de :

- la Direction du travail et de la sécurité sociale, chargée de la gestion de l'information sur les travailleurs sénégalais exerçant à l'étranger et de la délivrance de permis de travail aux étrangers résidant au Sénégal,
- la Direction de l'emploi qui a en charge la gestion de l'information statistique sur l'emploi aussi bien des nationaux que des étrangers au Sénégal.

Pour le **Burkina Faso** de :

- l'Agence nationale pour la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle qui enregistre les demandes d'emploi et organise aussi des tests de recrutement pour les employeurs. Elle produit (trimestriellement, semestriellement et annuellement) des statistiques sur les demandes et les offres d'emploi national et international. Elle vise également les contrats de travail concernant les étrangers.
- La Caisse nationale de sécurité sociale qui s'occupe des dossiers d'assurance vieillesse, des accidents et maladies professionnels, des allocations familiales. Elle paye les pensions trimestrielles des burkinabé qui ont eu à travailler à l'étranger.

Par ailleurs, les missions diplomatiques accréditées dans chaque pays constituent une source non moins importante d'information statistique sur les ressortissants immatriculés. Les données collectées à cet effet concernent notamment :

- le nombre de ressortissants du pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire résidant dans le pays d'accueil,
- le nombre de ressortissants du pays d'accueil résidant dans le pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire,
- le nombre de visas de séjour et de types de séjour délivrés par le pays hôte aux ressortissants du pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire,
- le nombre de visas et de types de séjour délivrés par le pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire aux ressortissants du pays d'établissement de la mission diplomatique et/ou consulaire,
- le nombre de ressortissants du pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire travaillant par sexe, âge, secteur d'activité, durée de résidence etc.
- le nombre de ressortissants du pays hôte travaillant dans le pays d'appartenance de la mission diplomatique et/ou consulaire par sexe, âge, secteur d'activité, durée de résidence etc.

A titre d'exemple, le rapport de la Mauritanie montre l'intérêt spécifique des données collectées auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires qui ont permis de dénombrer :

- Ambassade du Sénégal : 250.000 Sénégalais inscrits (dont 80% sont des actifs occupés). Il s'agit en fait des Sénégalais qui ont eu à un moment ou un autre résidé sur le territoire mauritanien. Ce chiffre n'est pas à ne pas confondre avec le nombre de sénégalais résidant actuellement en Mauritanie. Aussi, l'ambassade estime le nombre de mauritaniens résidents au Sénégal à 250.000 (dont 1.300 sont des étudiants).

- Ambassade du Mali : 15.000 Maliens en âge de voter selon le recensement administratif effectué en Mauritanie par les services de l'ambassade, à l'occasion des élections présidentielles de 2001 au Mali. L'ambassade estime que 15.000 autres Maliens ne se sont pas inscrits lors de ce recensement.
- Ambassade du Maroc : 1963 ressortissants inscrits.
- Ambassade de Chine : 1000 ressortissants chinois en Mauritanie (dont 30 femmes). Parmi eux, 800 travaillent dans le secteur de la pêche, 113 dans les secteurs de construction de route et du pétrole, 27 en mission médicale en Mauritanie et 60 dans les services de restauration et du commerce.
- Consulat de Côte d'Ivoire : 350 Ivoiriens inscrits et environ 100 non inscrits.
- Ambassade de la Russie : 630 dont 500 marins.

Comme on peut le constater, les structures administratives ont pour avantage – potentiellement – de fournir des informations sur les flux et les stocks de migrants internationaux de manière continue. Elles permettent ainsi de disposer de données complémentaires les unes des autres sur :

- les ressortissants de chaque pays vivant à l'étranger ;
- la population étrangère résidente dans chaque pays ;
- la population étrangère établie légalement dans le pays d'accueil (spécifiquement) ;
- les ressortissants de chaque pays établis de manière légale dans un pays étranger (spécifiquement) ;
- le nombre de ressortissants immatriculés auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires (spécifiquement) ;
- les travailleurs migrants établis dans chaque pays ;
- l'émigration ou l'immigration internationale.

A cet égard, les relevés administratifs, si ils sont activés ou réactivés, peuvent constituer un important réseau de collecte et de transmission de l'information sur les migrations internationales, dans une perspective de mise en place d'un système d'information statistique fiable, permettant aux gouvernements de disposer d'outils de gestion efficaces de leurs ressortissants vivant à l'étranger, mais aussi des étrangers résidant dans leur pays.

Cependant, les structures productrices de statistiques ne disposent pas souvent de capacités techniques en matière d'exploitation et de traitement de données leur permettant de fournir des produits statistiques élaborés. En définitive, bien que saisissant pratiquement toutes les catégories de migrants, ces sources sont souvent imprécises et d'un faible secours pour une mesure et une analyse fine des migrations internationales. C'est pour pallier ces insuffisances que les recensements et les enquêtes sont sollicités comme source de données sur les migrations internationales.

2.2. Les recensements généraux de population

Le recensement est la source fondamentale de données sur l'état de la population d'un pays. Il consiste à faire un inventaire exhaustif d'une population jusqu'au niveau géographique le plus fin¹¹. C'est aussi selon une définition des Nations Unies « l'ensemble des opérations qui consistent à recueillir, à grouper, à évaluer, à analyser et à publier des données

¹¹ Ceped, (1994), « La démographie de 30 états d'Afrique et de l'Océan indien » eds du Ceped, 351p.

démographiques, économiques et sociales se rapportant, à un moment donné, à tous les habitants d'un pays ou d'une partie déterminée d'un pays¹² ».

Pour étudier les migrations, les questions généralement posées dans les recensements portent sur :

- le lieu (pays) de résidence au moment du recensement,
- le lieu (pays) de naissance,
- la situation de résidence,
- lieu (pays) de résidence précédente (antérieure) à une date donnée,
- la durée de résidence au lieu (pays) de dénombrement,
- la nationalité ou citoyenneté.

Le croisement de ces variables permet de définir plusieurs catégories de migrants internationaux :

- les sédentaires (non-migrants), pour lesquels le lieu de naissance, le lieu de résidence précédente (ou antérieure) et le lieu de résidence au moment de l'opération de collecte se situent dans le pays où le recensement est réalisé. Ce sont des résidents natifs du pays qui n'ont effectué aucune migration internationale depuis leur naissance ;
- les migrants « durée de vie » (immigrants « établis ») : ils résultent de la comparaison entre le pays de naissance et le pays de résidence au moment du recensement. Ce sont des non-natifs recensés dans un pays (nés hors du pays où ils sont recensés et déclarant le même pays de résidence au recensement et à une date antérieure) ;
- les immigrants « récents » : ils résultent de la comparaison entre la résidence à la date du recensement et le pays de résidence précédente (ou antérieure). Il s'agit des individus recensés dans un pays et dont le lieu de résidence antérieure est un autre pays ;
- les migrants multiples qui déclarent trois pays différents (le pays de naissance, le pays de résidence antérieure et le pays de recensement ne sont pas identiques) ;
- les migrants de retour, c'est à dire les personnes nées dans le pays où elles sont recensées et dont la résidence antérieure (ou précédente) se trouvait à l'étranger ;
- Les étrangers qui déclarent une nationalité (ou citoyenneté) différente de celle du pays où ils sont recensés ;
- Les émigrés qui sont saisis soit à partir de la situation de résidence, lorsque celle-ci classe la population recensée selon quatre modalités (résident présent, résident absent, visiteur et émigré), soit à partir d'un volet spécifique du questionnaire du recensement.

Plusieurs opérations de recensement ont été menées dans les six pays de la sous-région ciblés par le projet. Le tableau suivant récapitule ces opérations de collecte par année et selon les variables migratoires saisies.

¹² Nations Unies (1958), cité par CEPED (1994), op.cit.

Tableau 2 : Trois derniers recensements par pays, année et selon les variables relatives à la migration

Pays	Année du recensement	Lieu de naissance	Lieu de résidence au recensement	Lieu de résidence antérieure	Durée dans la résidence actuelle	Nationalité ou citoyenneté	Émigré (Situation résidence)	Émigré (volet du questionnaire)
Burkina Faso	1975	X	X	-	-	X	X	-
	1985	X	X	X	-	X	-	-
	1996	X	X	X	X	X	X	-
Cap-Vert	1980	X	X	X	-	X	-	X
	1990	X	X	X		X	-	X
	2000	X	X	X		X	-	X
Gambie	1983	X	X	X	-	-	-	-
	1993	X	X	X	X	-	-	-
	2003	X	X	X		X	-	-
Mali	1976	X	X	-	-	X	-	-
	1987	X	X	-	-	X	-	-
	1998	X	X	X	X	X	-	-
Mauritanie	1977	X	X	-	-	X	-	-
	1988	X	X	X	X	X	-	X
	2000	X	X	X		X	-	
Sénégal	1976	X	X	-	-	X	-	-
	1988	X	X	X	X	X	-	-
	2002	X	X	X	-	X	-	X

Comme on peut le constater, les variables sur les migrations saisies dans les différents recensements ne sont pas toujours identiques. Cela est vrai aussi bien pour un pays pris isolément que pour l'ensemble des six pays. Cette diversité dans le choix des variables d'une opération de collecte à l'autre pose le problème de la comparabilité des données issues des différents recensements. Nous y reviendrons.

Globalement, nous pouvons retenir avec le tableau 2 que l'essentiel de l'information censitaire sur les migrations internationales est fourni par le croisement entre le lieu de naissance et celui de résidence au moment de la collecte. Cette information permet d'estimer les effectifs des résidents nés à l'étranger (immigrants, durée de vie). Cette méthode ne permet pas de connaître le calendrier de la migration ; elle exclut les étrangers, les migrants de retour et les émigrés (nés dans le pays et résidant à l'étranger).

En outre, les variables : lieu de naissance, lieu de résidence antérieure à une date donnée et lieu de résidence au recensement sont assez fréquemment saisies par les différents recensements, notamment à partir des années 1980. Leur croisement offre des possibilités de mesure et d'analyse supplémentaires sur certains aspects du phénomène migratoire international. Ce croisement permet de définir une sous-population relativement importante de migrants de retour, ces derniers étant en situation migratoire internationale à la date antérieure considérée par le recensement.

La question sur la durée de résidence, qui devrait permettre d'étudier le caractère récent ou ancien de la migration, n'est pas souvent posée, notamment lors des derniers recensements réalisés (Sénégal en 2002, Mauritanie en 2000). A cet égard, peu de pays ouest africains

suivent les recommandations des Nations Unies des années quatre-vingts qui visaient l'introduction de la notion de durée de résidence en plus de celle déjà existante de lieu de naissance afin de fournir des données élémentaires sur l'importance des migrations à différents moments du passé (Ricca, 1990).

Par contre, la nationalité est souvent déclarée et permet en principe de mesurer la population étrangère dans le pays où le recensement est réalisé. Mais il faut faire très attention à l'usage de cette mesure. Comme le souligne certains auteurs (Ricca, 1990 ; Dackam-Ngatchou, 1996), la définition de l'étranger varie selon qu'on se réfère à la nationalité ou au lieu de naissance. Pour certains pays, le lieu de naissance constitue l'indicateur le plus sûr de la condition d'étranger. Cette approche, en plus d'inclure parmi les immigrés les nationaux nés à l'étranger, rend les résultats du recensement incompatibles avec ceux des pays pour qui la notion d'étranger est liée à celle de la citoyenneté. Comme nous le verrons dans la partie consacrée aux concepts et définitions, l'étranger (de nationalité) est différent de l'immigré (de naissance). Cependant, du fait d'une législation de plus en plus contraignante en matière de traversée des frontières, le rôle déterminant de la nationalité sur la migration internationale est une évidence, si on considère notamment les principaux types de migrations (de travailleurs, de réfugiés). Toutefois, la mesure de la population étrangère à partir de la nationalité permet de donner des indications sur les effets d'âge et de générations produits par la migration, ainsi que sur la contribution des étrangers au mouvement naturel de la population du pays d'accueil.

Par ailleurs, certains pays comme le Burkina Faso (1975 ; 1996), le Cap-Vert (1980 ; 1990 ; 2000), la Mauritanie (1988) et plus récemment le Sénégal (2002) ont introduit des variables spécifiques dans les recensements pour saisir les populations émigrées. Toutefois, cette évaluation de l'émigration internationale reste souvent partielle, ne concernant que les individus partis récemment à l'étranger (durant les 12 derniers mois pour les recensements du Burkina Faso de 1975 ; au cours des 5 dernières années pour le recensement du Sénégal de 2002). Le recensement du Burkina Faso de 1996 et celui de la Mauritanie de 1988 ont mesuré les effectifs de ressortissants de leur pays résidant depuis plus de 6 mois à l'étranger. Seul le Cap-Vert semble s'intéresser à saisir l'ensemble de ses ressortissants résidant à l'étranger ainsi que les membres de leurs familles, et cela, quelque soit le recensement.

Au total, on peut dire que le recensement peut constituer une source d'informations importantes et utiles sur les migrations internationales. Il faudrait, pour cela, que les pays partageant les mêmes axes migratoires s'accordent à harmoniser les concepts à utiliser et les variables à saisir, en s'inscrivent dans une perspective de réalisation des opérations de collecte au cours d'une même année.

2.3. Les enquêtes nationales

Les enquêtes démographiques par sondages, lorsqu'elles ont été réalisées à l'échelle nationale et sur des échantillons représentatifs de la population, offrent des possibilités de mesure et d'analyse supérieures à celles des recensements. Moins lourdes à mettre en place et moins onéreuses que les recensements, ces enquêtes permettent le recueil à la fois de données de structure et de mouvement. Il faut signaler à ce propos que les enquêtes nationales répondent souvent à des préoccupations ponctuelles sur un sujet déterminé (fécondité, santé, mortalité, pauvreté, migration, etc.). Lorsqu'elles ne portent pas spécifiquement sur les

migrations, elles ne fournissent des informations sur le phénomène que de manière indirecte, à l'image des recensements.

Il faut rappeler à ce niveau que, jusqu'à la fin des années quatre-vingt, peu d'enquêtes ont été consacrées de manière spécifique à l'observation et à l'analyse des migrations internationales ouest-africaines. J. Condé et K.C. Zachariah ont mené une des premières études sur le sujet dans les années soixante-dix (Condé et Zachariah, 1978). Cette étude, financée par la Banque mondiale, a permis d'identifier les niveaux et tendances de la migration en Afrique de l'Ouest à travers les recensements nationaux disponibles à l'époque. Sur la base des indices de migrations « durée de vie », les auteurs ont conclu que trois pays recevaient la plupart des migrants internationaux en Afrique de l'Ouest : le Sénégal, la Côte d'Ivoire et le Nigeria.

Une enquête nationale sur les mouvements migratoires a aussi été menée en Haute Volta (Burkina Faso) en 1974-75 par le CVRS¹³ et par le INSD¹⁴, avec le soutien de l'université de Montréal. Cette enquête a permis de saisir les itinéraires migratoires, les caractéristiques des migrants internationaux et leur destination, rendant ainsi possible l'analyse historique des mouvements migratoires internes et internationaux de main-d'œuvre depuis la période de colonisation jusqu'après l'indépendance (Cordell et col., 1996).

Enfin, en 1982, l'Enquête sur la Vallée du fleuve Sénégal a été réalisée dans les trois pays traversés par le fleuve (Sénégal, Mali et Mauritanie) par l'OCDE et l'Institut du Sahel. Cette étude s'intéressait principalement à la migration vers l'Europe et notamment vers la France (Condé et col., 1986).

Bien que peu nombreuses, les études sur la migration ont permis de susciter un regain d'intérêt sur les mouvements de population en Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne la formulation de politique en matière de population (Bocquier et Traoré, 1996). En fait, la région est désormais considérée comme une des régions du monde où la concentration des migrants est la plus importante (Grégory et Piché, 1985 ; Russel et col., 1990 ; Adepouju, 1990 ; Cordell et col., 1996). Cette nouvelle situation a permis de souligner la nécessité de mener des études spécifiques sur les migrations ouest-africaines, aussi bien au niveau sous-régional que national et/ou d'incorporer davantage de variables migratoires dans les recensements et enquêtes nationales non directement portant sur le sujet. C'est dans cette perspective que les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisations en Afrique de l'Ouest (REMUAO) ont été initiées.

Les Enquêtes sur les Migrations et l'Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) sont les premières du genre, entreprises dans la sous-région, qui abordent de façon spécifique les migrations internes et internationales. Elles ont été réalisées en 1992-93 dans le cadre d'un réseau pluridisciplinaire de recherche comprenant huit pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria et Sénégal) et coordonnée par le Centre d'Étude et de Recherche sur les Populations et le Développement (CERPOD). Il s'agit d'enquêtes rétrospectives à passage unique, conduites auprès d'échantillons de ménages représentatifs au niveau national de chaque pays concerné¹⁵. L'immigration est appréhendée dans le questionnaire ménage à partir des variables suivantes : lieu de naissance, lieu de résidence antérieure, lieu de résidence actuelle et durée de résidence actuelle. Le

¹³ Centre Voltaïque de Recherches Scientifiques

¹⁴ Institut National de la Statistique et de la Démographie

¹⁵ Exception faite pour le Nigeria où l'enquête n'a couvert que 22 des 31 États de la Fédération.

questionnaire biographique fournit d'autre part l'histoire migratoire des migrants sélectionnés, âgés de 15 ans et plus. Enfin, l'émigration est captée à partir d'un questionnaire émigré soumis au répondant du ménage et portant sur les membres du ménage ayant quitté le pays entre 1988 et 1993 et qui résident toujours, au moment de l'enquête, à l'étranger.

Ces opérations de collecte devaient permettre de saisir et de comprendre les rapports sociaux à travers les conditions et les modalités d'insertion des migrants et leurs relations avec le milieu d'origine. Elles fournissent des informations consistantes sur les volumes, les formes et les directions des migrations internes à chaque pays, ainsi que les migrations internationales. Toutes ces données font finalement de ces enquêtes une source très riche à la fois pour la mesure et l'analyse des migrations. A ce titre, elles constituent aujourd'hui la principale référence sur les migrations ouest-africaines.

Le tableau 3 fournit la liste des trois dernières enquêtes nationales effectuées dans chacun des six pays d'étude qui s'intéressent directement ou indirectement aux questions de migrations internationales. Nous ne considérons ici que les opérations de collecte de nature démographique susceptibles de fournir des éléments substantiels sur la migration internationale.

Tableau 3 : Trois dernières enquêtes par pays, année et selon les variables relatives à la migration

Pays	Enquête	Variables sur la migration
Burkina Faso	Enquête démographique de 1991 (INDS)	itinéraires migratoires ; lieu de naissance ; durée de résidence ; lieu de destination ; lieu de résidence antérieure ; dernière migration ; lieu de résidence à l'enquête, émigrés
	Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Burkina Faso de 1993 (INDS/CERPOD)	Lieu de naissance, lieu de résidence précédent, lieu de résidence actuelle, statut migratoire ; émigrés des 5 dernières années avec notamment l'âge au départ et le pays de destination ; itinéraires migratoires (toutes les résidences d'un minimum de 6 mois depuis la naissance jusqu'au moment de l'enquête) avec notamment les lieux de résidence, l'activité principale (type, statut, secteur), âge fin étape, raison de départ ; immigrés hors du lieu de naissance avec notamment les raisons de la migration, les conditions de réalisations de la migration, profits de la migration en faveur du lieu d'origine, biens et dons monétaires envoyés dans le lieu d'origine ; migrants de retour dans leur lieu de naissance depuis au moins 10 ans (mêmes questions sur immigrés)
	Enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso de 2000 (UERD)	itinéraires migratoires ; lieu de naissance ; durée de résidence ; lieu de destination ; lieu de résidence antérieure ; dernière migration ; lieu de résidence à l'enquête, émigrés
Cap-Vert	Le rapport ne mentionne pas d'enquête nationale	
Gambie	Nation-wide migrations study 1978	Le rapport ne mentionne pas les variables migratoires saisies par cette enquête
Mali	Enquête migration dans la vallée du fleuve (1982/83)	Le rapport ne mentionne pas les variables migratoires saisies par cette enquête
	Enquête sur les migrations et l'urbanisation au Mali (1993)	Mêmes variables que pour l'enquête au Burkina Faso de 1993 (REMUAO)
	Enquête permanent auprès des ménages	Lieu de naissance, lieu de résidence précédent, lieu de résidence actuelle
Mauritanie	Enquête sur les migrations et l'urbanisation en Mauritanie de 1993	Mêmes variables que pour l'enquête au Burkina Faso de 1993 (REMUAO)
	Enquête démographique et de santé de 2000	Le rapport ne mentionne pas les variables migratoires saisies par cette enquête
	Enquête sur les conditions de vie des ménages de 2004	Le rapport ne mentionne pas les variables migratoires saisies par cette enquête
Sénégal	Enquête migrations et urbanisation au Sénégal (1993)	Mêmes variables que pour l'enquête au Burkina Faso de 1993 (REMUAO)
	Enquête 123	Le rapport ne mentionne pas les variables migratoires saisies par cette enquête
	Enquête sénégalaise auprès des ménages	Lieu de naissance, lieu de résidente actuelle, nationalité, émigrés selon l'âge au départ, le pays de destination, les raisons de la migration, les transferts de fonds envers le Sénégal

2.4. Les études locales

En plus des sources statistiques nationales, les populations migrantes ont été appréhendées à partir d'études réalisées au niveau local dans les six pays ciblés par le projet. Celles-ci se limitent le plus souvent à l'échelle d'un village, d'un quartier, d'une ville, et au mieux, d'un ensemble de localités dispersées à l'intérieur d'une région ou d'un département. Loin de mesurer le phénomène, ces études apportent plus à sa compréhension. Elles ne permettent donc pas une connaissance précise des effectifs de migrants internationaux, de leur répartition spatiale et de leur origine, contrairement aux recensements et enquêtes nationales qui fournissent des informations, d'une qualité variable, sur ces aspects.

Les principales études répertoriées par les rapports nationaux sont les suivantes¹⁶ :

Burkina Faso

L'enquête de 1969-71 de J.M. Kohler

J.M. Kohler a, dans le cadre des travaux de l'Orstom, réalisé d'octobre 1969 à mai 1971 une série d'enquêtes auprès des Mossi de l'Ouest du Burkina Faso pour l'étude des migrations temporaires (durée inférieure à 10 ans). Après avoir recensé 19 villages, soit environ 32.000 individus, il a interrogé un échantillon de 8700 personnes sur leurs migrations, pour ensuite se focaliser particulièrement sur un sous-échantillon de 300 migrants de retour sur divers aspects de leur mouvement migratoire et plus particulièrement sur leurs épargnes monétaires, sur le système matrimonial, sur la rentabilité comparée des cultures de rente (notamment le coton) et les revenus de la migration. Si les données sur les ménages, les familles et les exploitations sont totalement absentes, par contre l'information est assez abondante sur le système matrimonial, les opinions et surtout la conscience collective sur la migration.

L'enquête renouvelée de l'Orstom de 1972-73 en pays Mossi

Elle s'est limitée exclusivement à la zone rurale Mossi et Bissa (les deux ethnies vivent dans des régions contiguës). C'est une enquête renouvelée, réalisée sous la direction de A. Quesnel et J. Vaugelade. Il s'agissait d'interviewer une deuxième fois, en 1972, les concessions enquêtées en 1960-61. Un questionnaire détaillé renseigne sur les exploitations : nature, constitution, taille, nombre de personnes de l'exploitation, nombre d'aides familiaux etc. 5950 exploitations, soit 61650 individus, ont été touchées par l'enquête. Un module spécifique a été consacré à chaque migration effectuée par les hommes de l'exploitation depuis 1961, de même que sur le devenir de tous les individus de l'exploitation présentes en 1961. 6800 personnes ont été interrogées. Une des originalités de cette enquête a été l'établissement d'un questionnaire sur les événements matrimoniaux vécus par l'individu depuis 1961. Mais, vu la lourdeur d'un tel questionnaire, il n'a été administré qu'à un sous-échantillon limité d'individus.

Incontestablement, c'est l'enquête qui a fourni le plus d'informations sur les structures internes (famille, ménage, exploitation, système matrimonial etc.) en pays Mossi, autorisant ainsi une analyse riche de la migration, en relation avec les caractéristiques des structures de la communauté de départ. D'ailleurs, beaucoup d'études¹⁷ basées sur cette enquête se sont axées sur le rôle des structures internes de la société Mossi sur les migrations.

¹⁶ Les rapports sur le Cap-Vert et la Gambie ne font pas mention d'études réalisées au niveau local.

¹⁷ Quesnel et al (1975, 1977, 1985) ; Marchal J.Y (1975, 1983), pour ne citer que ceux-là.

On peut regretter cependant que le questionnaire migration ne soit administré qu'aux hommes. Même si la migration masculine, surtout vers l'extérieur du pays, est la plus importante et la plus dépendante des conditions économiques, devait-on pour autant occulter la migration féminine ? On s'étonne aussi qu'une enquête d'une telle importance n'ait pas couvert tout le pays contrairement à celle de 1960-61 sur laquelle elle s'était basée.

L'enquête renouvelée de l'ORS TOM (76) en pays Lobi et Dagara

Cette enquête, menée par Benoit D., P. Levi, J. Papail et F. Sodter, constitue le renouvellement de l'enquête démographique de 1960-61 réalisée par R. Clairin. Elle a concerné les pays Lobi et Dagara, de la région du Sud-Ouest. Elle constitue l'une des rares enquêtes spécifiques sur les migrations réalisées en dehors du pays Mossi dans les années soixante-dix. Les questionnaires et la méthodologie sont identiques à celle de l'enquête de 72-73. On notera que pour l'enquête en pays Lobi, la période de référence pour les migrations était de 3 mois (au lieu de 6 mois). Ensuite, en pays Lobi, le questionnaire migration a été administré à toutes les personnes, sans distinction de sexe, contrairement à l'enquête en pays Mossi dont le questionnaire migration a été exclusivement réservée aux individus de sexe masculin. Les biographies migratoires ont été établies même pour les personnes décédées, l'information indirecte étant recueillie auprès des chefs de ménage. L'échantillon comportait 22 villages, soit 5629 individus.

L'enquête à passages répétés de l'ORSTOM

Elle s'est déroulée de 1986 à 1994 dans la région Mossi (départements de Yako, Gourcy et Pissila) et dans la région du Sud-Ouest (département de Niangoloko). Cette enquête a couvert 34 villages et atteint environ 30.000 individus. Les passages étaient de six mois.

Mali

Enquête migration dans la vallée du fleuve Sénégal réalisée en 1982/83

Cette enquête a porté sur la migration internationale des gens du fleuve Sénégal (Mali, Mauritanie et Sénégal). Elle s'est déroulée dans un premier temps dans les foyers de migrants en France, ce qui a permis de recueillir auprès des travailleurs migrants un certain nombre de caractéristiques dont la localité de naissance. Dans un deuxième temps, l'enquête s'est déroulée dans les régions de départ des migrants. Pour le Mali, ces informations concernaient presque exclusivement les cercles de Kayes et de Yélimané dans la région de Kayes. L'échantillon dans ces deux cercles a concerné aussi bien les villages représentés dans l'échantillon de France que les villages non représentés.

Enquête sur les projets de réinsertion économique des migrants de retour au Mali (Bamako, Kayes) (2002)

Initiée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avec le soutien financier du gouvernement suisse, cette enquête a porté sur un échantillon de 100 migrants de retour ayant développé des projets de réinsertion économique dans le district de Bamako et dans la région de Kayes. L'enquête traite de séries de questions sur les caractéristiques socio-économiques et géographiques des émigrés et les impacts sur l'évolution de chaque projet de réinsertion, le parcours migratoire de l'individu et son influence sur le démarrage et le développement de son projet, l'évolution dans la durée des projets, en fonction de l'esprit

d'entreprise des promoteurs, des capitaux investis, des difficultés rencontrées et des conditions dans lesquelles celles-ci ont été ou non surmontées.

Mauritanie

Étude sur les Migrations et l'urbanisation en Mauritanie de 1995 (C.O. Abdellahi) qui a porté sur les mouvements migratoires internes, l'exode rural, les motifs de migration et les caractéristiques des migrants.

Étude sur les populations nomades de 1998 (M.L.O Moujtaba) qui a permis d'analyser les caractéristiques des nomades, ainsi que les tendances et motifs de leur sédentarisation.

Étude sur les déterminants socio-économiques des migrations en 2002 (M.M El Mouvide) qui a analysé les déterminants de la migration en terme de caractéristiques des migrants, de répartition spatiale et de motifs de migration.

Étude sur les conséquences socioéconomiques de la migration en 2002 (S.M.O Jiyed) qui a analysé les conséquences de la migration sur les conditions de vie des non migrants, sur la structure démographique des ménages et leur évolution socioéconomique.

Les nouvelles tendances du phénomène migratoire en Mauritanie (M.L.C Malainine, 2002) qui permis d'analyser l'intensité migratoire, l'évolution des migrations dans le temps, les comportements migratoires par cohorte et les motifs de migration.

Sénégal

Au Sénégal, la vallée du fleuve Sénégal a traditionnellement fait l'objet d'études spécifiques sur les migrations internationales. On peut citer, à cet égard, les recherches suivantes :

Enquête sur les migrations des gens du Fleuve Sénégal (Kane F. et Lericollais A., 1975)

Cette recherche sur les mouvements migratoires des gens de la vallée du fleuve Sénégal avait pour objectifs d'en mesurer l'ampleur, d'en saisir les circonstances du déclenchement et les modalités, les types d'insertions réalisés dans les régions d'accueil, les liens conservés avec le pays d'origine et les effets sur les activités traditionnelles. Les données ont été rassemblées lors d'une enquête exhaustive, auprès de tous les campements et villages de la vallée (au Sénégal et en Mauritanie) ; l'objectif étant de cartographier et d'analyser la répartition des hommes, leurs activités économiques et leurs ressources. Les émigrés vers l'étranger, en Afrique et en Europe ont été recensés par « tente » et par « carré ». Les migrations vers les villes et les régions du Sénégal et de la Mauritanie n'ont pas été appréhendées d'une manière systématique.

Enquête sur les migrations internationales sud-nord. Une étude de cas: les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal, en France (Condé J. et Diagne P. S., 1982/83) (voir paragraphes précédents sur le Mali)

Enquêtes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal (Guilmoto C., 1992-93)

Il s'agit d'une série d'enquêtes à passages répétés menée en milieu rural dans la moyenne vallée (département de Podor), sur un échantillon de près de 900 ménages répartis en douze grappes. Les principales données recueillies concernaient le niveau de vie de la famille et les biographies migratoires des adultes durant les vingt années précédant l'enquête. Les passages (tous les six mois) ont enregistré notamment les activités économiques, les changements

familiaux et les déplacements, y compris de courte durée, qui se sont déroulés entre les différents passages. Le suivi de l'échantillon a permis de rassembler les données relatives à 3599 personnes de 15 ans et plus, réparties en 805 ménages, dont on connaît à la fois les migrations anciennes et les formes de mobilité récentes, ainsi que les activités agricoles sur plusieurs années.

Plus récemment, les enquêtes sur les migrations internationales ont privilégié des localités dans la région de Dakar et dans les régions du bassin arachidier (Diourbel et Kaolack). Il s'agit notamment de :

L'enquête sur les déterminants de la migration internationale au Sénégal (IRD-DPS, 1997/98)

Cette enquête a été réalisée dans les villes de Dakar/Pikine et de Touba, auprès de 1713 ménages et 6311 individus migrants et non-migrants. Les informations collectées auprès des ménages portent essentiellement sur la situation économique du ménage et sur les conditions d'habitat. Au niveau individuel, les renseignements concernent la situation matrimoniale et professionnelle actuelle de l'individu et sur ses caractéristiques socio-démographiques. Le passé migratoire de l'individu est retracé en incluant aussi bien ses migrations à l'intérieur du Sénégal que ses migrations internationales. La composition du ménage est documentée, ainsi que la situation économique de l'individu juste avant la dernière migration internationale ou cinq ans avant l'enquête pour les non-migrants. Quatre modules renseignent sur le processus migratoire : i) les motifs de la migration, ii) les informations que les migrants possédaient avant de migrer, iii) l'assistance qu'ils ont reçue au départ et dans le pays d'accueil et iv) leurs activités professionnelles en migration. Un dernier module porte sur les intentions relatives à une migration internationale future.

L'Enquête sur les déterminants de l'émigration internationale dans la ville de Kaolack (Ndione B., 1997)

Cette enquête a été réalisée dans quatre quartiers de la ville de Kaolack, caractérisés par une forte émigration internationale. Dans ces quartiers, il a été dénombré 2546 ménages, dont 39% sont des ménages migrants. A partir de cette base de sondage, 400 ménages ont été enquêtés et 4.044 individus recensés. Des informations démographiques, sociales et économiques ont été collectées pour chaque membre du ménage ainsi que des renseignements sur les conditions de vie familiale. Un questionnaire approfondi a été administré aux migrants internationaux de retour et aux émigrés de passage au moment de l'enquête. Il comportait six modules : i) biographie migratoire, ii) liens et contacts en pays d'accueil, iii) liens et contacts avec le pays et la région d'origine, iv) décision de partir, v) réseaux migratoires et assistance, vi) objectifs ou projets liés à la migration internationale et modalités de réinsertion.

En outre, les quatre quartiers ont fait l'objet d'une enquête qualitative, par le biais de deux grilles d'entretien semi-directif, l'une adressée à des informateurs clés (notables et autres chefs coutumiers ou religieux), et l'autre aux migrants internationaux de passage, soit un total de 48 entretiens. Ces entretiens ont permis de décrire l'histoire migratoire et sociale du quartier, son mode de fonctionnement et d'organisation ainsi que les rapports de voisinage entre les habitants. De même, ces récits ont étayé les questions de la diffusion du phénomène migratoire à l'intérieur du quartier, des appuis et soutiens reçus au départ et à destination, par un parent ou un ami du quartier et des transferts économiques et symboliques dans le quartier.

L'Enquête sur les investissements immobiliers des migrants internationaux dans les quartiers périphériques de Dakar (Tall S. M., 1994)

Cette enquête a été réalisée dans les quartiers périphériques de Dakar (capitale du Sénégal). De la proche banlieue aux limites du périmètre urbain, quatre quartiers d'histoire et d'origine différentes ont été étudiés : Grand Dakar, Grand Yoff, Parcelles Assainies et Pikine. La variété des espaces migratoires et la diversité des investissements des migrants internationaux dans l'immobilier sont examinées par cette étude. Une analyse morphologique de ces investissements a permis de mesurer la multiplicité des influences : logiques traditionnelles, emprunts de modèles des pays d'accueil, volontés individuelles, ou contraintes urbanistiques et/ou officielles.

2.5. Les autres sources répertoriées par les études nationales

D'autres sources de données sur les migrations internationales ont été mises en exergue par les études réalisées dans les six pays. Il s'agit de sources spécifiques concernant un groupe particulier de migrants :

Le « Fichier » des étudiants burkinabé boursiers à l'étranger

La direction générale de l'orientation et du service des bourses dispose de la liste des étudiants burkinabé boursiers à l'étranger. Mais ce fichier n'est pas à jour. En plus, il ne permet pas de répertorier l'ensemble des étudiants burkinabé à l'étranger, car seul les boursiers de l'État peuvent y figurer.

Le « Fichier » de la Commission Nationale du Burkina Faso pour les réfugiés

Cette commission produit régulièrement des statistiques sur les réfugiés qui permettent de suivre l'évolution des crises politiques en Afrique et d'évaluer les efforts fournis par les Nations Unies dans la gestion des populations réfugiées et déplacées.

La commission Nationale pour l'Intégration

Cette commission travaille pour l'amélioration du processus d'intégration des pays de la sous-région. A ce titre, elle collabore avec les représentations diplomatiques installées au Burkina Faso et les associations des différentes communautés étrangères. La structure ne produit pas de données statistiques sur les immigrants. Elle œuvre à l'intégration de ces communautés au sein de la société burkinabé. Elle ne dispose pas de moyens pour collecter les données statistiques sur les migrants. Les données dont elle dispose sont fournies par les représentations diplomatiques et les associations. Ces données, selon le Secrétaire Permanent de la Commission ne sont pas fiables. La Commission Nationale estime à environ deux millions les étrangers vivant au Burkina Faso.

Le Secrétariat Permanent du Conseil Supérieur des Burkinabé de l'Étranger

Il s'occupe de la gestion des burkinabé de l'étranger. Il est en contact permanent avec les ambassades et les consulats du Burkina Faso, mais ne produit pas de statistiques sur les émigrants burkinabé.

L'Organisation Internationale pour les Migrations (O.I.M)

Le bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations au Burkina Faso a été ouvert en 2003, suite à la crise politique ivoirienne. Depuis sa création, ce bureau a pris en charge la gestion des personnes rapatriées de la Côte. Ainsi, de juin 2003 à septembre 2003,

l'Organisation a géré le dossier de 7500 personnes rapatriées de la Côte d'Ivoire. Ces personnes étaient composées de burkinabé, de maliens, de guinéens... L'OIM ne dispose pas de statistiques sur le phénomène de la migration. Elle travaille avec certaines structures nationales et internationales pour gérer les questions des rapatriés.

Le « Fichier » de la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et des sciences du Cap-Vert

Cette source concerne les étudiants capverdiens inscrits en études supérieures à l'étranger, avec une possibilité de répartition par âge, par sexe et par domaine de formation pour certains pays.

Le « Ficher » de l'institut national de la promotion de la formation technique et professionnelle

Cet institut mène des études sur certains métiers jugés prometteurs d'emplois. Au titre de l'année 2004, l'INAP-FTP a réalisé des enquêtes ciblées sur la situation de l'emploi et les besoins en formation dans les sous-secteurs suivants : « mécanique automobile », « BTP », « froid et climatisation », « bureautique et comptabilité » et « habillement et textile ». Pour chaque sous secteur, les études ressortent le nombre d'emplois occupés en 2004 et la répartition des employés selon la nationalité.

Le « Ficher » de l'Union des Travailleurs Mauritaniens (UTM)

L'UTM compte 54.000 adhérents répartis en 32 fédérations disposant de 2 antennes à l'étranger (Espagne, France). L'UTM ne compte pas d'adhérents étrangers, et pour cette raison, elle ne dispose pas de statistiques sur la main d'œuvre étrangère en Mauritanie. Néanmoins, elle a mené une enquête sur le métier de chauffeurs de taxi dans 3 villes (Nouakchott, Nouadhibou et Zoueirat). L'étude a recensé 1.650 étrangers chauffeurs de taxi dans ces trois villes. Concernant la main d'œuvre mauritanienne à l'étranger, l'UTM ne dispose que du nombre d'adhérents communiqué par ses antennes en France (2.000 adhérents) et en Espagne (1.500 adhérents).

L'Observatoire des migrations internationales au Sénégal

Il a été initié par l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM), en partenariat avec le Ministère de la justice et la Ministère des Sénégalais de l'extérieur, dans le cadre du renforcement des capacités de ces structures en matière de gestion des migrations. Les données collectées ne sont pas encore accessibles au public.

Les bases de données sur l'expertise des cadres sénégalais et maliens expatriés

Elle a été initiée par le PNUD, dans le cadre du projet TOKTEN (*Technology Knowledge of Expatriate Nationals*). Ces bases de données renseignent sur l'identité et le profil des cadres expatriés, l'objectif étant d'apporter une assistance au pays d'origine par le transfert de savoir-faire acquis notamment en pays d'accueil.

Par ailleurs, la population migrante internationale a été appréhendée à partir des recensements réalisés dans certains pays. Cette mesure indirecte a été faite par Russel et col. (1990) à partir de trente trois recensements effectués dans les années 1970 et 1980 en Afrique au Sud du Sahara, permettant ainsi d'avoir une idée des migrations intra-africaines. Les données d'Eurostat, issues des recensements des pays de l'Union européenne, apportent aussi des précisions substantielles sur l'immigration des pays de la sous-région en Europe.

En définitive, l'aperçu sur les migrations internationales dans les pays ciblés par le projet repose sur l'utilisation simultanée de plusieurs techniques et la confrontation d'informations apportées par les statistiques issues du traitement de sources très variées.

3. Concepts et définitions utilisés par les statistiques sur les migrants

Une définition rigoureuse et précise des termes utilisés par les différentes sources statistiques sur les migrations internationales est un préalable qui permet de lever toute équivoque et d'éclairer au mieux le lecteur. Il s'agit ici d'appréhender la nature et les catégories statistiques utilisées, et de faire le lien avec les concepts et définitions universellement préconisés. La question est de savoir si les termes utilisés par les systèmes statistiques dans les pays d'étude sont conformes aux recommandations internationales et à celles du BIT, et si les concepts et définitions permettent de faire des comparaisons au niveau régional ouest africains

3.1. Critères d'espace (lieu) et de temps (durée)

Les Nations Unies recommandent la définition suivante du migrant international : « toute personne qui change de pays de résidence habituelle ». Le franchissement d'une frontière internationale, avec changement de résidence habituelle, différencie la migration internationale de la migration interne qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un État. Dans sa compréhension la plus simple, la notion de migration implique donc au minimum le déplacement d'un lieu géographique à un autre. Le phénomène migratoire ainsi défini introduit fondamentalement deux notions : l'espace et le temps.

La notion d'espace est caractérisée par les différents lieux que parcourt l'individu tout au long de sa vie. La première équivoque à lever à ce niveau concerne la délimitation précise de chaque lieu de résidence, en fonction du phénomène étudié (migration interne ou migration internationale). Aborder la question du point de vue international reviendrait à considérer comme lieu de résidence, toute entité géographique délimitée et matérialisée concrètement par une frontière. Par conséquent, il y aurait migration internationale quand il y a transfert de résidence d'un pays à un autre.

Le temps est exprimé par la notion de durée de résidence dans un lieu. Là, il n'y a pas de consensus sur la définition de la durée de séjour, chaque État appliquant ses propres critères, qui ne coïncident pas forcément avec ceux d'un État voisin, alors qu'il peut s'agir des mêmes populations. A cet égard, les différentes sources de données statistiques sur les migrations relevées dans les six pays d'étude font apparaître plusieurs périodes ou durées de référence :

- il y a cinq ans ou il y a dix ans pour le lieu de résidence antérieure : ces périodes de référence sont souvent utilisées dans les recensements et mais aussi dans quelques enquêtes nationales et locales ;
- durée de résidence de six mois (ou de moins de six mois avec une intention de rester plus de six mois) pour définir la migration : beaucoup de recensements et d'enquêtes nationales retiennent ce critère ;
- durée de résidence de trois mois (enquêtes spécifiques sur les migrations au Burkina Faso) ;

- durée de résidence d'un an (ou moins d'un an avec l'intention de rester plus d'un an) pour définir la migration dans certaines enquêtes spécifiques (Enquête Déterminants de la Migration Internationale au Sénégal par exemple).

A partir de ces définitions du phénomène migratoire, les concepts de migrant, de non-migrant, de migrant de retour, d'immigré/émigré, de travailleur migrant, de flux migratoire, de taux d'émigration/immigration, d'indice d'intensité migratoire relative et de solde migratoire sont déterminés.

3.2. Catégories de migrants et indicateurs de la migration

Migrant : il définit toute personne qui a changé de lieu de résidence par rapport à une période de référence donnée.

Non-migrant : ce concept caractérise toute personne vivant dans un lieu et n'ayant jamais changé de résidence habituelle.

Migrant de retour : il définit tout individu ayant changé de résidence habituelle et qui se retrouve dans son lieu de naissance au moment de l'opération de collecte.

Immigré et émigré : ces concepts définissent une population de migrants selon qu'on se réfère au lieu de départ ou au lieu d'accueil. On parle d'immigré par rapport au lieu d'accueil et d'émigré par rapport au lieu de départ.

Travailleur migrant : le travailleur migrant stricto-sensu est le migrant détenteur d'un contrat de travail dans le secteur moderne notamment. Dans ce cas, la réglementation lui fait obligation de disposer d'une autorisation d'établissement. Une carte d'identification d'immigré lui est délivrée.

Flux migratoires : on désigne par flux migratoires la somme des migrations entre deux zones géographiques au cours d'une période déterminée.

Taux d'émigration : le taux d'émigration est obtenu en rapportant les flux hors d'une zone géographique aux années vécues dans celle-ci. Cette zone représente l'origine de l'émigration. La population de la zone de destination n'intervient pas dans le calcul.

Taux d'immigration : le taux d'immigration est obtenu en rapportant les flux migratoires vers une zone géographique aux années vécues dans celle-ci. Cette zone représente la destination de la migration. La population de la zone d'origine n'intervient pas dans le calcul.

Solde migratoire : le solde migratoire est pour une zone géographique donnée, le nombre entier relatif (positif ou négatif) obtenu en retranchant les émigrations à partir de cette zone des immigrations vers celle-ci.

Taux net de migration : le taux de migration nette (croît migratoire) est obtenu en rapportant le solde migratoire d'une zone géographique donnée au total des années vécues dans celle-ci ;

Indice d'intensité migratoire relative : l'indice d'intensité migratoire relative d'une zone vers une autre est obtenu en rapportant le flux migratoire de la première vers la seconde au produit des années vécues dans les deux zones. Cet indice fait intervenir les populations des deux zones.

Il importe ainsi de distinguer les flux (entrants ou sortants au cours d'une période) et les stocks (population résidente à un moment déterminé). Le concept de migrant (émigré, immigré), qui est fondé sur un critère géographique (déplacement dans l'espace), ne doit pas être confondu avec celui d'étranger, fondé sur un critère juridique : est étranger celui qui ne possède pas la nationalité du pays où il réside.

3.3. Typologie sur la base du critère temps

- **La migration durée de vie** : est le déplacement d'un individu dont le lieu de résidence au moment de la collecte est différent du lieu de naissance.
- **La migration récente** : est le déplacement d'un individu dont la dernière migration est dite récente. Autrement dit, il s'agit d'un individu dont le lieu de résidence au moment de la collecte est différent du lieu de la résidence antérieure (quand elle est connue) et dont le changement de résidence s'est produit récemment (il y a moins d'1 an ou de 5 ans, selon la période de référence).
- **La migration ancienne** : est le déplacement d'un individu dont la dernière migration est dite ancienne. Autrement dit, il s'agit d'un individu dont le lieu de résidence au moment de la collecte est identique au lieu de la résidence antérieure, mais différent de son lieu de naissance. Le changement de résidence s'est produit avant la période de référence (il y a plus de 1 an ou de 5 ans).

3.4. Typologie sur la base du critère espace

- **La migration simple** : est le déplacement d'un individu dont le lieu de résidence de la collecte et/ou le lieu de résidence antérieure est différent du lieu de naissance. Lorsque le lieu de résidence antérieure est différent du lieu de naissance, il est alors identique au lieu de résidence au moment de la collecte.
- **La migration multiple**: est le déplacement d'un individu dont les trois lieux de résidence (à la naissance, antérieure à l'opération et au moment de la collecte) sont différents.
- **La migration de retour**: est le déplacement d'un individu dont le lieu de résidence au moment de la collecte est identique au lieu de naissance et est différent du lieu de la résidence antérieure. Le retour ainsi identifié peut être aussi bien temporaire (d'une durée d'au moins 6 mois) que définitif.

Il est à noter que les migrants multiples et de retour sont toujours des migrants « récents ».

4. Rôles, capacités et contraintes des institutions de collecte

Cette partie traite de l'évaluation des dispositifs de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques sur la migration dans les pays ciblés par l'étude. L'accent sera mis sur les missions de collecte dévolues à ces structures, tout en appréhendant leurs capacités et leurs limites.

4.1. Rôles des institutions de collecte

a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte

Les six pays concernés par la présente étude disposent d'un organe central spécialisé en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques notamment sur les migrations : Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) au Burkina Faso, Institut National de la Statistique (INS) au Cap-Vert, Central Statistics Department (CSD) en Gambie, Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) au Mali, Office Nationale de la Statistique (ONS) en Mauritanie et Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) au Sénégal. Ces structures sont principalement chargées de :

- la réalisation des recensements généraux de la population et des enquêtes démographiques et socio-économiques nationales ;
- la conception de méthodologies de collecte et de traitement des données relatives aux recensements et aux enquêtes ;
- l'exploitation et l'analyse des données issues de ces opérations de collecte ;
- la publication des résultats des recensements et enquêtes mis en œuvre ;
- la coordination et la diffusion des données statistiques officielles sur la population.

b) Les services d'immigration

Il existe, au niveau de chaque pays, des services départementaux ministériels chargés de la délivrance des documents de voyages et des titres de séjour : visa d'entrée, carte de séjour. Il s'agit de la Direction des études et de la planification du Ministère de l'intérieur et de la sécurité du Burkina Faso, de la Direction des migrations et des frontières du Cap-Vert, de l'Immigration Department de la Gambie, de la Direction des services de police du Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile du Mali, de la Direction de la surveillance du territoire de la Mauritanie et de la Direction de la police des étrangers et titres de voyage du Ministère de l'intérieur du Sénégal. Ces structures sont composées par les services de police des frontières et par les services des étrangers. Plus spécifiquement, ces institutions collectent les informations sur :

- les entrées et les sorties dans/du territoire national à partir des fiches d'embarquement/débarquement au niveau des aéroports et des ports et des notices des polices des frontières terrestres ;
- la délivrance des titres de séjour aux étrangers résidents.

c) Les institutions chargées des nationaux expatriés

Il s'agit de la Direction des études et de la planification du Ministère des affaires étrangères du Burkina Faso, de l'Institut des Communautés (Cap-Vert), du Bureau pour les Quotats d'expatriés (*Office for the Expatriate Quota and Naturalisation*, Gambie), de la Délégation des Maliens de l'extérieur, du Ministère des affaires étrangères et de la coopération (Mauritanie) et de la Direction des Sénégalais de l'extérieur. Ces institutions gouvernementales sont chargées de la gestion de leurs nationaux expatriés. En tant que tel, elles ont en charge :

- la collecte des informations sur les émigrés, à travers notamment les fiches d'immatriculation auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires établis à l'étranger ;
- le renouvellement des passeports et des cartes nationales d'identité de leurs compatriotes à l'étranger.

4.2. Capacités des structures productrices de statistiques

a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte

Ces organes sont généralement des structures performantes en matière de collecte, de traitement et d'analyse de données statistiques notamment sur les migrations. Ils fournissent à cet effet des statistiques descriptives relativement bien élaborées sur les populations de manière générale et sur les migrations en particulier. En outre, ces institutions disposent de services informatiques appropriés et du personnel formé sur les techniques d'élaboration de statistiques.

Pour l'essentiel, les statistiques disponibles sont fournies par les rapports nationaux descriptifs se rapportant aux recensements et aux enquêtes nationales réalisées. En ce qui concerne la migration internationale, on peut souligner la disponibilité d'informations sur :

- les immigrés par âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction, pays de provenance, type d'activité, statut d'emploi, branche d'activité, milieu de résidence, région etc. (recensements et enquêtes nationales) ;
- les étrangers par pays d'origine, âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction, type d'activité, statut d'emploi, branche d'activité, milieu de résidence, région etc. (recensements et enquêtes nationales) ;
- les migrants internationaux de retour par pays de provenance, âge, sexe, statut matrimonial, niveau d'instruction, type d'activité, statut d'emploi, branche d'activité, milieu de résidence, région etc. (recensements et enquêtes nationales) ;
- les émigrés récents (5 dernières années ou au cours de l'année précédent la collecte) par pays de destination, âge au départ, motif de migration (enquêtes spécifiques sur les migrations et certains recensements) ;
- les matrices des migrations par régions ou pays étrangers (enquêtes spécifiques sur les migrations) ;
- les taux d'émigration et d'immigration, les taux de migration nette (enquêtes spécifiques sur les migrations) ;
- les indices d'intensité migratoire relative (enquêtes spécifiques sur les migrations).

b) Les services d'immigration et les institutions chargées des nationaux expatriés

Ils produisent des informations sur les migrations internationales à partir des fiches d'entrée et de sortie dans/du territoire national et de délivrance des titres de séjour des étranger en ce qui concerne les services d'immigration, par le biais des fiches d'immatriculation des émigrés pour ce qui est des institutions chargées des nationaux expatriés.

4.3. Contraintes des organes producteurs de données

a) Les organes centraux spécialisés en matière de collecte

Le constat général qui se dégage de l'analyse des statistiques produites par les organes spécialisés est que les données collectées n'ont pas fait l'objet d'analyses approfondies. Les rapports disponibles font état d'analyses descriptives, basées sur le simple croisement des variables migratoires avec les caractéristiques socio-démographiques des individus. Or, les recensements et en particulier les enquêtes nationales sur les migrations offrent des possibilités d'analyse détaillées des mouvements migratoires sous plusieurs aspects. Le faible niveau d'exploitation et de valorisation des sources disponibles limitent les possibilités de diffusion à grande échelle des informations collectées.

b) Les services d'immigration et les institutions chargées des nationaux expatriés

Les données collectées ne sont pas suffisamment exploitées à des fins statistiques. Les structures chargées de la gestion des informations recueillies n'ont pas la compétence requise en matière de technique d'exploitation et d'analyse de données quantitatives. Par ailleurs, elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour la saisie informatique, le traitement et l'analyse des données collectées. Elles se trouvent donc dans l'impossibilité de mettre à la disposition des utilisateurs et décideurs potentiels des statistiques élaborées.

5. Décalages et faiblesses dans le système d'information actuel

Malgré le potentiel relativement important des sources de données, le système d'information actuel sur les migrations internationales ouest-africaines souffre de nombreuses insuffisances qui posent plus globalement le problème de la fiabilité des données recueillies, de leur représentativité, de leur cohérence, de leur comparabilité et de leur accessibilité.

5.1. Fiabilité des sources de données statistiques sur les migrations

Dans le domaine de la migration en général et des migrations internationales en particulier, la grande lacune demeure l'absence de données actuelles suffisamment fiables, tant au niveau des relevés administratifs que des organes centraux spécialisés.

a) Les services administratifs d'immigration et de gestion des nationaux expatriés

La fiabilité des sources administratives appelle quelques remarques générales. Les données provenant des fiches d'immatriculation des ressortissants auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires installées dans les pays étrangers souffrent de limites à deux niveaux :

- la collecte de l'information (tous les ressortissants des pays ne sont pas immatriculés ; le plus souvent, les décès et les départs du pays d'accueil des individus immatriculés ne sont pas signalés aux missions diplomatiques et/ou consulaires).
- la transmission des fiches d'immatriculation enregistrées par les missions consulaires n'est pas régulière ou n'est pas assurée.

Les données sur les statistiques aux frontières ne font pas l'objet de saisie informatique. Les fiches d'embarquement et de débarquement à l'aéroport et au port sont en général stockées

sans être archivées, ni exploitées, alors qu'elles constituent une mine d'informations sur l'ampleur, l'orientation et l'objet des déplacements ainsi que sur les caractéristiques socio-démographiques des personnes en mouvement.

b) Les organes centraux de collecte spécialisés (recensements, enquêtes nationales)

Les recensements

Lorsqu'on se réfère au recensement général de la population, il est habituel de reconnaître que ce système de collecte n'est pas directement conçu, surtout dans les pays du Sud, pour réaliser une mesure et une analyse fines des migrations. Ses limites géographiques, du fait qu'il ne produit des informations que sur les individus présents ou résidant sur le territoire national au moment de la collecte, lui permettent de mesurer assez correctement la population étrangère résidente et la migration interne. La description des mouvements de population vers l'extérieur du pays se heurte à une série d'obstacles relatifs à la fois à la définition du phénomène et à sa mesure. En principe, à quelques exceptions près, le recensement ne permet pas de fournir des indications sur les stocks et les flux d'émigrants internationaux¹⁸. Mais, en l'absence de sources plus pertinentes, il demeure en Afrique subsaharienne une des sources de données majeures pour connaître les populations immigrantes et étrangères. Néanmoins, trois critiques importantes peuvent être formulées à l'égard de ces mesures.

Tout d'abord, le recensement de la population d'un pays fournit des renseignements sur les personnes présentes ou résidentes sur le territoire national au moment de l'opération de collecte. En général, aucune donnée n'est disponible sur les personnes originaires du pays qui résident à l'étranger. A lui seul donc, le recensement ne permet généralement d'évaluer ni le stock ni le flux des émigrants internationaux d'un pays.

En outre, la population immigrante qui est circonscrite est extrêmement hétérogène, ne serait-ce que par rapport à la durée de séjour. Elle ne permet donc d'appréhender que les stocks d'immigrants, les flux d'immigration n'étant approchés que très sommairement par le lieu de résidence antérieure, lorsque cette information est disponible.

L'étendue, parfois très importante, de la période de référence introduit un autre problème, celui de simplifier à l'excès le parcours du migrant. En croisant le lieu de naissance avec le lieu de résidence au recensement, on peut être tenté de réduire la ou les migration(s) d'un individu à ce seul déplacement entre les deux lieux¹⁹. Or, nous savons, grâce à la reconstitution des biographies migratoires, que l'itinéraire est souvent complexe, fait d'étapes multiples et qu'il peut se clore par un retour vers une région qui est parfois celle de naissance. Dans cette perspective, la définition du migrant à partir de son lieu de naissance, va produire une « linéarisation » d'un parcours migratoire quelquefois complexe, et induire l'omission de toutes les personnes qui se sont déplacées depuis leur naissance et qui sont retournées vivre dans leur pays natal.

Les biographies migratoires des Sénégalais recueillies lors de l'Enquête Migration et

¹⁸ Certains recensements de certains pays ouest-africains ont collecté des informations sur les populations émigrées (le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Mauritanie et plus récemment le Sénégal).

¹⁹ La migration dite « de durée de vie », si elle est très répandue, n'en constitue pas moins une des catégories migratoires les plus grossières.

Urbanisation au Sénégal (EMUS) de 1993 permettent une illustration de ces insuffisances statistiques. La transformation des données biographiques en plusieurs recensements fictifs permet de mesurer en partie ces risques d'omission et de « linéarisation ». Les données biographiques transformées fournissent ainsi les lieux de résidence en 1983 et en 1988 des Sénégalais de naissance, âgés de 15 ans et plus, et résidant au Sénégal en 1993. Nous notons alors que parmi ceux-ci 236.204 Sénégalais ont résidé à l'étranger au moins une fois au cours de leur vie. Or, 153.433 d'entre eux, soit 65%, auraient été déclarés sédentaires à partir des informations habituelles d'un recensement réalisé en 1988 et qui recueillerait le lieu de résidence en 1983. Ce cas de figure s'apparente à celui du recensement du Sénégal de 1988 et en exprime donc le potentiel d'erreur possible. Quant au risque « de linéarisation », on observe, toujours à partir des données transformées de l'EMUS, que sur les 136.002 étrangers de naissance résidants au Sénégal en 1993 et âgés de 15 ans et plus, plus de 20% ont réalisé, en plus du déplacement international suggéré par le lieu de résidence en 1983, au moins un autre séjour à l'étranger.

Une dernière remarque, et non des moindres, concerne les immigrants qui échappent volontairement au recensement. Les migrants internationaux souffrent sans doute plus que toutes autres personnes d'une sous-déclaration censitaire. Les immigrants irréguliers²⁰, et même les immigrants « légaux », ont tendance à suspecter un caractère policier à l'opération. Un exemple de cette situation nous est donné avec les Sénégalais en Mauritanie. Évalués à 17.624 au recensement mauritanien de 1988, les Sénégalais résidant en Mauritanie étaient plus de 65.000 à quitter le pays au moment du conflit sénégal-mauritanien (1989), d'après les chiffres officiels du Sénégal. Par ailleurs, les données de l'enquête EMUS signalent que 63% des étrangers de naissance déclarent être de nationalité sénégalaise. Cette proportion monte à 88% pour les Gambiens de naissance et à 74% pour les Bissau-guinéens de naissance. Même si cette situation peut être expliquée en partie par la naturalisation ou par la naissance à l'étranger d'enfants sénégalais, ces proportions paraissent trop élevées pour être vraisemblables. Ce comportement devrait être encore plus manifeste chez les réfugiés et les personnes déplacées. Enfin, les politiques migratoires, mises en place dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Côte-d'Ivoire, Nigeria, Ghana...), renforcent sans doute cette attitude dissimulatrice.

En outre, il arrive que dans certaines analyses la définition de la migration internationale des étrangers se dispense du passage de la frontière et repose exclusivement sur la nationalité déclarée de la personne recensée. En dépit d'un usage assez fréquent de cette définition dans les recensements africains, il s'agit bien évidemment d'une pratique abusive, puisque les étrangers de nationalité n'ont pas nécessairement réalisé une migration internationale. La naturalisation demeurant souvent exceptionnelle en Afrique, il n'est pas rare qu'une personne naisse et réside dans un pays donné, et donc n'effectue aucune migration, tout en ayant une nationalité étrangère. Une comptabilité des migrants internationaux à partir de la nationalité pose également le problème des personnes qui ont plusieurs nationalités. Toutes ces raisons doivent donc exclure, lorsque cela est possible, le recours à la nationalité pour la mesure de la migration internationale.

²⁰ On préférera le terme d'irrégulier à celui de clandestin, dans la mesure où les accords de la CEDEAO permettent une libre circulation des personnes à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest. En revanche, les politiques migratoires nationales placent parfois le migrant en situation irrégulière, notamment au regard des législations du travail.

Par ailleurs, toutes les évaluations faites à partir des recensements mettent en chiffres l'importance reconnue des mouvements migratoires en Afrique sub-saharienne, et notamment en Afrique de l'Ouest. Ces estimations, si elles reposent souvent sur les données censitaires, trouvent leur validité davantage dans un usage répété que dans la rigueur des calculs qui les produisent. A l'exclusion de quelques considérations générales, les corrections des données censitaires ne s'appuient sur aucune méthode et analyse scientifiques explicites. Ainsi il est habituel de reconnaître qu'à la fin des années quatre-vingt, les migrants internationaux et les réfugiés d'Afrique sub-saharienne étaient environ 35 à 45 millions (Ricca, 1990 ; Russell et col., 1990 ; Stalker, 1995). Rappelons qu'on évaluait, à la même époque, à 80 millions les migrants internationaux et des réfugiés dans le monde. Aujourd'hui on les estime à environ 150 millions (OIM, Nations Unies, 2000). Pour l'Afrique sub-saharienne, ces chiffres sont obtenus à partir des données censitaires des années 1970, corrigées d'une sous-déclaration estimée à plus de 50% pour les immigrants internationaux et à 100% pour les réfugiés (Stalker, 1995). Cependant, l'origine de ces taux de sous-enregistrement n'est jamais vraiment donnée.

À travers ces quelques remarques apparaît donc un des paradoxes qui traversent la littérature scientifique : l'Afrique de l'Ouest est considérée à juste titre comme une région du monde fortement affectée par les migrations internationales de travail, mais c'est aussi en Afrique de l'Ouest que ce phénomène majeur est le moins bien mesuré.

Les enquêtes nationales

Les enquêtes, surtout lorsqu'elles portent essentiellement sur les migrations, proposent des possibilités d'analyse de loin supérieures à celles des recensements, même les plus raffinés. Toutefois, ces enquêtes, aussi riches en information soient-elles, présentent parfois une limite assez sérieuse au regard de l'étude des migrations internationales.

Fondamentalement, nous pouvons dire qu'une enquête, quand elle n'a pas pour objet principal les migrations internationales, repose sur un plan de sondage qui peut être inadéquat pour l'évaluation du phénomène. La migration internationale n'est pas un événement démographique également réparti sur l'ensemble du territoire national. Bien au contraire, il est parfois soumis à un effet de grappe plus ou moins important. De surcroît, il s'agit presque toujours d'un événement rare, au sens statistique du terme. Finalement, toutes ces considérations peuvent faire craindre une erreur d'échantillonnage non-négligeable, notamment au regard d'un plan « classique » - c'est-à-dire non-stratifié selon un critère migratoire.

5.2. Représentativité des données collectées sur les migrants

Les services administratifs d'immigration et de gestion des nationaux expatriés ont un niveau de couverture relativement faible des personnes ciblées. Dans la plupart des pays de la région ouest-africaine, l'enregistrement direct des migrants à la frontière se fait uniquement aux entrées aériennes et maritimes. Cette source, bien que saisissant à la fois les entrants (immigrés) et les sortants (émigrés) est assez incomplète à cause de la perméabilité et de l'importance des entrées et des sorties par voie terrestre. Par ailleurs, la délivrance des cartes d'identité ne touche qu'une fraction de la population, qui évolue généralement en milieu urbain et dans le secteur moderne. En outre, les permis de travail et de séjour ignorent les immigrés sans papiers qui composent les plus forts contingents de population étrangère d'origine africaine.

Les données collectées par les missions diplomatiques et/ou consulaires ne sont pas non plus représentatives de la population émigrée à l'étranger. Elles ne couvrent que les personnes inscrites, laissant de côté la majorité des migrants (notamment ceux en situation irrégulière qui sont probablement les plus nombreux).

Les informations issues des recensements ne ciblent pas généralement toutes les catégories de migrants. Les opérations qui ont tenté de mesurer l'émigration internationale se sont surtout focalisées sur les migrants récents (ceux partis durant les 5 dernières années), comme ce fut le cas en 2000 au Cap-Vert et en 2002 au Sénégal. Elles sont loin de refléter la réalité des migrations vers l'extérieur. Par ailleurs, elles demeurent relativement limitées quant aux caractéristiques des émigrés saisies (âge, sexe, pays de destination et motif de migration) et s'intéressent rarement aux variables relatives à l'emploi des migrants à l'étranger.

5.3. Cohérence des informations sur les migrations

Il convient de noter qu'il n'y a pas de consensus sur la définition de la migration, chaque pays adoptant ses propres critères, qui ne coïncident pas forcément avec ceux des autres pays. A cet égard, les différentes sources de données statistiques sur les migrations relevées dans les pays d'étude font apparaître plusieurs périodes de référence dans la définition des concepts :

- cinq ans ou dix ans pour la détermination du lieu de résidence antérieure ;
- durée de résidence de trois mois, de six mois ou d'un an pour l'identification du migrant.

Au Burkina Faso par exemple, toutes les opérations de collecte n'ont pas adopté la même définition du migrant. Pour l'enquête renouvelée de 1972 de l'ORSTOM, « est considérée comme migrant toute personne absente pour une durée d'au moins 6 mois ». Pour l'enquête de 73-74 et de 1960-61, la durée retenue est de 3 mois. Toutes les autres opérations de collecte, notamment celles qui se sont déroulées après 1975²¹, ont opté pour une durée de 6 mois.

Les références de douze, six et trois mois sont toutes relatives et dépendent de ce que l'on cherche à mesurer. Il est vrai que, dans le cas où tous les changements de résidence sont pris en compte par une opération de collecte, avec leur date, toutes les mobilités peuvent être saisies. Mais une telle éventualité reste difficile à rendre opérationnelle. D'où la nécessité d'harmoniser les définitions pour avoir la même compréhension du phénomène et les mêmes possibilités de comparaison au niveau national et régional.

5.4. Régularité et consistance des données sur les migrants

Les systèmes statistiques sur les migrations dans les pays concernés par la présente étude souffrent de l'irrégularité des données induite par l'absence d'un système permanent de collecte, de traitement et d'analyse des données. En effet, l'essentiel des informations disponibles sur les migrations est produit par des enquêtes et des recensements, c'est-à-dire, par des opérations ponctuelles. Or, en raison des longs délais souvent observés entre les opérations de collecte, mais aussi entre une opération de collecte et la publication des résultats, d'importants changements peuvent survenir dans les dynamiques migratoires. Par

²¹ Il s'agit des deux recensements, des enquêtes de 1991 et 1993 respectivement de l'INSD et du REMUAO.

exemple, une période de 10 ans sépare généralement la réalisation des recensements dans un pays ; les enquêtes spécifiques sur les migrations ne sont pas renouvelées périodiquement. Un autre exemple : le dernier recensement du Sénégal a été réalisé en 2002 mais les résultats ne sont pas encore disponibles ; celui du Mali, réalisé en 1998, n'a pas encore fait l'objet d'une publication officielle, du moins en ce qui concerne les migrations.

Par ailleurs, si on considère les migrations internationales et particulièrement les aspects liés à l'emploi des migrants, on constate que beaucoup d'informations font défaut, du fait de la non prise en compte ou tout simplement de la non exploitation de plusieurs variables relatives à la main-d'œuvre de la population migrante.

D'une manière générale, les statistiques existantes ne sont pas exploitées de manière satisfaisante pour l'étude et la gestion des migrations, et cela surtout dans le cadre des politiques migratoires.

5.5. Comparabilité des statistiques sur les migrants

Généralement, l'utilisateur de données cherche à réaliser deux types de comparaison : une comparaison diachronique (avec d'autres opérations de collecte antérieures concernant le même territoire) et une comparaison synchronique (avec des opérations de collecte réalisées dans d'autres pays à des dates voisines). Or, la comparaison des données soulève de nombreuses questions méthodologiques.

Pour comparer plusieurs sources de données, il faut s'assurer que les champs des opérations de collecte sont identiques (même échelle d'observation), et que les sujets traités obéissent aux mêmes critères de définition et de sélection. A ce niveau, il est fréquent que les unités géographiques varient d'un pays à un autre, mais aussi d'une date à une autre pour un même pays.

Par exemple, au Burkina Faso les différentes opérations de collecte n'ont pas adopté les mêmes références quant à la limite géographique au-delà de laquelle un déplacement est considéré comme une migration. La modification des divisions administratives intervenue après 1975 a compliqué davantage la situation. Selon le rapport national de ce pays, il est difficile d'établir une correspondance entre les anciennes et les nouvelles divisions administratives. Dans ce contexte, une étude de l'évolution chronologique des flux migratoires s'avère souvent un exercice périlleux aux résultats peu satisfaisants.

Les pays voisins (ou d'un même groupe sous-régional) entre lesquels existent des courants migratoires de grande envergure gagneraient en ce qui concerne l'étude des migrations internationales à recueillir les données de même type, si possible à la même année. L'exécution des opérations relatives aux recensements au cours d'une même période de référence serait d'un apport certain pour une meilleure connaissance des migrations internationales. Bien que l'information soit disponible, il est difficile, par exemple entre le Mali et le Sénégal, et à partir des recensements réalisés quatre ans l'un après l'autre (1998 pour le Mali et 2002 pour le Sénégal), de fournir une estimation fiable sur les tendances migratoires entre ces deux pays.

Par ailleurs, il convient d'être prudent quant au mode de présentation des résultats (sous forme brute ou ajustée), aux types de migrants pris en compte, etc. qui peuvent perturber une

analyse comparative. A titre d'exemple, la tabulation des étrangers lors d'un recensement d'un pays donné peut ne pas isoler les résidents d'un autre pays alors que pour ce dernier, le recensement a permis d'identifier les nationaux du premier.

5.6. Accessibilité des informations sur les migrants

La présentation des résultats d'une opération de collecte est une phase importante dans le processus de valorisation d'une source d'information statistique. Elle justifie toutes les étapes antérieures et permet la réalisation de travaux en vue de la mise en œuvre de la planification nationale et/ou régionale. Cependant, les rapports nationaux descriptifs faisant la publication des opérations de recensements et d'enquêtes dans les pays de la sous-région fournissent peu d'informations au regard des migrations internationales. Beaucoup de variables sur les migrations sont occultées, et l'accessibilité à de telles données nécessite souvent une investigation supplémentaire. Par exemple, en ce qui concerne la spécificité des migrations internationales pour lesquelles les aspects liés à la main-d'œuvre doivent être prépondérants, beaucoup d'informations pertinentes font complètement défaut.

Par ailleurs, les publications des résultats de telles opérations paraissent longtemps après la collecte, en raison de la longue période écoulée entre la réalisation des activités de terrain et l'exploitation proprement dite des données. De ce fait, les résultats publiés ne reflètent pas souvent la réalité migratoire du moment, d'autant que les migrations internationales connaissent des mutations profondes d'une période à une autre.

6. Coordination et utilisation de données pour la prise de décision

Il s'agit ici d'examiner la nature des liens entre producteurs et utilisateurs de statistiques sur les migrants. L'accent sera mis sur la non concordance entre les capacités, les méthodes et les formes de diffusion des organes de production de statistiques, et les besoins des structures utilisatrices et des décideurs, notamment en ce qui concerne la définition et la formulation de politiques migratoires.

6.1. Des données anciennes, partielles et parcellaires

L'analyse critique des sources de données en matière de migration dans les six pays a permis de constater que l'élaboration et la publication de statistiques sur les migrations relève essentiellement des services nationaux de statistique. Ailleurs, les données disponibles sont particulièrement réduites, du fait notamment de l'absence dans les autres structures productrices, de services techniques appropriés chargés de la saisie, de l'exploitation et de l'analyse des données collectées. Comme nous l'avons déjà souligné, l'état actuel du système de collecte montre que les relevés administratifs ne permettent pas de disposer de statistiques bien élaborées sur les migrants. Certaines sources ne sont pas exploitées ou le sont insuffisamment. Par ailleurs, les opérations de collecte réalisées par les instituts nationaux de statistique ne sont pas régulières et ne prennent pas souvent en compte tous les aspects liés au phénomène migratoire. En outre, les informations issues de ces opérations de collecte ne sont pas actuelles, de sorte que les données disponibles sont souvent anciennes. D'une manière générale, les informations sur les migrations internationales sont insuffisantes, éparées, peu fiables et sujettes à des problèmes de comparabilité.

6.2. Absence d'échanges et de cadres de concertation entre producteurs et utilisateurs de données

Les échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques sur les migrations ne sont pas réguliers, et sont souvent organisés dans un but spécifique, généralement pour définir les grandes orientations relatives à la politique de population, sans susciter un intérêt réel pour les statistiques relevant de la migration. Dans ce contexte, les préoccupations politiques en matière de migration ne sont pas prises en compte de manière permanente. Globalement, il n'existe pas de cadre de concertation soutenu entre les décideurs et les producteurs de données, de sorte que les informations fournies par les structures productrices ne sont pas souvent adaptées aux besoins de prise de décision.

Pourtant, compte tenu des changements rapides qui interviennent dans le domaine de la migration, et en raison des implications économiques et sociales du phénomène, une importance particulière devrait être accordée aux questions de migration dans le cadre de la planification au niveau de chaque pays, mais aussi en vue du processus d'intégration régional.

Toutefois, il faut noter que certains organes (producteurs comme utilisateurs), pour des besoins exclusifs de la planification émanant de leurs propres services, peuvent être amenés à produire (ou disposer) ponctuellement des données sur les migrations, mais de manière réduite, en raison des coûts additionnels qu'entraînerait la recherche d'éventuels approfondissements.

7. Conclusion

Il ressort des nombreuses recherches sur les populations d'Afrique de l'Ouest que ces dernières sont d'une grande mobilité à la fois vers les pays de la sous-région, en direction d'autres pays d'Afrique et vers certains pays d'Europe. Toutefois, ce constat ne se fonde que rarement sur des méthodes d'estimation rigoureuses du phénomène - les sources de données existantes fournissent souvent des migrations internationales une mesure partielle et approximative et une description simplifiée et ancienne.

L'analyse des sources administratives montre qu'elles peuvent constituer un important réseau de collecte et de transmission de l'information sur les migrations internationales. Elles doivent, dans cette perspective être activées ou réactivées, afin de participer à la mise en place d'un système d'information statistique fiable, permettant aux gouvernements des pays concernés de disposer d'outils de gestion efficaces de leurs ressortissants vivant à l'étranger, mais aussi des étrangers résidant dans leur pays. Cependant, les structures productrices de ce type de données ne disposent pas de capacités techniques spécialisées dans le traitement des statistiques des migrants. En définitive, bien que saisissant pratiquement toutes les catégories de migrants, ces sources sont rarement sollicitées. Les recensements et enquêtes restent donc les sources de données de référence en ce qui concerne les migrations internationales.

En dépit de l'existence de quelques enquêtes conçues spécifiquement pour l'analyse des migrations (CVRS/INDS, 1975 ; CERPOD, 1993 ; UERD, 2000), les données disponibles sur les migrations internationales ouest-africaines proviennent surtout de recensements nationaux. Si les recensements de la population ont l'avantage d'être menés à l'échelle

nationale, ils ne récoltent que peu d'informations relatives à la mobilité des personnes²², informations qui ne permettent d'observer ce phénomène qu'avec de grands intervalles. On ne peut donc pas analyser le processus migratoire (Ammassari, 2003). Les données censitaires issues des années quatre-vingts et quatre-vingt dix n'ont fait l'objet d'aucune analyse fine dans les rapports nationaux²³. Il n'existe pas non plus de synthèse régionale, semblable aux travaux de Zachariah et de Condé (1981) et plus récemment de Bocquier et Traoré (1998), les données étant aujourd'hui généralement indisponibles ou difficilement accessibles.

Les synthèses démographiques de l'OCDE (Zachariah et Condé, 1981) et de la Banque Mondiale (Russell, Jacobsen et Stanley, 1990) proposent, à partir notamment des données censitaires des années 1970, un premier bilan statistique des mouvements de population dans la sous-région²⁴. Jusqu'aux études les plus récentes (REMUAO, 1993), toutes les analyses des migrations internationales contemporaines en Afrique de l'Ouest reposent sur ces évaluations censitaires des années 1970 et 1980. Les travaux de Makinwa-Adebusoye (1992), de Russell (1993), d'Adepoju (1988) et de Stalker (1995) sont sans doute des illustrations éloquents de cette utilisation continue de statistiques maintenant vieilles. Les enquêtes relativement récentes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) réalisées et analysées dans sept des seize pays de la sous-région²⁵ viennent pallier ces insuffisances. Mais ces données s'avèrent progressivement anciennes, les enquêtes datant de 1993. Finalement les statistiques officielles produisent, en raison de leur ancienneté et de leur usage excessif, une image des migrations internationales figée, cristallisée sur une période révolue.

Pourtant, nonobstant la pérennité de certains flux migratoires en Afrique de l'Ouest, il y a lieu de penser que les récents changements sociaux et économiques qui ont frappé les pays ouest-africains (e.g. la crise pétrolière du Nigeria, la crise économique des pays ouest-africains dans les années 1980, l'adoption des programmes d'ajustement structurel, la dévaluation du franc CFA) ont perturbé - ou du moins modifié - la carte migratoire de la région, que se soit en terme d'intensité et de destination des mouvements migratoires. En outre, les flux sont très sensibles à la conjoncture politique (e.g. le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal en 1989, la guerre civile au Libéria, les troubles politiques en Sierra Leone et plus récemment la crise politique en Côte d'Ivoire). Il s'agit donc d'une réalité fluide et fragile qui s'inscrit dans une dynamique mondiale instable. Pour toutes ces raisons, une mise à jour des informations statistiques sur les migrations internationales en Afrique de l'Ouest semble être un préalable nécessaire à toute étude ultérieure approfondie.

²² Généralement les recensements généraux de la population permettent d'obtenir des informations concernant les migrations en croisant des informations concernant le lieu de naissance et le lieu de résidence des individus au moment du recensement, ou en recoupant l'information sur le lieu de résidence au moment du recensement et la résidence 5 ans auparavant.

²³ Le rapport de la Côte d'Ivoire fait ici exception (République de Côte d'Ivoire, 1992).

²⁴ Voir : Condé J. et K.C. Zachariah (1981), « Migration in West Africa. Demographic Aspects », Oxford University Press, World Bank Staff working papers n°414 et 415 et Russell, S.S., K. Jacobsen et W.D. Stanley (1990), « International Migrations and Development in Sub-Saharan Africa », World Bank discussion papers n°101 et 102.

²⁵ Les enquêtes du REMUAO ont été effectuées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Mauritanie, au Nigeria, au Niger et au Sénégal. Les données du Nigeria sont exclues des analyses parce qu'elles ont été recueillies selon une méthodologie différente aux autres pays.

Malgré l'insuffisance des sources, on dispose de quelques connaissances sur les systèmes et mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest. Les recensements africains de la période 1980-1990, les enquêtes migratoires récentes et la littérature scientifique révèlent la présence de migrations internationales très importantes. Ces déplacements sont surtout transfrontaliers et sous-régionaux, même si les mouvements migratoires vers d'autres régions de l'Afrique subsaharienne et vers l'Europe occupent une place non négligeable.

Malgré le potentiel relativement important des sources de données, les statistiques existantes ne sont pas exploitées de manière satisfaisante pour l'étude et la gestion des migrations, et cela surtout dans le cadre des politiques migratoires. Aucune disposition conséquente n'est encore prise pour l'amélioration des connaissances sur le phénomène migratoire, quoique cette préoccupation soit considérée comme réelle par les gouvernements des pays de la région ouest-africaine. En outre, il n'existe pas de structures adéquates de suivi et de coordination des activités de production, de publication et de diffusion de données statistiques sur les migrations. Par ailleurs, le champ de coopération ou de partenariat entre les institutions concernées par les questions de migration reste limité.

Le problème de la comparabilité des données se pose également de manière réelle dans les pays de la sous-région dans la mesure où les organes producteurs de statistiques utilisent des méthodologies différentes pour la collecte des données, et parfois des concepts différents pour définir la migration. D'où la nécessité de s'accorder sur des concepts et une méthodologie harmonisés aussi bien dans la conception des questionnaires que sur le plan de l'échantillonnage et de la présentation des résultats. La réalisation des recensements de manière simultanée dans les pays de la sous-région autoriserait davantage des comparaisons entre les pays, en ce qui concerne notamment le nombre d'immigrés et d'émigrés.

8. Recommandations

L'amélioration du système de collecte doit être renforcée en prenant en considération les recommandations suivantes :

8.1. Recommandations pour la prise en compte des questions de migration au niveau national

- Promouvoir la création d'une base de données sur les migrations – désagrégée par genre – par la compilation des sources de données existantes et par la mise en œuvre de recherches spécifiques sur les migrantes et les migrants ;
- Mettre en place un Observatoire permanent et un système d'information sur les migrations internationales. Cet observatoire pourrait être décliné en observatoires sectoriels pour répondre aux besoins des organes producteurs/utilisateurs de données ;
- De manière spécifique, élaborer au niveau de chaque pays un mécanisme d'enregistrement systématique auprès des missions diplomatiques et/ou consulaires afin d'immatriculer le nombre de ressortissants nationaux vivant à l'étranger ;
- Mettre en place une unité nationale chargée de coordonner la collecte de données en matière de statistiques sur les migrations provenant des différentes sources et établir un point focal d'information sur tous les aspects relatifs aux questions de migration ;

- Apporter un soutien technique et financier pour le renforcement des capacités des structures productrices de données sur les migrations internationales (acquisition d'équipements appropriés, formation sur les questions relatives aux statistiques de migration et en matière de traitement et d'analyse de données) ;
- Développer des analyses comparatives entre les différentes sources de données, afin d'améliorer la qualité de l'information qu'elles apportent et de mettre en évidence leur complémentarité ;
- Établir des liens organiques fonctionnels entre les différentes structures concernées par les questions de migration (administration centrale, secteurs publics et parapublics, partenaires sociaux) ;
- Organiser des rencontres périodiques entre utilisateurs et producteurs de statistiques relatives aux migrations en vue de l'adéquation entre les besoins des utilisateurs et les capacités des producteurs de données ;
- Mettre en place un système d'enquêtes légères sur les migrations et définir les indicateurs de suivi et d'évaluation de l'évolution des dynamiques migratoires ;

8.2. Recommandations en vue de l'intégration de la variable migration dans le processus de coopération régionale entre les pays de l'Afrique de l'Ouest

- Élaborer des guides communs sur les migrations internes et internationales pour les pays de la région ouest-africaine ;
- Harmoniser les critères d'identification des migrants, qu'il s'agisse de nationaux ou d'étrangers, d'émigrants ou d'immigrants, ainsi que les critères de définition de la migration internationale afin de s'aligner sur les recommandations des Nations Unies ;
- Utiliser les mêmes variables pour saisir les aspects liés au phénomène migratoire, en définissant de commun accord, entre les pays de la région, les informations à collecter et adopter les mêmes méthodologies de collecte pour étudier les migrations internes et internationales des populations ouest-africaines ;
- A partir des sources de données existantes, adapter des critères communs de tabulation et d'analyse statistique des migrations internationales basées sur les recommandations des Nations Unies.
- Promouvoir la coopération explicite entre les pays de la région ouest-africaine afin d'améliorer la qualité de la mesure des statistiques de migration entre ces pays pour les échanges migratoires qui les concernent ;
- Recommander aux institutions nationales de production de statistiques de meilleures propositions pour l'amélioration des statistiques sur les migrations internationales, en concevant des fiches relativement simples pour un système de collecte permanent des mouvements de populations au niveau des frontières ;

- Mettre en place un Observatoire sous régional sur les migrations internationales.
- Promouvoir la mise en œuvre d'un réseau d'échange de données bibliographiques, législatives, réglementaires et statistiques entre les États ouest-africains ;
- Développer un réseau sous-régional de statisticiens en charge des questions de statistiques sur les migrations pour partager leurs connaissances et expériences en matière de conception, d'exploitation et d'analyse de données statistiques sur les migrations internationales ;
- Établir un réseau d'institutions sous-régionales et régionales s'intéressant aux statistiques sur les migrations internationales, l'emploi et la pauvreté telles que le BIT, l'UEMOA, la CEDEAO, les centres de recherche, etc.
- Promouvoir la coopération entre sous régions (Maghreb et Afrique de l'Ouest) et une coopération Nord-Sud en matière de statistiques de migration.

Références bibliographiques sur les migrations ouest-africaines

- Ancey G. (1983), *Monnaie et structure d'exploitation en pays Mossi, Ouagadougou*, Paris, ORSTOM, 240p.
- Adepoju, A. (1988), « International Migration in Africa South of the Sahara », in ed. R.T. Appleyard, *International Migration Today*, UNESCO, University of Western Australia, pp.17-88.
- . (1990), « State of the Art : Review of migration in Africa », *Commissioned Papers : Conference on The Role of migration in african development: issues and policies for the 90's*, Union pour l'étude de la population africaine/Union for african population studies (UEPA/UAPS), pp. 3-41.
- . (1994), “Population Migration Dynamics in Sub-Saharan Africa”, *International Migration*, n°1, pp. 197-215.
- . (1995), « Migration in Africa: An overview », in eds J. Baker et T. A. Aina *The Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Suède, pp.87-353.
- Adepoju, A. et OUCHO, J. (1995), *International Migration, Human Resources Utilization and Regional Development in Sub-Saharan Africa*, UEPA, policy paper n°1, 56p.
- Amin S. (1974), « Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest », Amin Samir et Forde Daryll (eds), *Les migrations en Afrique de l'Ouest/Modern Migrations in Western Africa*, London, IAI & Oxford Univ. Press, pp.3-64.
- Amselle, J-L. (1976), (éd.), *Les migrations africaines*, Paris, Maspero, Paris, Maspero, 126p.
- Andrade, S.L. (1973), *Les îles du Cap-Vert : de l'esclavage à l'émigration spontanée. Les migrations cap-verdiennes à Dakar*, Nations Unies-IDEF (éd), Dakar, 243p.
- Bâ C.O. (1995), « Un exemple d'essoufflement de l'immigration sénégalaise : les Sénégalais de Cameroun », *Monde en développement*, Tome23, n°91, pp.31-44.
- . (1996), « Migrants sénégalais en Afrique Centrale entre intégration et rejet », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre.
- Babou C. (2002), « Brotherhood Solidarity, Education and Migration: the Role of the Dahiras among the Murid Muslim Community of New York », *African Affairs* 101 : 151-170
- Baldé M.S. (1976), « Un cas typique de migration interafricaine : l'immigration des Guinéens au Sénégal », Amselle, J-L. (éd), *Les migrations africaines*, Paris, Maspero, pp.63-98.
- Barbary O. (1994), « Dakar et la SÉNÉGAMBIE : évolution d'un espace migratoire transnational », M-C Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, Série Sociétés-Espace-Temps,

pp.142-163.

- Bava S. (2002), « Entre Marseille et Touba : le mouride migrant et la société rurale », M-C Diop, *La société sénégalaise. Entre le local et le global*, Khartala, pp.579-598.
- Becker Ch. (1994), « Proposition pour une histoire des migrations internationales sénégalaises », M-C. Diop, *Le Sénégal et ses voisins*, Série Sociétés-Espace-Temps, pp.258-292.
- Benoit, D., P. Levi, J.Papail Et F. Sodter (1981), Enquête démographique en pays Lobi Dagara (Haute-Volta 1976), ORSTOM, Section de démographie, document de travail n°13, 98 p.
- Benoit, D., P. Levi, M.Pilon, (1986), Caractéristiques des migrants et de la nuptialité en pays Lobi Dagara (Haute-Volta - 1976), éditions ORSTOM, collection Etudes et Thèses, Paris, 161 p.
- Biaye, Mady (1995). Análise Sumária da Situação Demográfica em Cabo Verde. Direcção Geral do Planeamento, Unidade da População e dos Recursos Humanos, Praia.
- Bilsborrow R.E., Hugo G. Oberai, A.S, Zlotnik H., (1997), “International Migration Statistics; Guidelines for Improving Data Collection Systems”, International Labor Office, Geneva.
- Bocquier P. et Traoré S. (1996), « Les nouvelles tendances des migrations internationales d’après les Enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l’Ouest », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.
- . (1996), « Mérites et limites des Enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l’Ouest pour la mesure des migrations internationales », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.
- Bouillon A. (1996), « La nouvelle migration africaine en Afrique du Sud. Immigrants d’Afrique occidentale et centrale à Johannesburg », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre.
- Bredeloup S. (1993), « Les migrants du fleuve Sénégal : à quand la Diams’pora », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol. 9, n° 3, pp.205-231.
- . (1995), « Expulsion des ressortissants ouest-africains au sein du continent africain », *Monde en développement*, Tome 23, n° 91, pp.117-121.
- Brou K. et Charbit Y. (1994) « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue Européenne des Migrations internationales*, vol. 10, n° 3, pp.33-60.
- Bureau National du Recensement (1971), Enquête Démographique Nationale, 1970-71: Résultats provisoires du premier passage, Dakar.
- . (1982), Recensement Général de la population d'avril 1976 : Analyse des résultats nationaux, Dakar.

- Caldwell J.C. (1973), Croissance démographique et évolution socio-économique en Afrique de l'Ouest, New York, Population Council.
- Capron, J. et Kohler J.-M (1975), « Environnement sociologique des migrations agricoles », dans *Enquêtes sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta) : les migrations internes*, tome 1, fasc. 2, O.R.S.T.O.M., pp. 213-330.
- Capron, J. et Kohler J.-M (1976), « De quelques caractéristiques de la pratique matrimoniale mossi contemporaine » in *Mariage fécondité et rôle des parents en Afrique de l'Ouest, Actes du colloque sur l'évolution de la famille africaine*, Lomé 1976. Ed. C.Oppong et al.
- Cellule Technique du Codéveloppement du Ministère de l'Economie et des Finances, (2003), Note de Communication sur les Politiques d'Insertion et de Réinsertion des Maliens de l'Extérieur.
- (2003), Communication sur la Mobilisation des fonds des Maliens de l'Extérieur pour le financement du développement.
- CEPED (1994), « La démographie de 30 états d'Afrique et de l'Océan indien » eds du Ceped, 351p.
- CERPOD - CILSS (1995), Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (MUAO) : Résultats définitifs.
- CERPOD (1992/93), Enquête migration dans la vallée du fleuve Sénégal 1982/83
- Chesnais J.C. (1986), La transition démographique. Étapes, formes, implications économiques, Travaux et Documents, Cahier n° 113, INED, PUF, 580p.
- Coleman J.S. (1988), « Social capital in the creation of human capital », *American Journal of Sociology*, vol.94 (supplement), pp. S95-S120.
- Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre 1996.
- Condé J. and Zachariah K.C. (1978), Aperçu des migrations en Afrique de l'Ouest, OECD/OCDE, Paris, 45p.
- Condé J. et Diagne P.S. (1986), Les migrations internationales sud-nord. Une étude de cas : les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal, en France, OCDE, Paris, 154p.
- Cordell D. , Gregory J. et Piché V. (1996) , *Howe and Wage. A social History of Circular Migration System in West Africa*, Westview Press, Colorado, United Kingdom, 384 p.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1975), « Enquête sur les mouvements migratoires en Haute-Volta: Objectifs, hypothèses et collecte », *Population et famille*, n°34, pp. 55-65.
- Coulibaly S. (1978), Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perceptions des politiques, thèse de doctorat, collection thèses et mémoires sur le Sahel, Université de

Montréal, 370 p.

- Coulibaly S. et Vaugelade J. (1981) Impact de la sécheresse de 1969-1974 sur les migrations en Haute Volta, communication au congrès général de Manille 9-16 décembre 1981, UIESP, 12 p.
- Coulibaly, S. (1986), « Colonialisme et migration en Haute Volta (1896-1946) », dans Gauvreau D. et al. (éd.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, McGill University, pp. 73-110.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1980a), « Vers une explication des courants migratoires voltaïques », *Labour, Capital and Society/Travail, Capital et société*, vol. 13, n°1, pp. 77-104.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1980b), Les migrations voltaïques. Tome I: Importance et ambivalence de la migration voltaïque, CRDI, CVRS, INSD, Ottawa, Ouagadougou, 114 p.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1980c), Les migrations voltaïques. Tome II: Méthodologie, CRDI, CVRS, INSD, Ottawa, Ouagadougou, 159 p.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1980d), Les migrations voltaïques. Tome III: Mesure de la migration 1969-1978, CRDI, CVRS, INSD, Ottawa, Ouagadougou, 64 p.
- Coulibaly et Gregory J. Et Piché V. (1980e), Les migrations voltaïques. Tome IV: Caractéristiques des migrants et des non migrants, CRDI, CVRS, INSD, Ottawa, Ouagadougou, 111 p.
- Coulibaly S., (1980), Les migrations voltaïques. Importance et ambivalence de la migration *voltaïque*, Ottawa, Ont., CRDI, Tome I, 144p.
- Deniel, R. (1968), De la savane à la ville, essai sur les migrations des Mossi vers Abidjan et sa Région, collection des travaux du CASHA, 185 p.
- Dakam-Ngatchou R. (1996), « Les migrations dans les recensements africains : une source à revisiter », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.
- Daum C. (1995), Les migrants, partenaires de la coopération internationale : Le cas des Maliens de France , «Migrations internationales et développement», document technique No. 107.
- Daum C. et alii. (1992), L'immigration ouest-africaine en France : une dynamique nouvelle dans la vallée du fleuve Sénégal. Rapport final de l'étude « Migrants et développement ». Paris, Institut Panos, 138p.
- Delaunay D. (1984), De la captivité à l'exil. Histoire et démographie des migrations paysannes dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, ORSTOM, Paris, 217p.
- Diallo I.P. (1973), Les migrations transfrontalières entre le Sénégal et la Gambie, Dakar, Nations-Unis/IDEP, multigr.

- Diop A.M. (1982), « La diaspora manjak en France. Relations avec le milieu d'origine », *Notes Africaines*, n° 176, pp.103-109.
- Direction de la Prévision et de la Statistique (1993), Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 : Rapport national (résultats définitifs), Dakar.
- . (1998), Enquête sur les Migrations et l'Urbanisation (EMUS). 1992-1993. Rapport national descriptif, CERPOD, 123p.
- Direcção Geral de Estatística (1992). Censos 90 – 2º Recenseamento Geral da População e Habitação. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1993). Embarque/Desembarque – Ano 92/1º Semestre 93 – Sal/Praia. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1994). Embarque/Desembarque – Sal e Praia – Folha de Informação Rápida – Resumo Anual 1993. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1994). Embarque/Desembarque – 1º Semestre 94 – Folha de Informação Rápida. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1995). Embarque/Desembarque – 2º Semestre 94 – Folha de Informação Rápida. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1995). Situação Demográfica de Cabo Verde 1994. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- Direcção Geral de Estatística (1996). Embarque/Desembarque 95. Divisão de Estatísticas Demográficas e Sociais, Praia.
- DNSI, Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 1976, 1987, 1998
- . Enquête Démographique Nationale 1960/61, 1985.
- DNSI-CERPOD (1993), Enquête Migrations et Urbanisation 1992/93 (REMUAO)
- Dubresson A. (1975), « Les travailleurs soninké et toucouleur dans l'Ouest parisien », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 12, 1, pp.189-208.
- Ebin V. (1990), « Commerçants et missionnaires : une confrérie musulmane sénégalaise à New-York », *Hommes et migrations*, n° 1132, pp.25-31.
- . (1993), « Les commerçants mourides à Marseille et à New York. Regards sur les stratégies d'implantation », Grégoire E. et Labazee P. eds, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Khartala-Orstom, pp.101-123.
- Ebin V. et Lake R. (1992), « Camelots à New-York : les pionniers de l'immigration sénégalaise », *Hommes et migrations*, n° 1160, pp.32-37.

- Fall A.S. (2003), Enjeux et défis de la migration de travail ouest – africaine, International Migration Paper N° 63, Bureau International du Travail.
- Fall B. et Mbodj M. (1988), « Travail forcé et migrations en Sénégal », *Historiens et Géographes du Sénégal*, n°3, pp.23-29.
- Fiéloux M. (1976), « Les migrations lobi en Côte d'Ivoire : archaïsme ou création sociale », J.L. Amselle (éd.), *Les migrations africaines*, Paris, Maspero, pp.43-61.
- Fiéloux, M. (1980), Les sentiers de la nuit; les migrations rurales lobi de la Haute Volta vers la Côte d'Ivoire, ORSTOM, Paris, 185 p.
- Findley, S.E (1987), « An Interactive Contextual Model of Migration in Ilocos Nortes, the Philippines. », *Demography*, vol. 24, n°2, pp. 143-162.
- Findley, S. E. et al. (1988), « From Seasonal Migration to International Migration: an Analysis of the Factors Affecting the Choices Made by Families of the Senegal River Valley », dans *Congrès africain de la population*, Dakar, vol. 2, pp.4.3.39-4.3.53.
- Findley S.E. (1991), « Sécheresse et migration dans la vallée du fleuve Sénégal: les femmes et les enfants dominant dans le nouveau type de migrant », *Pop. Sahel*, n° 16, pp.19-28.
- Grégory J.W. (1977), « Implications of Different Types of Data Collection for the Study of Migration », dans *L'observation démographique dans les pays à statistiques déficientes*, Chaire Quetelet 1976, Département de Démographie, Université Catholique de Louvain, pp. 165-190.
- Grégory J.W. (1979), Underdevelopment, Dependence and Migration in Upper Volta, Collection de Tirés à Part n° 103, Université de Montréal, Canada, 21 p.
- Grégory J.W. (1988), « Migration et urbanisation », dans Tabutin, D. (éd.), *Population et sociétés en Afrique au sud du Sahara*, l'Harmattan, pp. 369-395.
- Grégory et al. (1978), African migration and peripheral capitalism, Collection de Tirés à Part, n°102, 13 p.
- Grégory et al. (1979), « L'analyse historique des migrations : la pertinence de l'analyse longitudinale à partir des histoires rétrospectives », Communication présentée au colloque sur l'analyse longitudinale, University of Alberta, Edmonton, 27 p.
- Grégory et al. (1986), « Démographie, impérialisme et sous-développement: le cas africain », dans Gauvreau, D. et al. (éd.), *Démographie et sous-développement dans le Tiers-Monde*, McGILL University, pp. 11-46.
- Grégory, J et Piché V. (1985), « La migration africaine vue à travers le prisme des enquêtes récentes » in *Chaire Quetelet 83. migrations internes: collecte des données et méthodes d'analyse*. Louvain la neuve, UCJ, Département de Démographie, pp.305-357.
- Guilmoto C.Z. (1997), « Migrations en Afrique de l'Ouest, effets d'échelle et déterminants », *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du 20e siècle*, éd. Orstom, Collection

Colloques et Séminaires, Paris, pp.495-529.

Guilmoto C.Z. et Sandron F. (2000), « La dynamique interne des réseaux migratoires dans les pays en développement », *Revue Population*, 55 :105-134.

Hoffman E. & Lawrence, S. (1994), *Statistics on International Labor Migration : A review of sources and methodological issues*, Bureau of Statistics, International Project on Migrant Workers, International Labor Office Geneva.

ILO (2000), *Improving Methods of collecting migration statistics in central and Eastern Europe*, Report of the Regional Training Seminar on Migration Statistics, Warsaw, Poland, 30 June –2 July 1999.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) (1985), *Recensement général de la population du Burkina, analyse des résultats définitifs*, Ouagadougou, 318 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) (1985), *Recensement général de la population, manuel de l'agent recenseur*, Ouagadougou, 20 p.

Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), (1995), *Rapport méthodologique: Enquête démographique de 1991, deuxième édition*, Ministère de l'économie, des finances et du plan, 29 p.

Instituto de Apoio ao Emigrante (1998). *Países e Cidades de Acolhimento de Cabo-verdianos*. Praia.

Instituto Nacional de Estatística (2000). *Manual do Agente Recenseador, Recenseamento Geral da População e Habitação – Ano 2000*. Gabinete do Censo 2000, Praia.

Instituto Nacional de Estatística (2002). *Cabo Verde – RGPH 2000*. Gabinete do Censo 2000, Praia.

Instituto Nacional de Estatística (2002). *Características Económicas da População – RGPH 2000 de Cabo Verde*. Gabinete do Censo 2000, Praia.

Instituto Nacional de Estatística (2002). *Migrações – RGPH 2000*. Gabinete do Censo 2000, Praia.

Kane F. et Lericollais A. (1975), « L'émigration des Soninkés », *Cahier ORSTOM, Série Sciences Humaines*, XII, 2. pp.177-187.

Kohler, J.-M (1972), *Les migrations des Mossi de l'Ouest*, Paris, O.R.S.T.O.M., Travaux et documents, n°18, 106 p.

Koné D. (1995), « Noirs-Africains et Maghrébin ensemble dans les ville », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 11, n°1, pp.100.

Lahuec, J.P. (1979), « Le peuplement et l'abandon de la vallée de la Volta blanche en pays Bissa » , *in Mobilité du peuplement Bissa et Mossi*, Travaux et Documents de l' O.R.S.T.O.M. n°103, Paris, p.7-90.

- Lalou R. (1996), « Les migrations internationales en Afrique de l'ouest face à la crise », Coussy J. et Vallin J., *Crise et population en Afrique*, les Études du CEPED n° 13, éd. CEPED, pp.345-373.
- Lalou R., Ndiaye M. et Ndione B. (1996), « Permanence et changements des migrations internationales au Sénégal : une analyse exploratoire », *Colloque Systèmes et Dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre.
- Lalou R. et Ndione B. (2005), « Stratégies migratoires et recomposition des solidarités dans un contexte de crise : l'exemple du Sénégal urbain », *Familles au Nord, Familles au Sud*, (à paraître).
- Lericollais A. (1975), « Peuplement et migration dans la vallée du Sénégal », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, XII, 2, pp.123-136.
- Lesselingue, P.(1975), « Motivations de départ et opinions des migrants de travail », dans *Enquêtes sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta) : les migrations internes*, tome II, fasc. 3, O.R.S.T.O.M., pp. 1-28.
- Locoh T. (1991), « Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique », Quesnel A. et Vimard P., *Migration, changements sociaux et développement*, éd. ORSTOM, collection colloques et séminaires, Paris, pp.279-295.
- Lututala M. (1996), « De la comparabilité des données sur les migrations africaines », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.
- Makinwa-Adebusoye P. (1992), « The West African System », in eds. M.M. Kritz, L.L. Lim et H. Zlotnik, *International Migration Systems. A Global Approach*, UIESP, Oxford University Press, pp.63-79.
- Marchal J.Y. (1975), « Géographie des aires d'émigration en pays Mossi » in *Enquêtes sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta) : les migrations de travail mossi*, tome II, fasc. 3, O.R.S.T.O.M., pp. 29-71.
- Marchal, J.Y (1979), « La pénétration Mossi dans la plaine du Gondo et le « Sahel » (Sous-Préfecture de Tougan et de Djibo) », in *Mobilité du peuplement Bissa et Mossi*, Travaux et Documents de l' O.R.S.T.O.M. n°103, Paris, p.91-147.
- Marchal J.Y., 1983. - Yatenga, nord Haute-Volta : la dynamique d'un espace rural soudano-sahélien. - Paris, ORSTOM, (travaux et documents de l'ORSTOM), 873p.
- Ministério das Finanças, Planeamento e Desenvolvimento Regional (2002). *Plano Nacional de Desenvolvimento (2002-2005), Volume I e II*. Direcção Geral do Planeamento, Praia.
- Nair S. (1997), Rapport de bilan et d'orientation sur la politique de développement liées aux flux migratoires, Mission Interministérielle « Migration/Codéveloppement » .
- Nations unies, *World Population prospects, The 2000 revision*, New York, 2001.

- Ndione B. (1993), Les étudiants sénégalais en France et le brain-drain, Mémoire de DEA, Laboratoire Migrinter, Université de Poitiers, 60p.
- Ndione B et Lombard J. (2004), « Diagnostic des projets de réinsertion économique des migrants de retours : étude de cas au Mali (Bamako, Kayes), *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 20 (1), pp.169-195.
- Ndione B et Lalou R. (2004), « Tendances récentes des migrations internationales dans le Sénégal urbain : existe-t-il une dynamique de quartier ? Les exemples Dakar, Touba et Kaolack », *Colloque international de l'Aidelf*, Budapest, Hongrie, 20-24 septembre.
- Neu D., Daum C., Diakite M., Poulteau E. et Sène S. (2000), « Evaluation du Programme Développement Local et Migration au Mali et au Sénégal, 1991 – 1998 », Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement.
- Ouedraogo, D. O. (1993) « Les migrations burkinabé sous la révolution démocratiques et populaire: continuité ou rupture ? » in *Population, reproduction, sociétés. Perspectives et enjeux de démographie sociale*, mélanges en l'honneur de Joel W. Grégory, Dennis D. Cordel, Daniel Gauvreau, Raymond R. Gervais et Céline Le Bourdais (sous la direction de), Les presses de l'Université de Montréal, pp. 329-350.
- Ouédraogo D. et Piché V. (1995), L'insertion urbaine à Bamako, Paris, Karthala, 206p.
- OIM (2000), Etat de la migration dans le monde en 2000, co-éd. OIM-ONU, 308p.
- Piché, V. et al. (1981), « Migration et sous développement en Haute Volta : essai de typologie », *Cahier Québécois de Démographie*, vol. 10, n°1, pp. 87-120.
- Piché V., Ouedraogo D. et Marcoux R. (1996), « Les migrations internationales au Burkina Faso : les années 90 viendront-elles effacer un siècle de migrations circulaires masculines et bouleverser la division sexuelle de la mobilité spatiale », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, 3-6 décembre.
- Poirier J. et Guiella G. (1994), « Dynamique du système de production, stratégie des ménages et fécondité: le cas du plateau central du Burkina Faso », Communication présentée aux *Vème journées démographiques de l'ORSTOM*, Paris, 28-30 septembre 1994.
- Quesnel, A. (1986), « La mobilité des populations du plateau de Dayes », dans *Migrations togolaises, bilan et perspectives*, pp. 321-346.
- Quesnel A. et Vaugelade J. (1975), « Les mouvements de population Mossi: démographie et migration », dans *Les migrations de travail Mossi évolution récente et bilan actuel des migrations de travail: les migrants et la société Mossi*, fascicule 1, 146 p.
- Rapports de synthèse du Forum de la Diaspora Malienne du 13 au 17 octobre 2003 à Bamako – Mali
- Rapports des Missions Diplomatiques du Mali 2003 / MAECI / DIASPORA

Rapports de la Direction Nationale des Services de Police

Rapports des Enquêtes Conjoncturelles Agricoles du Mali / DNSI

Rémy G.(1975), « les migrations vers les 'terres neuves'. Un nouveau courant migratoire », dans *Enquêtes sur les mouvements de population à partir du pays Mossi (Haute-Volta) : les migrations internes*, tome 1, fasc. 2, O.R.S.T.O.M., pp. 331-454.

Rémy G. (1973), *Les migrations de travail et les mouvements de colonisation Mossi : recueil bibliographique*, Paris, O.R.S.T.O.M., Travaux et documents, n°20, 31 p.

Robin N. (1992), « L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest », *Hommes et Migrations* n° 1160, pp.6-15.

-. (1995), « Espace de transit : Réalités ou succédané. De la nature de ce hasard », *Colloque Territoires, liens ou frontières ?*, 2-4 octobre, ORSTOM et Université Paris IV.

-. (1996), *Atlas des migrations internationales ouest-africaines vers l'Europe (1985-1993)*, EUROSTAT, ORSTOM, Paris, 109p.

Revue Européenne des Migrations internationales, Migrations africaines vol. 10, n° 3.

Robin N., Lalou R. et Ndiaye M. (1999), *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux*, Rapport National du Sénégal, EUROSTAT/NIDI/IRD.

Roch J. (1975), « Les Migrations économiques de saison sèche en bassin arachidier sénégalais », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, XII, 1, pp.51-81.

Rocheteau G. (1973), « Société wolof et mobilité », *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, 12, 1, pp.3-18.

Root B.D. and De Jong G. (1991), « Family Migration in a Developing Country », *Population Studies*, 45 : 221-233.

Russell, S.S. (1993), « International Migration », in *Demographic Change in Sub-Saharan Africa*, National Research Council, National Academy Press, pp.297-349.

-. (1996), « La migration internationale », *Changements démographiques en Afrique Subsaharienne*, Foote K-A., Hill K. H et Martin L. G., Cahier n° 135, PUF, INED, NAS, pp.296-337.

Russell, S.S., Jacobsen, K.J. et Stanley, W.D. (1990), *International migration and Development in Sub-Sahara Africa*, Vol I, World Bank, Washington

Salem G. (1981), *De Dakar à Paris : des diasporas d'artisans et de commerçants. Etude socio-géographique du commerce sénégalais en France*, Thèse de 3e cycle de géographie, Paris, EHESS-CNRS-ORSTOM, 240p.

-. (1983), « De la brousse sénégalaise au boul'mich : le système commercial mouride en France », *Cahiers d'études africaines*, vol. XXI, pp.267-288.

- Sané I. (1993), *De l'économie informelle au commerce international : les réseaux des marchands ambulants sénégalais en France*, Thèse de sociologie, Université Lyon II, 396p.
- Savonnet, G. (1978) « Structures sociales et organisation de l'espace (exemples empruntés à la Haute-Volta) » in maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique tropicale -Logique paysanne et rationalité technique, actes du colloque de Ouagadougou 4-8 septembre 1978, pp.39-44.
- Schmidt di Friedberg O. (1993), « L'immigration africaine en Italie : le cas sénégalais », *Etudes internationales*, Vol. XXIV, n° 1, Université Laval, pp.127-138.
- . (1995), « Les Burkinabé et les Sénégalais dans le contexte de l'immigration ouest-africaine en Italie », *Mondes en développement*, Tome 23, n° 91, pp.67-80.
- . (1996), « La cohabitation en Italie du Nord, Maghrébins et Africains de l'Ouest à Turin et à Brescia », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre.
- Skinner E.P (1965), "Labor Migration Among the Mossi of the Upper-Volta », dans Hilda Kuper (ed.) *Urbanization and Migration in West Africa*, Berkeley, Los Angeles, University of California, pp. 60-84.
- Schoorl J., Heering L., Esveldt I., Groenewold G., Van Der Erf R., Bosch A., De Valk H., De Bruijn. B. (2000), *Facteurs d'attraction et de répulsion à l'origine des flux migratoires internationaux*, Rapport comparatif, Eurostat.
- Suarez N. L. (1995), « Les Sénégalais en Andalousie », *Mondes en développement*, Tome 23, n° 91, pp.55-80.
- Tall S.M. (1994), « Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, Vol.10, n°3, pp.137-151.
- . (2002), « L'émigration internationale sénégalaise d'hier à demain », M. C. Diop, *La société sénégalaise. Entre le local et le global*, Khartala, pp.549-578.
- Traoré S. (1992), Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 290p.
- Vanhaeverbeke V. (1993), La migration des 'gens du fleuve Sénégal' vers la France : histoire, conséquences et perspectives, Mémoire de licence en sciences politiques, Université libre de Bruxelles, 118p.
- Zachariah K.C. et Condé J. (1981), *Migration in West Africa: Demographic Aspects*, New York, Oxford University, Press for the World Bank.
- Zanou B. (1996), « Niveaux et tendances de l'immigration externe en Côte d'Ivoire », *Colloque Systèmes et dynamiques des migrations internationales ouest-africaines*, Dakar, Sénégal, 3-6 décembre.

Annexes statistiques – Séries de données récentes sur la migration internationale

REMUAO (Réseau « Migration et Urbanisation en Afrique de l'Ouest »)

Tableau 4 : Matrice des migrations entre les pays du Réseau pour la période 1988-92. Population de 15 ans et plus

Dest. Origine	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Total Réseau
Burkina Faso	-	383000	#	13000	#	18000	#	415000
Côte d'Ivoire	380000	-	24000	117000	3000	47000	13000	583000
Guinée	#	38000	-	11000	3000	-	38000	91000
Mali	19000	166000	10000	-	6000	10000	12000	224000
Mauritanie	#	8000	2000	5000	-	#	32000	47000
Niger	19000	67000	#	8000	#	-	#	94000
Sénégal	1000	18000	37000	14000	31000	1000	-	103000
Total Réseau	419000	679000	73000	167000	45000	76000	97000	1556000

effectif inférieur à 1000 migrations

Source : Bocquier et Traoré, 1996, « Nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) »

Tableau 5 : Indices d'intensité migratoire relative entre les pays du Réseau pour la période 1988-92. Population de 15 ans et plus

Dest. Origine	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal
Burkina Faso	-	4,52	0,01	0,28	0,08	0,39	0,01
Côte d'Ivoire	4,48	-	0,45	1,64	0,22	0,67	0,18
Guinée	0,00	0,73	-	0,38	0,55	0,00	1,35
Mali	0,41	2,33	0,35	-	0,74	0,27	0,31
Mauritanie	0,04	0,50	0,35	0,57	-	0,02	3,82
Niger	0,41	0,96	0,00	0,20	0,00	-	0,03
Sénégal	0,03	0,26	1,28	0,36	3,72	0,03	-

Source : Bocquier et Traoré, 1996, « Nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) »

Tableau 6 : Taux de migration nette selon le type de flux. Période 1988-92. Population de 15 ans et plus

Taux de migration nette	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Mauritanie	Niger	Sénégal	Total Réseau
par rapport aux pays du Réseau	+0,02 %	+0,28 %	-0,13 %	-0,29 %	-0,05 %	-0,10 %	-0,03 %	-
par rapport à l'ensemble du Monde	+0,04 %	+0,53 %	-0,09 %	-0,61 %	n.d.	-0,48 %	-0,43 %	-0,08 %

n.d. non disponible

Source : Bocquier et Traoré, 1996, « Nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) »

Tableau 7 : Répartition des migrations internes et internationales. Période 1988-92. Population de 15 ans et plus

Taux de migration nette	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée	Mali	Niger	Sénégal	Total Réseau
<i>Entres régions</i>	29,3 %	49,9 %	36,2 %	41,1 %	35,4 %	61,2 %	56,4 %
<i>Pays réseau</i>	65,1 %	44,9 %	42,2 %	46,2 %	20,9 %	21,9 %	27,4 %
<i>Afr. Ouest</i>	5,4 %	4,1 %	15,7 %	3,1 %	35,6 %	5,3 %	10,7 %
<i>Autres</i>	0,3 %	1,1 %	5,9 %	9,6 %	8,1 %	11,6 %	5,5 %

Source : Bocquier et Traoré, 1996, « Nouvelles tendances des migrations internationales d'après les enquêtes du Réseau Migrations et Urbanisation en Afrique de l'Ouest (REMUAO) »

BURKINA FASO

Tableau 8 : Burkina Faso : Provenance des immigrés en 1996

Origine	Effectif	%
Cote d'Ivoire	16008	38.4
Mali	3043	7.3
Ghana	2168	5.2
Gabon	1542	3.7
Togo	1376	3.3
Niger	1668	4
Mauritanie	1626	3.9
Gambie	2335	5.6
Autres Afriques	6795	16.3
Hors Afrique	5211	12.5
Total	41688	100

Source : recensement du Burkina Faso 1996

Tableau 9: Répartition des étrangers vivant au Burkina Faso en 1996

Nationalité	Masculin	Féminin	Total
Burkinabé	4941336	5309623	10250959
Etrangers	29546	32104	61650
Béninois	2051	1926	3977
Ivoiriens	871	1019	1890
Ghanéens	1479	3654	5133
Maliens	11876	12166	24042
Nigérien	4189	3415	7604
Nigerians	2187	2247	4434
Sénégalais	637	410	1047
Togolais	1287	2714	4001
Autres Africains	3099	3053	6152
Européens	962	905	1867
Autres	886	589	1475
N.D	22	6	28
Ensemble	4970882	5341727	10312609

Source : recensement du Burkina Faso 1996

Tableau 10 : Burkina Faso : Structure par age et sexe des migrants au cours de l'année 1999

Age	Immigres des 12 derniers mois					Emigres des 12 derniers mois					Solde migratoire		
	Total	Homme	Femme	Rm	%	Total	Homme	Femme	Rm	%	Total	Homme	Femme
Total	163061	94660	68401	138,4	100	185297	153246	32051	478,1	100	-22236	-58586	36350
<15	60985	32828	28157	116,6	34,7	21520	11849	9671	122,5	7,7	39465	20979	18486
15-19	16926	6044	10882	55,5	6,4	43535	33230	10305	322,5	21,7	-26609	-27186	577
20-24	32222	16340	15882	102,9	17,3	49915	45315	4600	985,1	29,6	-17693	-28975	11282
25-29	18288	13461	4827	278,9	14,2	35210	28280	6930	408,1	18,5	-16922	-14819	-2103
30-34	9872	6930	2942	235,6	7,3	13291	13040	251	5195,2	8,5	-3419	-6110	2691
35-39	11041	7453	3588	207,7	7,9	11886	11815	71	16640,8	7,7	-845	-4362	3517
40-44	3053	2764	289	956,4	2,9	5167	4944	223	2217,0	3,2	-2114	-2180	66
45-49	1892	971	921	105,4	1,0	2642	2642	0	-	1,7	-750	-1671	921
50-54	1791	1791	0	-	1,9	251	251	0	-	0,2	1540	1540	0
55 & +	6991	6078	913	665,7	6,4	1880	1880	0	-	1,2	5111	4198	913

Source : Enquête « migration et insertion urbaine au Burkina-2000 »

Tableau 11 : Burkina Faso : Répartition des émigres en 1999 par destination

pays de destination	Masculin		Féminin		Total	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%
Bénin	1429	0,9	122	0,4	1551	0,8
Côte d'Ivoire	145143	92,8	31743	95,0	176886	93,1
Gabon	0	0,0	31	0,1	31	0,0
Ghana	6711	4,3	0	0,0	6711	3,5
Mali	1139	0,7	854	2,6	1993	1,0
Niger	130	0,1	373	1,1	503	0,3
Togo	666	0,4	0	0,0	666	0,4
Autre Afr.	638	0,4	0	0,0	638	0,3
Non afr.	514	0,3	304	0,9	818	0,4
N.D	108	0,1	0	0,0	108	0,1
Total	156478	100	33427	100	189905	100

Source : Enquête « migration et insertion urbaine au Burkina-2000 »

Tableau 12 : Burkina Faso : Répartition des immigrés en 1999 selon le pays de provenance

Provenance	masculin		féminin		Total	
	eff.	%	eff.	%	eff.	%
Benin	749	0,8	0	0,0	749	0,5
Côte d'Ivoire	78690	83,1	55428	81,0	134118	82,3
Gabon	0	0,0	195	0,3	195	0,1
Ghana	6369	6,7	6931	10,1	13300	8,2
Mali	3294	3,5	2567	3,8	5861	3,6
Niger	2908	3,1	794	1,2	3702	2,3
Togo	1565	1,7	437	0,6	2002	1,2
Autre Afr.	770	0,8	1215	1,8	1985	1,2
Non afr.	315	0,3	834	1,2	1149	0,7
Total	94660	100	68401	100	163061	100

Source : Enquête « migration et insertion urbaine au Burkina-2000 »

Tableau 13 : Burkina Faso : Population étrangère par âge et sexe en 2000

Age	masculin	féminin	Total
<15	15702	13162	28864
15-19	2316	1733	4049
20-24	4292	4241	8533
25-29	3483	3878	7361
30-34	2986	5604	8590
35-39	2572	2543	5115
40-44	437	2498	2935
45-49	1884	1391	3275
50-54	1070	940	2010
55-59	799	22	821
60-64	1000	1102	2102
65-69	227	224	451
70-74	559	1064	1623
75-79	0	392	392
80 et +	463	0	463
Total	37790	38794	76584

Source : Enquête « migration et insertion urbaine au Burkina-2000 »

CAP-VERT

Tableau 14 : Cap-Vert : Répartition des immigrants selon la nationalité et le sexe en 2000
« Méthode de la dernière migration »

Nationalité / Sexe	Masculin	Féminin	Total
Capverdienne	7.621	5.907	13.528
Double	1.509	1.090	2.599
Étrangère	2.271	1.681	3.952
Total	11.401	8.678	20.079

Source : INE - RGPH/2000

Tableau 15 : Cap-Vert : Population résidente par sexe selon la nationalité (2000)

Sexe/Nation	CV Seul	CV+ Etr	Étrangère seulement										Inconnue	Total
			Total	Sénégal	Nigeria	Gambie	G.Bissa	Angol	Portugal	France	Chine	Aurtes		
Masculin	202080	2465	2876	266	119	11	474	314	357	68	32	1236	573	207994
Féminin	219454	2031	2124	111	25	1	217	350	326	52	19	1023	386	223995
Total	421534	4496	5000	377	144	12	691	664	683	120	51	2258	959	431989

Source : INE – RGPH /2000

Tableau 16 : Cap-Vert : Population de 10 ans et plus occupée selon la nationalité et le sexe (2000

Nationalité/Sexe	Masculin	Féminin	Total
Capverdienne seulement	74457	63849	138306
Capverdienne et/ou autre	3470	1962	5432
Africaine	2269	1146	3415
Afrique du Sud	6	7	13
Algérie	10	6	16
Sao Tome e Principe	709	514	1223
Angola	453	366	819
Mozambique	14	5	19
Guinee Bissau	478	127	605
Gambie	10	1	11
Ghana	81	8	89
Guinée	50	12	62
Mali	11	1	12
Nigeria	120	19	139
Sierra Leone	28	5	33
Sénégal	261	58	319
Reste Afrique	38	17	55
Europe	1000	621	1621
Portugal	710	468	1178
Allemagne	25	9	34
Belgique	12	12	24
Espagne	16	1	17
France	63	38	101
Italie	64	17	81
Pays Bas	66	20	86
Russie	8	28	36
Reste Europe	36	28	64
Amérique	144	159	303
Etats unies d'Amérique	83	57	140
Brésil	18	32	50
Cuba	30	57	87
Reste Amérique	13	13	26
Asie	57	36	93
Chine	28	16	44
Reste Asie	29	20	49
Indéterminée	93	51	144
Total	78020	65862	143882

Source : INE – RGPH/2000

Tableau 17 : Cap-Vert : Population de 10 ans et plus occupée selon la nationalité et le secteur économique (2000)

Nationalité/Sexe	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Indéterminé	Total
Capverdienne seulement	34093	25398	75263	3552	138306
Capverdienne et/ou autre	441	987	3823	181	5432
Africaine	227	699	2395	94	3415
Afrique du Sud	1	1	11	0	13
Algérie	3	0	12	1	16
Sao Tome e Principe	145	268	782	28	1223
Angola	66	176	554	23	819
Mozambique	1	5	13	0	19
Guinée Bissau	2	163	425	15	605
Gambie	0	0	11	0	11
Ghana	1	14	71	3	89
Guinée	1	9	50	2	62
Mali	0	1	11	0	12
Nigeria	0	2	135	2	139
Sierra Leone	0	5	27	1	33
Sénégal	4	49	251	15	319
Reste Afrique	3	6	42	4	55
Européenne	202	238	1113	68	1621
Portugal	152	182	803	41	1178
Allemagne	2	3	27	2	34
Belgique	3	4	17	0	24
Espagne	4	3	10	0	17
France	16	13	64	8	101
Italie	2	18	54	7	81
Pays Bas	16	7	57	6	86
Russie	0	2	32	2	36
Reste Europe	7	6	49	2	64
Américaine	11	15	260	17	303
Etats unies d'Amérique	10	8	112	10	140
Brésil	1	1	43	5	50
Cuba	0	5	81	1	87
Reste Amérique	0	1	24	1	26
Asiatique	1	35	55	2	93
Chine	0	0	44	0	44
Reste Asie	1	35	11	2	49
Indéterminée	18	25	93	8	144
Total	34552	26410	79179	3741	143882

Source : INE – RGPH/2000

Tableau 18 : Cap-Vert : Population de 15 ans et plus occupée selon la nationalité et le groupe de profession (2000)

Nationalite / Groupe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	0	Indet.	Total
Capverdienne seulement	1.160	5.371	5.783	3.924	17.614	29.587	22.901	7.166	36.890	317	5.442	136.155
Capverdienne et/ou autre	291	821	389	248	882	404	855	196	1.013	13	314	5.426
Africaine	46	301	177	130	625	203	697	141	927	6	157	3.410
Afrique du Sud	1	1	0	0	2	1	1	0	6	0	1	13
Algérie	0	3	0	2	2	3	0	0	5	0	1	16
Sao Tome e Principe	4	40	37	32	175	122	276	67	422	0	47	1.222
Angola	13	84	72	39	121	62	161	39	195	2	29	817
Mozambique	4	0	4	1	4	1	0	1	2	0	2	19
Guinee-Bissau	5	112	42	36	92	5	152	23	95	2	40	604
Gambie	0	1	0	0	4	0	0	0	5	0	1	11
Ghana	0	4	1	0	31	0	33	0	18	0	2	89
Guinee	0	5	1	4	21	1	8	1	16	0	5	62
Mali	0	1	1	0	4	0	2	1	1	0	2	12
Nigeria	0	2	1	1	78	0	5	0	50	0	2	139
Sierra Leone	0	2	1	0	13	0	6	0	10	0	1	33
Senegal	16	39	12	11	65	6	47	9	91	2	20	318
Reste Afrique	3	7	5	4	13	2	6	0	11	0	4	55
Européenne	205	361	183	103	190	191	149	49	79	7	103	1.620
Portugal	132	247	141	90	128	146	120	33	67	6	67	1.177
Allemagne	6	6	7	1	5	2	5	1	0	0	1	34
Belgique	3	8	4	2	2	2	2	0	0	0	1	24
Espagne	4	2	2	0	0	4	2	2	1	0	0	17
France	18	29	11	3	10	16	2	1	2	0	9	101
Italie	21	12	7	2	13	1	5	3	3	1	13	81
Pays Bas	10	10	3	0	23	14	8	6	6	0	6	86
Russie	3	25	4	2	1	0	0	0	0	0	1	36
Reste- Europe	8	22	4	3	8	6	5	3	0	0	5	64
Americaine	29	150	24	10	33	10	7	6	6	0	28	303
Etats-Unis d'Amerique	18	46	7	4	29	9	4	5	4	0	14	140
Bresil	2	28	5	2	2	1	2	0	2	0	6	50
Cuba	6	64	8	4	1	0	0	0	0	0	4	87
Reste Amerique	3	12	4	0	1	0	1	1	0	0	4	26
Asiatique	11	9	5	5	34	0	2	0	1	0	26	93
Chine	6	3	0	3	32	0	0	0	0	0	0	44
Reste Asie	5	6	5	2	2	0	2	0	1	0	26	49
Indeterminée	3	17	4	10	19	16	27	3	36	0	9	144
Total	1.454	6.209	6.176	4.182	18.515	30.007	23.783	7.365	37.939	330	5.765	141.725

Source : INE – RGPH/2000

Tableau 19 : Cap-Vert : Population de 15 ans et plus occupée selon la nationalité et la situation dans l'occupation (2000)

Nationalite/ Situation	Travailleur				Patron/ Employeur	Travailleur Familial non Remunere	Autre	Indet.	Total
	Administration Publique	Entreprise Privee	Entreprise Publique	Independant					
Capverdienne seulement	24.770	22.231	5.570	39.884	3.277	14.449	17.933	8.041	136.155
Capverdienne et/ou autre	1.078	1.159	239	1.587	245	159	589	370	5.426
Africaine	631	631	146	1.132	112	86	432	240	3.410
Afrique du Sud	3	2	1	2	0	0	1	4	13
Algerie	4	1	0	0	1	2	6	2	16
Sao Tome e Principe	229	193	66	382	31	38	211	72	1.222
Angola	195	178	30	165	43	34	107	65	817
Mozambique	1	9	1	2	1	0	2	3	19
Guinee-Bissau	136	167	30	169	15	4	41	42	604
Gambie	0	0	1	9	0	0	1	0	11
Ghana	0	8	0	69	2	0	6	4	89
Guinee	9	10	0	30	0	1	7	5	62
Mali	3	0	0	8	0	0	0	1	12
Nigeria	0	1	1	106	3	4	15	9	139
Sierra Leone	2	1	0	26	0	1	1	2	33
Senegal	40	48	10	147	11	2	30	30	318
Reste Afrique	9	13	6	17	5	0	4	1	55
Europeenne	336	438	81	382	108	71	108	96	1.620
Portugal	267	305	70	283	68	54	62	68	1.177
Allemagne	4	7	0	12	2	2	7	0	34
Belgique	4	8	0	6	3	0	1	2	24
Espagne	5	5	0	3	1	2	1	0	17
France	15	25	3	16	9	8	15	10	101
Italie	3	40	3	17	5	2	7	4	81
Pays Bas	8	19	0	26	16	2	9	6	86
Russie	16	10	3	2	1	0	2	2	36
Reste- Europe	14	19	2	17	3	1	4	4	64
Americaine	106	41	12	53	19	1	45	26	303
Etats-Unis d'Amerique	25	17	3	44	18	1	20	12	140
Bresil	14	11	2	2	1	0	16	4	50
Cuba	55	12	5	3	0	0	3	9	87
Reste Amerique	12	1	2	4	0	0	6	1	26
Asiatique	5	49	0	20	6	1	4	8	93
Chine	3	13	0	17	5	1	1	4	44
Reste Asie	2	36	0	3	1	0	3	4	49
Indeterminee	30	22	3	44	7	5	15	18	144
Total	25.878	23.412	5.812	41.515	3.529	14.613	18.537	8.429	141.725

Source : INE – RGPH/2000

Tableau 20 : Cap-Vert : Distribution des boursiers à l'étranger selon le domaine de formation (Année Scolaire 2004/2005)

Domaine / Pays	Brésil	Cuba	Portugal	R. Tchèque	Russie	Total
Arts	2					2
Sciences Agraires	1					1
Sciences Biologiques	11		9			20
Sciences de la Santé	50	82	15	1	2	150
Sciences Exactes	47	6	96	1	6	156
Sciences Humaines	46		30			77
Sciences Sociales	83	6	149	5	13	256
Lettres	9		8		1	18
Autres					12	2
Total	249	95	307	7	34	692

Source : DESC

Tableau 21 : Cap-Vert : Distribution des boursiers en formation à l'étranger selon le sexe (Année Scolaire 2004/2005)

Pays / Sexe	Masculin	Féminin	Total
Brésil	124	125	249
Cuba	50	45	95
Portugal	150	157	307
R. Tchèque	2	5	7
Russie	12	22	34
Total	338	354	692

Source : DESC

Tableau 22 : Cap-Vert : Estimation du nombre de Capverdiens par pays d'accueil (1998)

Pays/Continent	Nombre
Etats-Unis	264.900
Argentine	5.200
Brésil	3.000
Canada	300
<i>Total - Amérique</i>	<i>273.400</i>
Angola	45.000
Mozambique	1.000
S. Tomé & Príncipe	20.000
Guinée-Bissau	2.000
Sénégal	25.000
Gabon	200
<i>Total - Afrique</i>	<i>93.200</i>
Norvège	300
Portugal	80.000
Luxembourg	3.000
France	25.000
Hollande	16.580
Italie	10.000
Espagne	12.000
Suisse	2.400
Belgique	800
Suède	700
Allemagne	800
<i>Total - Europe</i>	<i>151.580</i>
Total Général	518.180

Source : IAPE (1998)

Tableau 23 : Cap-Vert : Transferts des émigrants par pays d'origine et année (Millions de Escudos)

Pays/Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Etats-Unis	780,9	768,0	749,0	1.238,0	1.470,0	1.143,9	1.184,8	1.399,6	1.625,1	1.948,9	2.321,1	2.515,6	2.193,5	1.886,4	1689,8
Pays Bas	611,9	679,0	674,0	888,0	914,1	1.024,1	898,2	839,2	1.137,8	1.386,5	1.136,0	1.352,0	881,4	798,5	759,5
France	495,4	510,0	561,0	696,0	688,8	794,8	760,8	673,0	824,1	877,7	1.034,0	1.532,9	1.791,9	1.896,0	1988,9
Italie	270,6	329,0	358,0	340,0	345,2	443,4	557,5	484,8	552,1	637,9	608,5	720,1	387,0	492,2	651,2
Allemagne	150,5	162,0	200,0	216,0	200,0	242,0	258,6	241,9	235,1	245,4	273,4	237,6	80,6	88,2	102,3
Portugal	238,5	370,0	453,0	440,0	779,9	1.271,9	1.481,4	1.057,0	1.878,7	1.490,1	1.578,1	1.726,2	2.023,9	2.025,9	2553,6
Royaume Uni	73,3	78,0	64,0	66,0	75,4	147,0	180,4	176,6	235,9	258,2	142,0	122,4	105,2	63,3	78,8
Suisse	102,8	122,3	144,9	133,2	193,5	237,0	209,1	219,8	187,8	195,5	160,9	164,9	132,2	150,1	164,9
Angola	32,1	9,0	13,0	10,0	0,0	0,0	0,6	10,4	9,7	17,7	16,1	14,2	3,9	9,4	7,6
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160,5	108,1	90,3	130,3	159,3
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	219,7
Autres	379,9	467,0	577,0	595,0	551,0	542,4	595,1	518,0	474,8	395,6	302,9	357,7	320,1	388,2	365,4
TOTAL	3.135,9	3.494,3	3.793,9	4.622,2	5.217,8	5.846,5	6.126,5	5.620,2	7.161,0	7.453,6	7.733,5	8.851,8	8.010,0	7.928,5	8741,0

Source : BCV

MALI**Tableau 24 : Mali : Répartition des migrants internationaux de retour selon la région de résidence au recensement de 1998 et le dernier pays de destination**

	Guinée	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Niger	Mauritanie	Sénégal	Aut. Afr. Ouest	Autres Afrique	France	Aut. Pays du monde	Total
Kayes											
N	179	1179	55	19	250	453	184	337	747	52	3455
%	5,2	34,1	1,6	0,5	7,2	13,1	5,3	9,8	21,6	1,5	100,0
Koulikoro											
N	263	5158	65	20	173	310	118	279	75	39	6500
%	4,0	79,4	1,0	0,3	2,7	4,8	1,8	4,3	1,2	0,6	100,0
Sikasso											
N	149	8490	416	13	22	97	53	38	7	21	9306
%	1,6	91,2	4,5	0,1	0,2	1,0	0,6	0,4	0,1	0,2	100,0
Ségou											
N	51	3264	405	19	163	61	136	76	6	58	4239
%	1,2	77,0	9,6	0,4	3,8	1,4	3,2	1,8	0,1	1,4	100,0
Mopti											
N	97	4550	839	61	259	74	208	126	5	180	6399
%	1,5	71,1	13,1	1,0	4,0	1,2	3,3	2,0	0,1	2,8	100,0
Tombouctou											
N	61	699	124	329	4082	239	125	216	1	26	5902
%	1,0	11,8	2,1	5,6	69,2	4,0	2,1	3,7	0,0	0,4	100,0
Gao											
N	17	185	665	900	8	7	736	60	3	36	2617
%	0,6	7,1	25,4	34,4	0,3	0,3	28,1	2,3	0,1	1,4	100,0
Kidal											
N		3	2	17	2		21	486	2	2	535
%		0,6	0,4	3,2	0,4		3,9	90,8	0,4	0,4	100,0
Bamako											
N	189	1326	157	68	39	205	170	298	214	205	2871
%	6,6	46,2	5,5	2,4	1,4	7,1	5,9	10,4	7,5	7,1	100,0
Total											
N	1006	24854	2728	1446	4998	1446	1751	1916	1060	619	41824
%	2,4	59,4	6,5	3,5	12,0	3,5	4,2	4,6	2,5	1,5	100,0

Source: RGPH, 1998

Tableau 25 : Mali : Migrants de retour selon la région de résidence et la dernière destination extra-régionale (1998)

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouct	Gao	Kidal	Bamako	Total
Autres Afrique	337	279	38	76	126	216	60	486	298	1916
	17,6	14,6	2,0	4,0	6,6	11,3	3,1	25,4	15,6	100,0
France	747	75	7	6	5	1	3	2	214	1060
	70,5	7,1	0,7	0,6	0,5	0,1	0,3	0,2	20,2	100,0
Autres pays du monde	52	39	21	58	180	26	36	2	205	619
	8,4	6,3	3,4	9,4	29,1	4,2	5,8	0,3	33,1	100,0
Total	1136	393	66	140	311	243	99	490	717	3595
	31,6	10,9	1,8	3,9	8,7	6,8	2,8	13,6	19,9	100,0

Source: RGPH, 1998

Tableau 26 : Mali : Répartition des universitaires maliens expatriés par pays (2003)

Continents	Pays	Effectif	%
Europe	France	49	20,6
	Allemagne	25	10,5
	Autre Europe	11	4,6
Afrique	Sénégal	25	10,5
	Côte d'Ivoire	24	10,1
	Niger	13	5,5
	Burkina Faso	6	2,5
	Guinée	1	0,4
	Gabon	17	7,1
	Zimbabwe	1	0,4
	Maghreb	2	0,8
Amérique	USA	29	12,2
	Canada	29	12,2
	Autre Amérique	4	1,7
Asie	Japon	2	0,8
Total		238	100

Source : Université –Rectorat/Projet TOKTEN, août 2003-Bamako

Tableau 27 : Mali :Les transferts de fonds des migrants par rapport aux PIB de 2000 à 2002 (en Millions de CFA)

Désignations	2000	2001	2002	Moyenne
Total des transferts de fonds (TTF)	111,23	118,7	157,38	129,10
Investissement Directs Etrangers (IDE)	55,84	76,58	88	73,47
PIB à prix courants	1 883,00	2 204,00	2 359,00	2 148,67
TTF/IDE	199,19%	155,00%	178,84%	177,68%
TTF/PIB	5,91%	5,39%	6,67%	5,99%
IDE/PIB	2,97%	3,47%	3,73%	3,39%

Source : M.K.Keita / Etudes nationales sur les transferts de fonds des migrants : Cas du Mali

MAURITANIE

Tableau 28 : Mauritanie : Nationaux à l'étranger par pays d'accueil (2004)

Pays d'accueil	Effectif total
Arabie Saoudite	20.000
Congo Brazzaville	2.500
Cote d'Ivoire	50.000
Emirats Arabes Unis	4.000
France	20.000
Gambie	20.000
Guinée Bissau	3.000
Iles Canaries	2.000
Mali	40.000
Niger	5.000
Sénégal	10.000
Autres pays africains	15.000
Reste du monde	58.500
Total	250.000

Source : MAEC.

Tableau 29 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par sexe et citoyenneté (1988)

	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Nationaux	251.628	92.121	343.749
Étrangers	--	--	21.210
Total Résidents	--	--	364.959

Source : RGPH 1988, volume I, tableaux 16 et 26.

Tableau 30 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par branche d'activité, nationaux et travailleurs migrants (1988)*

Branche d'activité économique	Nationaux	Étrangers	Ensemble
Agriculture	134.052	2.050	136.102
Élevage	81.734	933	82.667
Activités annexes à l'agriculture	860	43	903
Chasse	34	2	36
Sylviculture	1.173	22	1.195
Pêche	7.385	1.482	8.867
Industrie Extractive	6.322	190	6.512
Industrie manufacturière & alimentaire	5.530	1.226	6.756
Eau, Gaz & Électricité	1.326	107	1.433
Bâtiment – TP	12.291	1.968	14.259
Commerce	71.986	3.788	75.774
Transport	9.378	1.345	10.723
Banque & assurance	1.465	50	1.515
Administration & service sociaux	86.807	7.723	94.530
Non déclaré	21.974	993	22.967
Total	442.317	21.922	464.239

Source : RGPH 1988

* Les données comprennent et les actifs occupés et les chômeurs qui ont déjà travaillé.

Tableau 31 : Mauritanie : Population par sexe et citoyenneté en 1988

Nationalité	Sexe		Total
	Masculin	Féminin	
Algérie	637	754	1.391
Arabie Saoudite	169	123	292
Autres Etats Africains	460	170	630
Autres Etats Arabes	17	11	28
Bénin	258	213	471
Cameroun	160	176	336
Congo Démocratique	18	12	30
Cote d'Ivoire	105	63	168
Egypte	112	82	194
Emirats Arabes Unies	38	22	60
Gabon	42	32	74
Ghana	133	46	179
Guinée Conakry	1.880	755	2.635
Guinée-Bissau	760	263	1.023
Iraq	44	30	74
Koweït	20	8	28
Liban	65	37	102
Libye	69	50	119
Mali	4.075	2.422	6.497
Maroc	163	131	294
Niger	84	46	130
Palestine	75	55	130
Qatar	5	5	10
Sénégal	18.384	14.345	32.729
Soudan	34	17	51
Syrie	77	43	120
Tchad	23	23	46
Togo	77	23	100
Tunisie	128	84	212
Yémen	3	3	6
Autre nationalité	1.232	916	2.148
Total Etrangers	29.347	20.960	50.307
Total Mauritaniens	893.858	920.071	1.813.929
Total Résidents	923.205	941.031	1.864.236

Source : RGPH 1988.

Tableau 32 : Mauritanie : Personnes pourvues d'un emploi par situation dans la profession, nationaux et étrangers (1988)*

Situation dans La profession	Nationaux	Etrangers	Ensemble
Indépendant	234.864	9.808	244.672
Employeur	4.206	292	4.498
Salarié Permanent	57.162	4.099	61.261
Salarié Temporaire	51.235	5.075	56.310
Apprentis	2.259	548	2.807
Aide Familial	68.464	1.193	69.657
Autres	1.671	100	1.771
Non Déclaré	21.556	807	22.363
Total	441.417	21.922	463.339

Source : RGPH 1988

SENEGAL

Tableau 33 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence, le sexe et l'âge au départ

Groupes d'âges de l'émigré	Milieu de résidence																					
	Dakar urbain				Autres villes				Milieu urbain				Milieu rural				Ensemble				Total	
	Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin		Masculin		Féminin			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 15 ans	707	1,7	721	6,2	165	0,6	261	5,3	872	1,3	982	5,9	3643	4,9	1112	10,9	4515	3,2	2094	7,8	6608	3,9
15-34 ans	29910	73,4	8541	73,4	18440	66,3	3186	65,1	48350	70,5	11728	71,0	46403	63,0	8092	79,4	94753	66,6	19820	74,2	114573	67,8
35-54 ans	8928	21,9	2010	17,3	8991	32,3	1324	27,1	17919	26,1	3334	20,2	22170	30,1	982	9,6	40089	28,2	4317	16,2	44406	26,3
55-74 ans	834	2,0	134	1,2	220	0,8	124	2,5	1054	1,5	259	1,6	1330	1,8			2384	1,7	259	1,0	2642	1,6
75 ans et plus	106	0,3							106	0,2							106	0,1			106	0,1
ND	269	0,7	227	2,0					269	0,4	227	1,4	122	0,2			391	0,3	227	0,8	618	0,4
Total	40754	100,0	11634	100,0	27816	100,0	4896	100,0	68570	100,0	16529	100,0	73668	100,0	10186	100,0	142238	100,0	26716	100,0	168953	100,0

Tableau 34 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence, l'ethnie ou la nationalité

Ethnie/nationalité de l'émigré	Milieu de résidence								
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu rural	Milieu urbain		Milieu rural		Total	
	%	%	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Wolof/Lébou	52,0	51,4	41,5	44058	51,8	34784	41,5	78841	46,7
Poular	20,6	24,3	34,0	18751	22,0	28531	34,0	47282	28,0
Sérère	4,8	5,0	6,8	4140	4,9	5667	6,8	9807	5,8
Diola	3,5	2,4	4,6	2647	3,1	3849	4,6	6496	3,8
Manding/Sossé	1,8	8,7	2,3	3785	4,4	1952	2,3	5737	3,4
Soninké	6,7	0,9	2,9	3804	4,5	2428	2,9	6232	3,7
Autres sénégalais	7,3	6,3	4,9	5893	6,9	4087	4,9	9980	5,9
Africains	2,4	1,0	3,0	1550	1,8	2557	3,0	4107	2,4
Autres étrangers	0,9			470	0,6			470	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	85099	100,0	83854	100,0	168953	100,0

Tableau 35 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la situation matrimoniale au départ

Etat matrimonial de l'émigré avant le départ	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Marié(e) monogame	34,6	44,6	38,5	43,7	41,1
Marié(e) polygame	6,3	6,9	6,5	14,6	10,6
Célibataire	57,3	44,6	52,4	40,5	46,5
Veuf(ve)	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
Divorcé(e)	1,3	3,6	2,2	0,8	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 36 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la région

Région de résidence de l'émigré	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Dakar	100,0		61,6	0,4	31,2
Ziguinchor		7,9	3,0	4,7	3,9
Diourbel		10,1	3,9	15,9	9,9
St Louis		13,5	5,2	31,8	18,4
Tamba		5,7	2,2	9,1	5,6
Kaolack		6,1	2,3	3,5	2,9
Thiès		25,9	10,0	9,2	9,6
Louga		18,4	7,1	8,1	7,6
Fatick		5,9	2,3	4,4	3,3
Kolda		6,5	2,5	12,8	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 37 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et la destination

Destination de l'émigré	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Bénin	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
Burkina Faso		1,6	0,6	0,7	0,7
Côte d'Ivoire	2,1	7,7	4,3	9,0	6,6
Guinée-Bissau	1,5	4,4	2,6	3,8	3,2
Mali	0,9	4,8	2,4	2,4	2,4
Niger	0,2		0,1		0,1
Togo		0,6	0,2	0,3	0,3
Autres pays africains	13,7	24,0	17,7	42,7	30,1
Europe	63,9	47,3	57,5	34,3	46,0
Usa ou Canada	11,8	6,9	10,0	5,0	7,5
Autre	5,0	1,8	3,8	1,2	2,5
Nsp		0,5	0,2	0,2	0,2
ND	0,2		0,1		0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 38 : Sénégal : Répartition de la population émigrée selon le milieu de résidence et l'occupation principale au départ

Occupation principale de l'émigré avant le départ	Milieu de résidence				
	Dakar urbain	Autres villes	Milieu urbain	Milieu rural	Total
	%	%	%	%	%
Occupé	42,4	40,5	41,7	50,2	45,9
Chômeur	21,0	35,9	26,7	31,3	29,0
Elève/Étudiant	26,9	12,5	21,4	7,0	14,2
Personne au foyer	5,6	6,2	5,9	7,4	6,6
Autre inactif	4,1	4,8	4,4	4,1	4,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

GRILLE D'ENTRETIEN

Organisation Internationale du Travail

 Projet Migration de Main d'œuvre en Afrique

ETUDE SUR LES STATISTIQUES DES MIGRANTS**GUIDE D'ENTRETIEN DESTINÉ AUX STRUCTURES PRODUCTRICES DE STATISTIQUES****Important**

Ce guide est destiné à toute structure productrice de statistique sur les migrants (institutions publiques, organismes internationaux, instituts de recherches, etc.). Il est conçu dans le cadre de la réalisation d'une étude statistique sur les migrants, commanditée par le Bureau international du Travail. Cette étude qui rentre dans le cadre des activités du projet - Migration de Main d'œuvre en Afrique (Composante Renforcement des capacités) - se fixe, entre autres objectifs, l'amélioration du système d'information statistique sur les migrants et le renforcement du niveau de coordination entre producteurs et utilisateurs de statistiques. Elle permet ainsi de contribuer à une gestion efficace de la migration internationale, en tant qu'instrument pour le développement. Votre contribution, en tant que structure productrice serait d'un apport précieux dans la réalisation de cette étude. Merci pour votre collaboration

I. IDENTIFICATION

1.1. Dénomination de l'institution

.....

1.2. Adresse

.....

1.3. Mission (faire une description succincte des activités de la structure)

.....

1.4. Personne contactée (nom, fonction, tel, e-mail)

Nom Fonction.....

Tel E-mail.....

II. EVALUATION DU DISPOSITIF DE COLLECTE, DE TRAITEMENT ET DE DIFFUSION DES DONNEES PRODUITES SUR LA MIGRATRION

2.1. Spécifier les types de données produites par votre institution en matière de migration préciser pour chaque type :

la méthode de collecte utilisée (recensements, enquêtes par sondage, exploitation de registres administratifs, textes de loi, études et recherches scientifiques etc.),

la périodicité de collecte (mensuelle, trimestrielle, annuelle, etc.)

la couverture géographique (régionale, nationale)

Remplir le tableau récapitulatif des données produites, joint en annexe. Mettre l'emphase sur les indicateurs de la base de données Migrant de l'OIT

NB - Pour les données collectées et non traitées, mettre une annotation dans la colonne *Observations*

2.2. Recourez vous à l'outil informatique dans le traitement des données collectées ?

Si oui, spécifiez les logiciels de traitement utilisés (performances, limites, etc.). Donner également votre appréciation sur le niveau d'analyse des données ?.....

.....

Comment évaluez-vous globalement le dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données sur les migrants ?

En termes de régularité de la collecte.....

.....

En termes de disponibilité des capacités techniques nécessaires pour le traitement, l'exploitation et l'analyse des données

.....

En termes de respect des délais de production des données.....

.....

En termes de comparabilité des données avec les autres sources existantes (niveau régional et niveau national).....

.....

En termes de dispositions prises pour une large diffusion de l'information.....

.....

En termes de satisfaction des demandes qui vous sont adressées par les utilisateurs et décideurs

.....

Quelles appréciations faites-vous des moyens mis en place pour le fonctionnement du dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données ?

Moyens logistiques

.....

Moyens humains

.....

Moyens financiers

.....

Relever les autres contraintes éventuelles liées au système de collecte, de traitement et de diffusion des données sur les migrants?

.....

III. INTERACTION PRODUCTEURS - UTILISATEURS DE DONNEES SUR LES MIGRANTS

3.1. En dehors de votre institution, connaissez vous d'autres institutions spécialisées dans la production de

statistiques sur migrants ?

Si oui, lesquelles.....
.....

3.2. Y a-t-il un cadre formel de concertation et d'échanges entre votre institution et les autres institutions productrices de données sur les migrants ?

Si oui, lesquelles ?
.....

Quelles appréciations faites vous de votre niveau de collaboration avec les autres institutions productrices de statistiques sur les migrants ?

En termes d'opérationnalité du cadre de concertation.....
.....

En termes d'harmonisation des concepts et définitions utilisés.....
.....

En termes d'harmonisation des méthodologies utilisées (conception des supports de collecte, méthodologie d'échantillonnage et présentation des résultats)
.....

3.4. Quels sont les utilisateurs potentiels des données produites par votre institution sur la migration ? (mentionner la structure).....
.....

Y a-t-il un cadre formel de concertation et d'échanges entre votre institution et ces utilisateurs ?
.....

3.6. Quelles appréciations faites-vous de votre collaboration avec les utilisateurs ?

En termes d'opérationnalité du cadre de concertation.....
.....

En termes d'harmonisation des concepts et définitions utilisés.....
.....

En termes d'implication des utilisateurs dans la préparation et la conception des enquêtes pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations dans la définition des politiques
.....

3.7. Mentionner ici les failles décelées par les utilisateurs dans le système statistique au niveau de votre institution
.....

3.8. Quelles sont les dispositions prises par votre institution pour une meilleure satisfaction des besoins exprimés par les utilisateurs et décideurs ?.....
.....

IV. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE AMELIORATION DU SUYTEME

D'INFORMATION STATISTIQUE SUR LA MIGRATION

4.1. Spécifier les domaines sur lesquels devrait porter l'amélioration du système d'information statistique sur les migrants (en rapport avec les indicateurs de la base de données migrant de l'OIT) ?

.....
.....

4.2. Quelles propositions faites pour un développement du système d'information sur les migrants et une meilleure satisfaction des demandes qui vous sont adressées par les utilisateurs/décideurs ? Comment tisser les liens entre producteurs de statistiques et utilisateurs/décideurs. Comment améliorer le système de collecte, de traitement et de diffusion ? Comment harmoniser les définitions et concepts ainsi que les méthodologies utilisées ? Comment combler le déficit statistique constaté ?

.....
.....

**International Migration Papers
Cahiers de migrations internationales
Estudios sobre Migraciones Internacionales**

1. Adjustments to labour shortages and foreign workers in the Republic of Korea
M.I. Abella; Y.B. Park; W.R. Böhning, 1995
2. Consumption and investments from migrants' remittances in the South Pacific
Richard P.C. Brown, 1995
3. Training abroad: German and Japanese schemes for workers from transition economies or developing countries
Christiane Kuptsch; Nana Oishi, 1995
4. Discrimination against migrant workers and ethnic minorities in access to employment in the Netherlands
F. Bovenkerk; M.J.I. Gras; D. Ramsoedh, with the assistance of M. Dankoor and A. Havelaar, 1995
5. Orderly international migration of workers and incentives to stay - options for emigration countries
M.I. Abella; K.J. Lönnroth, 1995
6. From outlawing discrimination to promoting equality: Canada's experience with anti-discrimination legislation
C. Ventura, 1995
- 7 G. Arbeitsmarkt-Diskriminierung gegenüber ausländischen Arbeitnehmern in Deutschland
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1995
- 7 E. Labour market discrimination against foreign workers in Germany
A. Goldberg; D. Mourinho; U. Kulke, 1996
- 8 E. The integration of migrant workers in the labour market: Policies and their impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1995
- 8 F. L'intégration des travailleurs migrants sur le marché du travail: Les politiques et leur impact
W.R. Böhning; R. Zegers de Beijl, 1996
- 9 S. La discriminación laboral a los trabajadores inmigrantes en España
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1995
- 9 E. Labour market discrimination against migrant workers in Spain
Colectivo IOE: M.A. de Prada; W. Actis; C. Pereda, y R. Pérez Molina, 1996
10. The jobs and effects of migrant workers in Northern America - Three essays
J. Samuel; P.L. Martin; J.E. Taylor, 1995
11. The jobs and effects of migrant workers in Italy - Three essays
L. Frey; R. Livraghi; A. Venturini; A. Righi; L. Tronti, 1996

12. Discrimination against racial/ethnic minorities in access to employment in the United States: Empirical findings from situation testing
M. Bendick, Jr., 1996
13. Employeur des travailleurs étrangers: Manuel sur les politiques et les procédures plus particulièrement applicables aux pays à bas ou moyen revenus
W.R. Böhning, 1996
14. Protecting (im)migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: Finnish and Swedish experiences
K. Vuori, with the assistance of R. Zegers de Beijl, 1996
- 15F. Les migrations en provenance du Maghreb et la pression migratoire: Situation actuelle et prévisions
D. Giubilaro, 1997
- 15E. Migration from the Maghreb and migration pressures: Current situation and future prospects
D. Giubilaro, 1997
16. The documentation and evaluation of anti-discrimination training activities in the Netherlands
J.P. Abell; A.E. Havelaar; M.M. Dankoor, 1997
17. Global nations. The impact of globalization on international migration
P. Stalker, 1997
18. Anti-discrimination training activities in Finland
K. Vuori, 1997
19. Emigration pressures and structural change. Case study of the Philippines
A. Saith, 1997
20. Emigration pressures and structural change. Case study of Indonesia
D. Nayyar, 1997
21. The evaluation of anti-discrimination training activities in the United Kingdom
P. Taylor; D. Powell; J. Wrench, 1997
22. Pratiques de formations antidiscriminatoires en Belgique
F. Castelain-Kinet; S. Bouquin; H. Delagrangé; T. Denutte, 1998
- 23E. Discrimination in access to employment on grounds of foreign origin: the case of Belgium
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
- 23F. La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique
P. Arriijn; S. Feld; A. Nayer, 1998
24. Labour immigration and integration in low- and middle-income countries: Towards an evaluation of the effectiveness of migration policies
J. Doomernik, 1998
25. Protecting migrants and ethnic minorities from discrimination in employment: the Danish experience
N.-E. Hansen, I. McClure, 1998

26. Illegal migration and employment in Russia
Eugene Krassinets, 1998
27. The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and The Netherlands
Jeroen Doornik, 1998
28. Approche juridique de la discrimination à l'accès à l'emploi en Belgique en raison de l'origine étrangère
B. Smeesters, sous la direction de A. Nayer, 1999
29. The documentation and evaluation of anti-discrimination training in the United States
M. Bendick, Jr., M.L. Egan, S. Lofhjelm, 1999
30. Illegal labour migration and employment in Hungary
J. Juhász with contributions from M. Cosmeanu; I. Ramond; J. Gmitra, A. Bácskai, 1999
31. Foreign labour in Lithuania: Immigration, employment and illegal work
A. Sipaviciene, in cooperation with V. Kanopiene, 1999
32. Legal and illegal labour migration in the Czech Republic: Background and current trends
Milada Horáková, 2000
33. Migrant labour - An annotated bibliography
R. Chen; M. Madamba, 2000
34. Settlement and integration policies towards immigrants and their descendants in Sweden
Charles Westin, 2000
35. United States policies on admission of professional and technical workers: Objectives and outcomes
Philip Martin, Richard Chen and Mark Madamba, 2000
36. Employer sanctions: French, German and US experiences
Philip Martin and Mark Miller, 2000
37. Quotas d'immigration : l'expérience suisse
Etienne Piguet et Hans Mahnig, 2000
38. The effectiveness of employment equality policies in relation to immigrants and ethnic minorities in the UK
John Wrench and Tariq Modood, 2001
39. The Ambiguities of Emigration: Bulgaria since 1988
August Gächter, 2002
40. Migration for the Benefit of All: Towards a New Paradigm for Migrant Labour
Eric Weinstein, 2001
41. Migrants in Irregular Employment in the Mediterranean Countries of the European Union
Emilio Reynieri, 2001
42. From temporary guests to permanent settlers? A review of the German experience
Heinz Werner, 2001

43. From brain exchange to brain gain: Policy implications for the UK of recent trends in skilled migration from developing countries
Allan Findlay, 2002
44. Migration of highly skilled persons from developing countries: Impact and policy responses
B. Lindsay Lowell and Allan Findlay, 2002
- 44F. L'émigration de personnes hautement qualifiées de pays en développement : impact et réponses politiques - Rapport de synthèse
B. Lindsay Lowell et Allan Findlay, 2003
45. Policy responses to the international mobility of skilled labour
B. Lindsay Lowell, 2002
46. Some developmental effects on the international migration of highly skilled persons
B. Lindsay Lowell, 2002
47. Women migrant domestic workers in Bahrain
Sabika al-Najjar, 2002
48. Women migrant domestic workers in Lebanon
Ray Jureidini, 2002
49. Skilled labour migration from developing countries: Study on India
Binod Khadria, 2002
50. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Caribbean Region
Elizabeth Thomas-Hope, 2002
51. Skilled labour migration from developing countries: Study on the Philippines
Florian A. Albuero and Danilo I. Abella, 2002
52. Skilled labour migration from developing countries: Study on South and Southern Africa
Haroon Bhorat, Jean-Baptiste Meyer and Cecil Mlatsheni, 2002
53. Situación de los trabajadores migrantes en América Central
Abelardo Morales Gamboa, 2002
- 54S. La inmigración irregular subsahariana a través y hacia Marruecos
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
- 54 F. L'immigration irrégulière subsaharienne à travers et vers le Maroc
Lucile Barros, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares, Paolo Ruspini, 2002
55. Skilled Labour Migration from Developing Countries: Annotated Bibliography
Allan M. Findlay and Emma Stewart, 2002
56. Skilled labour migration from developing countries: Annotated Bibliography on Economic Analysis, Impact and Policy Issues
B. Lindsay Lowell, 2002
57. Asian Labour Migration: Issues and Challenges in an Era of Globalization
Piyasiri Wickramasekara, 2002

58. Skilled labour migration from developing countries: Study on Argentina and Uruguay
Adela Pellegrino, 2002
- 58S Migración de mano de obra calificada desde Argentina y Uruguay
Adela Pellegrino, 2003
59. Remesas de mexicanos en el exterior y su vinculación con el desarrollo económico, social y cultural de sus comunidades de origen
Mario López Espinosa, 2002
60. Migraciones laborales en América del Sur: la Comunidad Andina
Ponciano Torales, M. Estela González y Nora Pérez Vichich, 2003
61. Economic Integration in the Caribbean: The development towards a common labour market
Deike Fuchs and Thomas Straubhaar, 2003
- 62F Enjeux et défis de la migration de travail ouest-africaine
A.S. Fall, 2003
63. Migraciones laborales en Sudamérica: el Mercosur ampliado
Ezequiel Texidó, Gladys Baer, Nora Pérez Vichich, Ana María Santestevan, Charles P. Gomes, 2003
64. Empowering Filipino Migrant Workers: Policy Issues and Challenges
Rene E. Ofreneo and Isabelo A. Samonte, 2004
65. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Modo de empleo
Eduardo Geronimi, 2004
66. Acuerdos bilaterales sobre migración de mano de obra: Estudio de casos
Eduardo Geronimi, Lorenzo Cachón y Ezequiel Texidó, 2004
67. Labour market discrimination against migrant workers in Italy
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
- 67 I. La discriminazione dei lavoratori immigrati nel mercato del lavoro in Italia
E. Allasino, E. Reyneri, A. Venturini, G. Zincone, 2004
68. Challenging discrimination in employment: A summary of research and a typology of measures
P. Taran, R. Zegers de Beijl and I. McClure, 2004
69. Labour Market Effects of Immigration: an Empirical Analysis based on Italian Data
A. Venturini and C. Villosio, 2004
70. Admisión, contratación y protección de trabajadores migrantes: Panorama de la legislación y la práctica nacionales de Argentina, Bolivia, Brasil, Chile, Colombia, Ecuador, España, Perú, Portugal y Uruguay
E. Geronimi, 2004
- 72F. Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest
Savina Ammassari 2004

- 72E. Migration management and development policies: maximising the benefits of international migration in West Africa
Savina Ammassari, 2006
73. Migration prospects after the 2004 enlargement of the European Union
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
74. Identification of potential for increasing employment and productive investment in Albania, Moldova and Ukraine based on remittances
Gloria Moreno-Fontes Chammartin and Fernando Cantú-Bazaldúa, 2005
75. Rights of migrant workers in Asia: Any light at the end of the tunnel?
Piyasiri Wickramasekara, 2006
- 76F. Les systèmes d'informations statistiques sur les travailleurs migrants au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 76E. Systems of statistical information on migrant workers in Central Maghreb.
Musette Mohamed Saïb, *and* Belghazi Saad , Boubakri Hassan, Hammouda Nacer Eddine, 2006
- 77F. Rapport sur les législations relatives à la migration internationale au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 77E. Report on legislation concerning international migration in Central Maghreb.
Mohamed Saïb Musette, and Monia Benjemia, Khadija Elmadmad, Azzouz Kerdoun, 2006
- 78F. Rapport sur les migrations et le développement au Maghreb Central.
Musette Mohamed Saïb, et Youssef Alouane , Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 78E. Summary report on migration and development in Central Maghreb.
Mohamed Saïb Musette , and Youssef Alouane, Mohamed Khachani, Hocine Labdelaoui, 2006
- 79F. Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.
Hamidou Ba, et Babacar Ndione, 2006
- 79E. Labour migration statistics in West Africa.
Hamidou Ba, and Babacar Ndione, 2006
- 80F. Législations relatives aux travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest.
Hamidou Ba, et Abdoulaye Fall, 2006
- 80E. Legislation relevant to migrant workers in West Africa.
Hamidou Ba, and Abdoulaye Fall, 2006
81. A study of labour migration data and statistics in east Africa.
Joseph M. Shitundu, 2006
82. Migration legislation in East Africa.
Flora Mndeme Musonda, 2006
83. The Migration-Development Nexus in East Africa.
Humphrey P.B. Moshi, 2006

- 84E. The challenge of labour migration flows between West Africa and the Maghreb.
Aderanti Adepaju, 2006.
- 84F. Les défis liés aux flux migratoire pour le travail entre l'Afrique de l'Ouest et de la Maghreb.
Aderanti Adepaju, 2006.

Perspectives on Labour Migration
Perspectives sur les migrations du travail
Perspectivas sobre migraciones laborales

1. Getting at the Roots: Stopping Exploitation of Migrant Workers by Organized Crime
Patrick Taran and Gloria Moreno-Fontes Chammartin, 2003
2. Aspectos jurídicos del tráfico y la trata de trabajadores migrantes
Eduardo Geronimi, 2002
- 2 F. Aspects juridiques du trafic et de la traite de travailleurs migrants
Eduardo Geronimi, 2003
3. Globalization, Labour and Migration: Protection is Paramount
Patrick Taran and Eduardo Geronimi, 2003
- 3 S. Globalización y migraciones laborales: importancia de la protección
Patrick Taran y Eduardo Geronimi, 2003
- 3 F. Globalisation et migrations de main-d'oeuvre : Importance de la protection
Patrick Taran et Eduardo Geronimi, 2003
- 5 F. Options politiques de réponse à la migration des compétences : rétention, retour et circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
- 5 E. Policy responses to skilled migration: Retention, return and circulation
Piyasiri Wickramasekara, 2003
6. Temporary foreign worker programmes: policies, adverse consequences and the need to make them work
Martin Ruhs, 2003
7. Protección y asistencia a las víctimas de trata
Eduardo Geronimi, 2003